

Roch LaSalle

Stanfield doit céder sa place

par Pierre O'Neill

Le député conservateur de Joliette à la Chambre des communes, M. Roch LaSalle, est d'avis que M. Robert Stanfield devrait quitter la direction du parti et convoquer à moyen terme un congrès de leadership.

Dans l'entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, à ses bureaux de Joliette, M. LaSalle indiquait en outre que M. Claude Wagner serait apte à succéder à M. Stanfield et qu'il n'hésiterait pas à l'appuyer dans une campagne pour le choix d'un nouveau chef.

Au cours de cet entretien, dont la seconde tranche paraîtra demain, M. Roch LaSalle a également été amené à s'exprimer sur le rôle de l'opposition; les erreurs du Parti conservateur au Québec; le fédéralisme; le bilinguisme; le bill 22; l'assurance-chômage; l'avenir de l'Union nationale; l'avortement; le socialisme; l'inflation; le coopératisme; la pratique religieuse.

Si convaincu soit-il que M. Stanfield a maintenant subi trop de déboires pour assumer plus longtemps la haute direction du Parti conservateur, le député de Joliette ne tarit pas d'éloges à son endroit. Il n'a pas vu plus compétent et plus honnête que M. Stanfield. Il n'a pas non plus connu de leader politique anglophone plus déterminé et soucieux de respecter et satisfaire les aspirations du Québec.

En somme, M. LaSalle affirme que l'électorat québécois a eu tort de ne pas appuyer M. Stanfield le 8 juillet et sans doute le regrettera amèrement. Il reconnaît l'énorme handicap que représentait pour M. Stanfield et le Parti conservateur l'incapacité de s'exprimer correctement en français. Plus encore, il confesse que Robert Stanfield n'a tout simplement pas la "couleur" d'un chef national de parti politique, d'un candidat logique à la gouvernance de l'Etat.

Puis, Roch LaSalle blâme sévèrement

tous ces savants stratèges qui ont convaincu M. Stanfield qu'il parviendrait avec plus de succès que M. Wagner en 1972 à conquérir l'électorat québécois. Le député de Joliette reproche encore à son parti d'avoir enlevé à l'Association progressiste-conservatrice dirigée par Claude Dupras la direction de la campagne québécoise pour la confier à quelques organisateurs d'occasions, et dont d'ailleurs la compétence n'avait jamais été prouvée. Ceci dit, M. LaSalle conclut: "Tout ça, c'est du passé et on s'est fait ramasser au Québec."

Déjà après la défaite de 1972, M. Roch LaSalle soupçonnait que M. Stanfield avait donné toute sa mesure. Les résultats du 8 juillet, note-t-il, me donnent raison. Et aujourd'hui, il dit avoir la conviction que Robert Stanfield "ne peut pas aller plus loin".

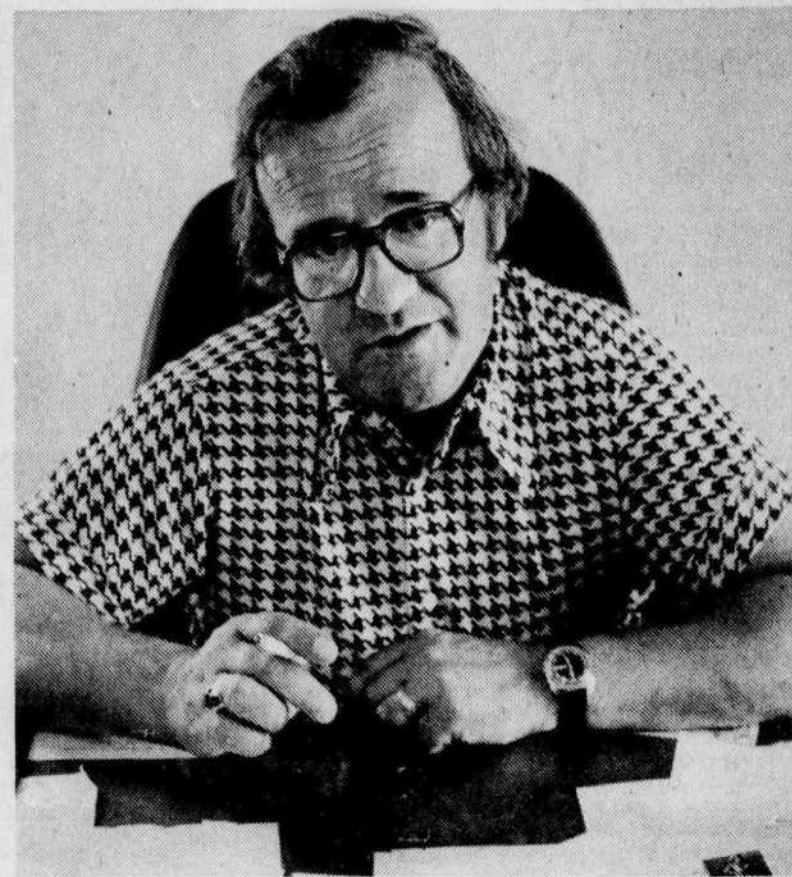
Non seulement Roch LaSalle espère-t-il que M. Stanfield conviendra qu'il vaut

mieux laisser la place à un autre mais il souhaite encore que le chef national sortant prenne tout le temps et les précautions pour assurer le succès du prochain congrès au leadership.

C'est dans cette perspective que M. LaSalle pense déjà aux candidats à la succession. Spontanément, sa préférence va au député de Saint-Hyacinthe M. Claude Wagner. Pourquoi? Parce qu'il se dit que M. Trudeau a peut-être entrepris le 8 juillet son dernier mandat à la tête du Parti libéral et que le temps est peut-être tout indiqué pour le PC de se choisir à son tour un chef québécois. Dans cette optique, il ne voit pas mieux préparé, plus aimé et plus recherché que Claude Wagner.

A moins évidemment, que de l'extérieur du parti, de "nouvelles têtes se lèvent". Le seul nom qui vient à l'esprit de M. LaSalle, c'est celui du maire de Montréal, M. Jean Drapeau. Mais il le

Voir page 6: Roch LaSalle



Roch LaSalle

Photo Le Devoir par Alain Renaud

Le filibuster continue

Deux libéraux réclament la guillotine

par Gérald LeBlanc

QUÉBEC — Deux "backbenchers" libéraux, MM. Jacques Veilleux et Pierre Mercier, ont réclamé, hier, la guillotine afin de mettre fin au filibuster du Parti québécois sur le bill 22.

Ces appels ont d'ailleurs trouvé une oreille très attentive chez le premier ministre, M. Robert Bourassa, qui avait commencé à semer dans cette direction durant ses émissions radiophoniques du week-end et qui attend le feu vert des sondages démontrant la propagation de ce sentiment chez une majorité de l'électorat québécois.

Par ailleurs, l'arrivée de la canicule n'a rien changé aux positions respectives des libéraux et des péquistes à la commission parlementaire, reprenant ses travaux, hier après-midi, après un week-end bien mérité.

Cette commission siège toujours à guichet "fermé" et les agents de sécurité, les "petits hommes verts" du Parlement, ont dû refuser une bonne centaine d'auditeurs.

Jusqu'ici composé presque exclusivement de partisans nationalistes ou péquistes, l'auditoire semblait plus varié, hier, alors qu'un bon groupe de femmes se sont identifiées comme admiratrices du député libéral de Bourget, M. Jean Boudreault.

Aidés de nombreux policiers "déguisés en monde ordinaire", les agents de sécurité ont d'ailleurs fait évacuer d'abord, trois jeunes femmes scandant "Le Québec c'est à nous autres", puis un homme, vêtu à manière des disciples d'Hara Krishna, conspuant le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns.

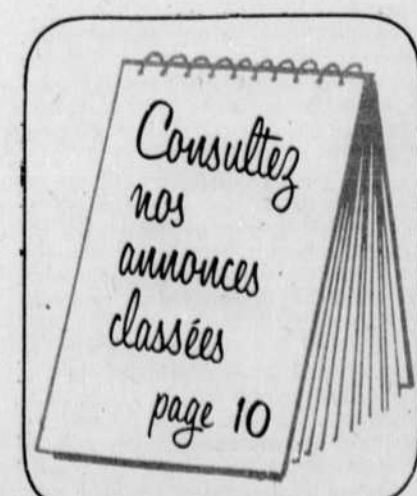
Quant au débat lui-même, rien à signaler sinon que l'on en est toujours à l'article un, qui proclame le français langue officielle. Après avoir vu le gouvernement refuser leur amendement, visant à faire du français la "seule" langue officielle, le PQ est revenu à la charge en demandant la suspension de l'article 133 de l'AANB, qui place le français et l'anglais sur un pied d'égalité devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale du Québec.

Après trois heures de débat, l'on avait cependant peu parlé de cette modification, la plupart des interventions portant sur des points de règlement ou sur des accusations de filibuster ou de guillotine, suivant les camps.

Chose étonnante, les députés libéraux ont largement participé à ces joutes de procédures auxquelles le PQ a recours pour retarder l'adoption de ce projet de loi, qu'il qualifie de "trahison nationale".

Outre le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, incapable de résister aux prises de bec partisans, au moins trois députés libéraux, MM. Desjardins, Veilleux et Mercier, ont fait de longs discours pour dénoncer le filibuster du PQ.

Voir page 6: La guillotine



M. Makarios a rencontré le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger et s'est déclaré très satisfait de l'action américaine dans la crise cypriste. On n'a pu savoir si M. Kissinger avait promis à l'archevêque de le restaurer dans son pouvoir à Chypre. Ici les deux hommes lors de la conférence de presse. (Téléphoto AP)

Le futur cabinet

Les "ministrables" du caucus québécois

par Claude Lemelin

OTTAWA — Malgré tout le "petage de bretelles" auquel se sont livrés les libéraux ces dernières années, le renouvellement de leur caucus québécois à Ottawa a été à peine amorcé en octobre 1972 et s'est à peine poursuivi en juillet 1974. Rien d'étonnant, par conséquent, que les "ministrables" soient beaucoup plus clairsemés sur les arrières-banquettes québécoises que sur celles de l'Ontario, où l'on dénombre facilement une bonne douzaine de députés que M. Trudeau pourrait inviter sans forcer la note à siéger au cabinet.

Il faut dire, en contrepartie, que l'alle québécoise de l'actuel cabinet est fort solide, tant au plan intellectuel que politique — peut-être un peu plus que l'alle ontarienne; et hormis M. Charles Drury, dont la retraite ne saurait tarder, tous les ministres québécois pourraient facilement, leur santé le permettant, demeurer au cabinet jusqu'à la fin du mandat qui vient de commencer, soit jusqu'en 1978.

Peut-être alors (s'ils ne prennent pas leur retraite avant) MM. Jean Marchand, Gérard Pelletier et Bryce Mackasey décideront-ils de ne pas se représenter. Peut-être, d'ici là, le premier ministre persuadera-t-il M. Jean-Pierre Goyer de troquer la politique pour une deuxième carrière, mieux adaptée à ses indéniables talents. Et l'on peut prévoir qu'au fil des

quatre années à venir, MM. Marc Lalonde et Jean Chrétien continueront de monter en grade et en prestige, vraisemblablement suivis de MM. André Ouellette et Warren Allmand ainsi que de Mme Jeanne Sauvé.

La rareté relative des "ministrables" québécois n'est donc pas encore un drame; mais elle pourrait le devenir dans quatre ans, si les prochaines élections générales ne portaient pas aux Communes une demi-douzaine de députés québécois de premier ordre.

En attendant, si M. Trudeau n'a pas vraiment l'embarras du choix des talents au sein de son caucus québécois, il pourrait retenir la candidature d'une bonne dizaine de députés pour combler les vacances qui pourraient apparaître au sein de l'alle québécoise du cabinet: liste qu'il faudra peut-être réviser, à mesure que se feront valoir les nouveaux élus de 1974.

Le nom du député de Matane, M. Pierre DeBane, vient d'abord à l'esprit. M. DeBane a maintenant six ans d'expérience parlementaire, s'étant fait élire pour la première fois en 1968; et il a été successivement secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et du ministre de la Consommation et des Corporations. L'entrée du dé-

Voir page 6: Les ministrables

Une conférence tripartite débutera demain

Le cessez-le-feu s'établit lentement

NEW YORK (d'après AP, AFP et Reuter) — Un porte-parole des Nations-unies a annoncé hier soir qu'un cessez-le-feu entre les principales troupes grecques et turques s'était effectivement établi quelque six heures après le délai prévu, mais que des combats intermittents continuaient entre les civils des deux communautés et semblaient difficiles à contrôler.

Sous la pression de la diplomatie internationale, la Grèce et la Turquie avaient accepté hier matin un cessez-le-feu à Chypre, auquel s'était rallié le gouvernement de Nicosie. Puis sur proposition de la Grande-Bretagne, les deux belligérants ont accepté d'entamer des négociations, qui débuteront demain après-midi à Genève. Cette conférence tripartite réunira les trois puissances garantes de l'accord sur le statut de Chypre de 1960: la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie, et se tiendra au niveau des ministres des Affaires étrangères.

Devant la complexité de la situation à Chypre, le secrétaire des Nations unies, M. Kurt Waldheim a demandé que soit renforcée la force des Casques bleus à Chypre pour pouvoir assurer le maintien du cessez-le-feu. La force serait doublée et passerait de 2.300 hommes à quelque 4.500 à 5.000 hommes. M. Waldheim a déjà contacté les représentants des huit pays qui fournissent des contingents à la force de l'ONU.

Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, après avoir rencontré l'archevêque Makarios, a exprimé sa certitude que le cessez-le-feu serait respecté par les deux parties et qu'un affrontement généralisé entre la Grèce et la Turquie n'aurait pas lieu.

Après un entretien de plus d'une heure avec le secrétaire d'Etat, Mgr Makarios s'est déclaré "encourage" par l'attitude "très constructive" des Etats-Unis sur le problème de Chypre.

Comme on lui demandait s'il avait reçu des assurances sur son retour au pouvoir à Chypre, Mgr Makarios a simplement répondu qu'il était encourageant que le département d'Etat se soit toujours prononcé en faveur de l'ordre constitutionnel à Chypre. Le patriarche a ajouté qu'à son avis il n'y avait pas besoin d'organiser de nouvelles élections pour rétablir cet ordre constitutionnel dans son pays.

Après avoir entendu le rapport de M. Callaghan, les ministres des Affaires étrangères des Neuf ont adopté à Bruxelles, au cours d'une réunion de "concertation politique" le texte d'une déclaration exprimant notamment leur soutien aux efforts du Royaume-Uni en vue d'un règlement du conflit à Chypre.

Les ministres des Affaires étrangères

au gré du temps

K d'urgence

Quelques appels interurbains de Henry Kissinger et une trêve s'établiront à Chypre entre Grecs et Turcs.

Une fois de plus le docteur Miracle a réussi ce que les Casques Bleus, spécialement engagés pour cette tâche et l'ONU n'ont pu obtenir.

L'homme fort de Washington prend vraiment du poids et va finir, à lui tout seul, par remplacer, partout dans le monde, les Nations unies et leur force de la paix rendue inefficace dans les cas de guerre.

Une épreuve décisive pourrait confirmer universellement l'immense talent du médiateur souriant: qu'il arrive à Québec à mettre d'accord les libéraux et leurs procédés grecs et les jeunes turcs de l'opposition.

Louis-Martin TARD

des neuf pays membres de la Communauté ont examiné la situation à Chypre et dans la région. Ils ont constaté avec inquiétude que le cessez-le-feu proclamé à partir de 14h GMT n'est pas encore respecté partout. Confirmant leurs trois démarches communes des derniers jours et s'appuyant sur la résolution 353 du Conseil de sécurité, ils demandent instamment à toutes les parties au conflit: 1— d'appliquer effectivement le cessez-le-feu; 2— de coopérer pleinement avec les

forces des Nations unies dans l'exercice de leur mission à l'égard des deux communautés de Chypre; 3— d'œuvrer au rétablissement à Chypre de l'ordre constitutionnel, avec lequel le maintien du présent régime de fait n'est pas, à leur avis, compatible.

"Ils renouvellent à cet égard leur soutien à l'initiative prise par le Royaume-Uni et attachent la plus grande importance à ce que les consultations qu'il a

Voir page 6: Le cessez-le-feu

A Athènes

La rumeur d'un coup d'Etat cause un début de panique

ATHÈNES (d'après AP, AFP et Reuter) — Durant toute la journée d'hier, des rumeurs selon lesquelles un coup d'Etat se déroulait en Grèce ont circulé pour être aussitôt démenties par le gouvernement d'Athènes.

C'est, semble-t-il, le passage de plusieurs convois de chars dans la capitale grecque tôt dans la matinée, quelques heures avant l'annonce par la radio grecque du cessez-le-feu à Chypre, qui a fait croire à un coup d'Etat.

Tandis que les chars se dirigeaient vers la gare, où ils ont ensuite été embarqués à bord d'un train pour le nord du pays, un début de panique a éclaté. Les commerçants ont fermé leurs rideaux de fer et les bureaux ont renvoyé leur personnel. De longues files se sont formées aux

arrêts d'autobus, tandis que les taxis dont le nombre est réduit par la mobilisation filaient à plein vers la banlieue.

Diverses rumeurs ont alors circulé. Certains parlaient de combats entre les factions rivales de l'armée, d'autres affirmaient que les chars avaient ouvert le feu place de la Constitution. On indiquait même que le troisième corps d'armée de Salonique avait pris le pouvoir en arrêtant le général Ghizikie et surtout le général Ioannides, que l'on tient pour instigateur du coup de Chypre. Ces rumeurs furent reprises et diffusées par la radio turque et par l'agence turque Anatolia.

On attribua plus de crédit à ces bruits, lorsque le secrétaire d'Etat Kissinger, lors d'une conférence de presse à Was-

Voir page 6: Une rumeur

Vers un règlement au Pavillon St-Dominique?

par Gilles Francoeur

L'assemblée générale de la communauté des Soeurs dominicaines de l'Enfant-Jésus, réunie depuis le début de la fin de semaine à Shawinigan, a été invitée hier à créer une commission spéciale chargée de trouver une solution au conflit du Pavillon Saint-Dominique.

C'est de moins en ces termes qu'un porte-parole de cette institution de la vieille capitale a résumé les discussions qui ont eu lieu en fin de semaine sur ce conflit même si, officiellement, les représentants des différents couvents de cette communauté à travers le monde n'ont pas été invitées directement à le solutionner.

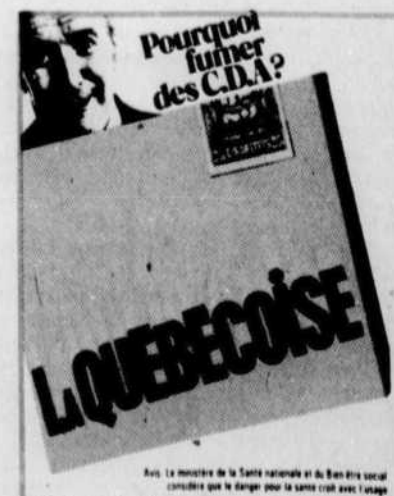
Le mandat de cette commission consistait à déterminer laquelle des deux solutions, l'arbitrage obligatoire ou la négociation directe, semble la plus opportune dans les circonstances. Des opinions divergentes se sont exprimées au sein de la communauté sur cette question.

Mais selon la supérieure provinciale des Soeurs dominicaines, Soeur Doyon, il est exclu que cette communauté n'en vienne pas à un règlement. Dans une déclaration retransmise dimanche à l'émission Dialogue, la supérieure provinciale des Dominicaines a en effet déclaré sur les ondes de Radio-Canada, que sa communauté ne pouvait plus éluder la dimension religieuse de ce conflit.

L'Eglise, a dit en substance Soeur Doyon, a toujours reconnu le droit des travailleurs à se syndiquer et les Soeurs dominicaines ne peuvent tenir sur image sur une question de droits humains fondamentaux.

Récemment, un groupe de religieux et de laïcs de la vieille capitale entreprenaient des grèves de la faim pour secouer

Voir page 6: Pavillon



La mode d'hiver: mi-mollet, ample et sans pantalon

PARIS (AFP) — Les femmes qui voudront être dans le vent, l'hiver prochain, devront s'habiller à mi-mollet, porter des vêtements amples, tout au moins une cape ou un manteau-cape avec capuchon, et s'abstenir de porter le pantalon. Ces vêtements de conspirateurs seront dans des teintes foncées, mais en demi-ton: des verts mousse atténués, des grenats délavés, des bleus affadés, et surtout aucune couleur franche. Les verts vifs, les jaunes, les rouges devront demeurer dans l'armoire pour une prochaine année.

Les couturiers, prévoyant les restrictions de chauffage de l'hiver qui vient, ont donc allongé les robes et les manteaux. Pourquoi alors boudent-ils les pantalons? Mystère.

Donc les femmes, cet hiver, porteront la robe, plus ou moins longue selon les couturiers.

Jean-Louis Scherrer qui habille Mme Giscard d'Estaing — situe la robe pour la journée à la partie la plus charnue du mollet, ou à mi-jambe. Il utilise des pieds-de-poule, des gabardines, des lainages réversibles, des lodens dans ce qu'il appelle élégamment "une gamme atténuée de pastels... sombres". Il faut noter aussi la réapparition du gris, et du vieux rose ce dernier s'était déjà un peu montré l'hiver dernier. Il coupe ses vêtements amples et les ceinture: la ceinture est toujours étroite. Le tailleur classique, qui revient à la mode, est accompagné d'une cape assortie.

Pour le soir, les robes à la cheville sont en dentelle, en satin, en crêpe, en tulle et souvent ornées de perles et de paillettes d'un seul côté; elles sont plissées ou volantes.

Chez Torrente, les tailleurs ont une jupe plus ample: en forme, à plis creux, en biais et parfois avec des plis dans le biais devant et derrière, ce qui fait croire à un pantalon.

Des robes, en forme de housse, accompagnent des manteaux de même tissu. Les manteaux ont presque tous



une cape, sinon ils ont des emmanchures démesurées. Tout est coupé dans des tissus ou cuirs souples. Les teintes sont douces, comme poudrées; les gris, les beiges et les roux dominent.

Serge Lepage utilise des tons un peu plus profonds que ses confrères: briques, rouille, terre de Sienne. Lui aussi emploie largement les tons de beige, de brun, de gris. Mais, du matin au soir, ses robes sont accompagnées de bottes: ses clientes n'auront pas froid aux pieds. Qu'il s'agisse d'une robe de dentelle ou d'une veste canadienne vert amande accompagnée d'une jupe

portefeuille et d'une cape en lainage blanc, la botte est de rigueur.

Ses capes ont été fort admirées. Lui aussi met l'accent sur l'ampleur des manches.

Chez Cardin, il y a un peu de tout, depuis la jupe paysanne large jusqu'à la robe moyennageuse longue et étroite, à manches courtes, portée sur un gros tricot, en passant par la jupe si resserée à la cheville qu'il faut faire très attention en descendant du trottoir. Plus la jupe est étroite, plus elle est ornée de volants horizontaux ou en biais dans une teinte différente.



La mode de l'hiver s'annonce variable comme le temps et toutes les silhouettes devraient y trouver leur compte. La ligne générale est longue et fluide; le pantalon a pratiquement disparu. Un maître-mot: la souplesse. Pas une longueur, mais des longueurs, du genou à la cheville avec une nette prédominance pour le mollet comme on le voit dans ces deux modèles de la collection Pierre Cardin (ci-contre). Des tricotés, beaucoup de tricotés: écharpes, mouffles, bonnets, débardeur, cardigan, pull, comme ces deux ensembles tirés de la collection "Maille" de Courrèges (ci-dessus).

Cardin a tant d'imagination qu'on ne peut guère que citer au hasard: la robe-sac bien coulissée à la cheville et dont les manches démesurées ont deux petits trous pour les mains, la cape-gilet, le manteau se terminant en bragues. Il y a aussi des robes en jersey montées à fronces au-dessus de la taille, qui rejoignent certainement les futures mamans. Quant à la culotte cycliste se terminant par des guêtres de même tissu, elle plaira aux frileuses.

Avec cela les mannequins portent des chapeaux de curé dans des tons rappelant le vêtement, à moins que ce ne soit une sorte de turban de bédoûin.

Chez Philippe Venet, les manteaux vagues taillés dans le biais semblent bien confortables. Ils sont conçus dans des teintes claires atténuées: canelle, gris pâle, brun clair, orange brûlée.

Les capes sont très enveloppantes. Manteaux et capes accompagnent gé-

néralement une robe de jersey de laine unie plus claire ou une robe chemisier de mousseline de laine imprimée de petits dessins géométriques.

Chez Venet la longueur est raisonnable: genou caché.

Chez Dior, on trouve un peu plus de teintes vives: bleu canard, vert chou et bien entendu le rouge Dior. Alors que les autres couturiers emploient beaucoup de tissu, il semble que Dior l'économise. L'ampleur existe mais elle est mesurée.

Les tailleurs ont le veston classique pour le jour et le soir la veste smoking.

Si les autres couturiers boudent le pantalon, Marc Bohan, lui, leur laisse une place: ils sont classiques, droits, accompagnés de chemisiers de soie et de gilets de tricot.

Le soir, chez Dior, c'est le triomphe du bleu: bleu de chine, bleu glacier, bleu turquoise, saphir.

Les chapeaux sont de petites berets de daim ou de velours et des feutres d'homme.

Chez Ted Lapidus, l'ampleur des modèles incite les mannequins à danser. Le cuir est si souple qu'il se mêle aux crêpes de Chine. Il faut noter des jupes coupées dans un cercle entier et qui s'arrêtent un peu avant la cheville, des jupes-parapluie et des jupes plissées qui vivent.

Les pantalons n'apparaissent que le soir, mais les jambes, travaillées de plissées sont si vastes qu'on les prend d'abord pour des jupes.

Les mannequins portent des canotiers de feutre ou des toques de fourrure.

En ce qui concerne la coiffure, seul Dior est resté fidèle aux cheveux frisés. Chez les autres couturiers, les jeunes femmes ont leur chevelure plaquée au sommet et très floue le long du visage.

Saint-Jean-de-Dieu remet en question son statut de municipalité

L'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu cherche à se débarrasser d'un autre vestige du passé et remet en question son statut de municipalité.

Le Dr Jacques Lazure, directeur intérimaire de cette institution psychiatrique, croit qu'en recommandant l'abolition de Gamelin — c'est le nom officiel de cette municipalité incorporée en 1897 — et en conséquence l'annexion du territoire à la Ville de Montréal, on fera ainsi disparaître un vieux symbole qui, tout en étant une cause d'irritation quotidienne pour tout le monde, est signe d'exclusion de la société.

Si Saint-Jean-de-Dieu jouit, tout en étant un hôpital, du statut de corporation municipale, c'est qu'on croyait à l'époque que les malades mentaux devaient être exclus de la société et qu'il fallait les rendre auto-suffisants dans un monde à part. Aujourd'hui, de dire le Dr Lazure, cette situation ne correspond plus à la philosophie et au traitement donné à cette catégorie de malades alors qu'on incite les familles à garder contact avec eux.

En fait, Saint-Jean-de-Dieu, qui n'a pas toujours eu un passé glorieux, n'est plus l'institution qu'on a connue, même s'il y subsiste de nombreux problèmes. Autrefois, c'était une institution entièrement sous l'autorité des religieux de la Providence. Depuis l'adoption du projet de loi 65, l'hôpital est administré par un conseil d'administration composé de 13 personnes dont uniquement quatre sont déléguées par les religieux. À côté subsiste toujours une corporation sans but lucratif, aux mains des religieux. Cette corporation est propriétaire du complexe hospitalier et des terrains, et a aussi le statut de corporation municipale.

La question de l'annexion revient sur le tapis maintenant, en raison d'un projet de loi privé présenté par les religieux et déposé en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi conférerait aux services de sécurité de l'hôpital les pleins pouvoirs d'un corps de police.

Le Dr Lazure trouve inopportune cette demande des religieux et il entend demander au conseil d'administration de faire des pressions auprès du gouvernement afin que ce projet de loi soit refusé. Selon lui, le statut de municipalité qui permettrait d'avoir un corps de police en bonne et due forme cause plus de problèmes qu'il ne fait de bien.

Ainsi, en cas d'évasions de malades, il est difficile d'obtenir la collaboration des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, cette dernière ne voyant pas la nécessité d'effectuer des recherches pour le compte d'une autre municipalité. Ceci, sans oublier qu'il est anormal de voir des gardiens armés au sein des murs d'une telle institution.

Bien qu'il admette que la requête des religieux a été faite il y a déjà un certain temps, M. Lazure la trouve inopportune du fait que la communauté religieuse a exprimé son désir de se retirer de l'administration de cette institution et de céder son droit de propriété. Toutefois, les religieux ne confirment pas pour le moment cette intention, mais elles ont déjà commencé à vendre une partie de leur propriété, des terrains, à diverses sociétés

dont la Société des alcools du Québec. Signalons que la municipalité de Gamelin est délimitée par les rues Sherbrooke, Boucherville et Beauclerc et par les voies ferrées en bordure du fleuve. Le complexe hospitalier n'occupe que la partie située au nord de la rue Hochelaga.

Le conseil d'administration de l'hôpital doit se réunir en septembre et le Dr Lazure fera ses recommandations au sujet de l'abandon du statut de municipalité à ce moment. Toutefois, même si le conseil d'administration acceptait l'annexion ne saurait se faire sans le consentement des religieux puisque cette question relève de la corporation propriétaire des terrains, et du gouvernement du Québec, et du ministère des Affaires municipales. Si un refus des religieux survient, il y aurait impasse, selon M. Lazure, tout au moins jusqu'à ce que les religieux abandonnent complètement leur droit de propriété.

Cette annexion, qui selon M. Lazure ne porte que sur le territoire et non l'hôpital, va dit-il, le sens du, désir de beaucoup de personnes, dont la majorité des employés de la maison.

16 municipalités de l'Outaouais acquises au regroupement

La moitié des 32 municipalités membres de la Communauté régionale de l'Outaouais ont accepté le principe d'un regroupement, et les conseils municipaux auront à se pencher sur un avant-projet de requête au mois d'août.

Le ministre de la Fonction publique et député du comté de Hull, M. Oswald Parent, dans un communiqué publié hier, précise qu'en plus de ces 16 municipalités, certaines autres seraient d'accord pour procéder à un regroupement, mais à des conditions qui ne sont pas nécessairement conformes à l'esprit des décrets publiés par le ministère des Affaires municipales.

Un mal du siècle: la "travaillite"

TORONTO (PC) — La mode est de parler des alcooliques, mais, selon le Dr Jean-François Saucier, anthropologue à l'Université Carleton, il existe une autre affliction caractéristique du 20^e siècle: la maladie du travail "workaholism" en anglais.

Peut-être dans cette catégorie toute personne qui devient l'esclave du travail, ou qui a la manie du travail, tout comme un alcoolique est l'esclave de l'alcool.

Le "travaillite" est l'esclave du travail et sa passion passe avant sa santé, sa famille et ses amis. La société méprise les alcooliques et les drogués, à cause de leur faiblesse et du chagrin ou des épreuves qu'ils imposent aux autres.

Par contraste, le "travaillite" est félicité pour sa productivité et pour sa contri-

Le Conseil économique du Canada

Le permis de travail n'a pas stabilisé la main-d'oeuvre dans la construction

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Le système de permis de travail n'a pas réussi à stabiliser les emplois au Québec dans le domaine de la construction, selon un rapport du Conseil économique du Canada, rendu public récemment à Ottawa par son président, M. André Raynauld.

Le document de 260 pages consacre un chapitre au "cas particulier du Québec" dans ce secteur de l'industrie où les travailleurs sont obligés d'appartenir à un syndicat.

Le système n'a jamais très bien fonctionné et a subi de continuelles modifications depuis son instauration, vers la fin de 1970.

Au début, explique le document, les cartes d'identité ont été délivrées presque

sur demande de sorte qu'en 1971-72, leur nombre s'élevait à près de 163.000 alors que les emplois permanents dans la construction atteignaient seulement 60.000 à 85.000.

"C'est donc dire qu'il n'y avait pas de véritable contrôle, sauf peut-être dans le cas des hommes de métier venant de l'extérieur de la province ne participant pas au programme du sceau rouge."

Mentionnant qu'au Québec, les relations industrielles dans l'industrie de la construction ont un caractère unique en Amérique du Nord, en ce sens qu'elles sont généralement conformes au concept européen de l'extension juridique des conventions collectives, le rapport ajoute que hors du Québec, les querelles de re-

connaissance syndicale sont plutôt rares.

Au Québec, les conventions collectives sont négociées par les principaux dirigeants des syndicats "représentatifs", c'est-à-dire ceux qui regroupent chacun au moins 20 p.c. du nombre total d'hommes de métier de la construction, et des cinq associations patronales des principaux secteurs.

Par ailleurs, le rapport Raynauld reconnaît que le Québec a réussi dans une grande mesure à atteindre ses objectifs d'améliorer les conditions de travail et de salaire des employés de la construction.

Mais, ajoute-t-il, certains inconvénients ont quand même surgi.

"Les hausses de salaire assez élevées et

la réduction des écarts entre les régions et les professions ont sans doute profité à beaucoup de travailleurs mais elles ont aussi fait perdre aux entrepreneurs locaux une partie des avantages concurrentiels que leur donnaient des charges salariales moins fortes.

"En outre, elles ont favorisé l'adoption de techniques à coefficient de capital plus élevé et entraîné la suppression de plusieurs milliers d'emplois après que l'activité ait atteint son sommet, en 1936", poursuit le rapport.

Plus loin, il souligne qu'il n'est pas facile de deviner le va-et-vient des travailleurs de la construction dans le Québec, avec lequel doit compter la Commission de l'industrie de la construction dans ses efforts pour contrôler l'offre de main-d'oeuvre dans cette industrie.

Les ouvriers non spécialisés ne font l'objet d'aucun contrôle.

En fait, estiment les auteurs du document, sur les quelque 140.000 travailleurs québécois qui avaient un emploi dans la construction en 1972, environ 63.000 ouvriers spécialisés possédaient un permis, 37.000 hommes qualifiés n'en avaient pas et 40.000 travailleurs non qualifiés possédaient l'ancien permis.

Ce qui reste maintenant de tous ces efforts de stabilisation de l'effectif ouvrier est tout simplement un système de permis qui sont des certificats de qualification por les travailleurs spécialisés, d'après le rapport Raynauld.

Au sujet des querelles intersyndicales entre le CSN et la FTQ, les auteurs de l'étude sont d'avis que la législation actuelle "ne constitue certainement pas la solution au problème". La législation québécoise, précisent-ils, prévoit une période ouverte de six semaines commençant six mois avant la date d'expiration de chaque décret de convention collective et durant laquelle les travailleurs peuvent changer de syndicat.

Au cours de cet intervalle, il s'est apparemment produit plusieurs cas d'intimidation et de coercition de travailleurs, ajoute le rapport.

Les auteurs rappellent les négociations de 1972-73 où les représentants de la CSN s'étaient retirés de la table des discussions, incitant le gouvernement à changer le droit de veto d'un organisme "représentatif" par le principe de la double majorité au lieu de déclarer les négociations "illégalles".

Cette mesure donnait un avantage notable aux syndicats de la FTQ qui regroupent beaucoup plus que 50 p.c. des travailleurs de la construction et dont l'acceptation des termes du nouveau contrat de travail s'appliquait à l'ensemble des syndiqués de l'industrie. "Il reste maintenant à voir si cette modification législative compromettra éventuellement tout le processus des négociations multi-matières centralisées ou entraîneront d'autres changements institutionnels ou des amendements à la législation", se demandent les auteurs du document.

La procédure de griefs n'aurait pas cours au chantier de Mirabel

par Gilles Francoeur

Les employés du chantier de l'aéroport de Mirabel pourront désormais refuser de donner suite aux griefs formulés par leurs employés en vertu de la procédure prévue par le décret provincial de la construction. Pour ce faire, ils n'auront qu'à s'inspirer du précédent posé hier par Me Perry Myers, arbitre dont les services avaient été retenus par la CSN et la compagnie Pitts Construction, un employeur de Mirabel.

Celui-ci a en effet confirmé les prétentions de la compagnie qui refusait de soumettre à l'arbitrage deux cas de congédiements sous prétexte que la procédure d'arbitrage prévue par le décret provincial de la construction ne s'appliquait pas

sur ce chantier du gouvernement fédéral.

"Si cette partie du décret n'a aucun effet à Mirabel, de commenter le président de la CSN, M. Marcel Pepin, c'est toute l'autorité du décret qui est remise en question par ce précédent. C'est pourquoi nous demandons au ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, et au ministre provincial du Travail, M. Jean Cournoyer, de tirer au clair ce conflit de juridiction. Il serait en effet odieux de demander aux travailleurs de payer les frais d'avocats requis pour le faire trancher devant les tribunaux."

Néanmoins, M. Pepin a confirmé que sa centrale allait inscrire un appel devant la Cour supérieure pour contester le bien-

fondé de la décision de Me Myers qui risque de faire jurisprudence.

Le verdict rendu hier par Me Myers s'inspire en grande partie d'une autre décision rendue en juin 1972 par la Cour supérieure du Québec et qui est présente contestée devant la Cour d'appel. La Cour supérieure avait alors donné raison à la compagnie Montcalm Construction qui refusait de verser sa quote-part à la Commission du salaire minimum sous prétexte que l'autorité de cette dernière ne pouvait contraindre un employeur oeuvrant à Mirabel.

Ce premier cas de jurisprudence ne sera pas tiré au clair avant 1975, selon toute vraisemblance, puisque la Commission du salaire minimum vient tout juste de présenter son mémoire à la Cour d'appel et que la compagnie Montcalm Construction devrait le faire d'ici quelques mois.

"Je suis profondément dégoûté, a dit M. Pepin, par l'attitude de la Commission du salaire minimum qui met deux ans à se décider à présenter son mémoire, se moquant ainsi de l'intérêt des contribuables".

Mais selon M. Pepin, le fonds du problème réside dans le fait que le gouvernement fédéral se refuse "à respecter et à faire respecter par ses entrepreneurs les lois du travail en vigueur au Québec lorsqu'il commande des travaux de construction sur le territoire du Québec".

En attendant, de conclure le président de la CSN, les travailleurs devront payer pour en appeler de ces décisions qui pourraient bien être rendues seulement après la fin des travaux d'aménagement de l'aéroport.

La station Champ-de-Mars reliée au Vieux-Montréal

Le gouvernement du Québec fait un don de plus de \$2 millions à Montréal en faisant construire actuellement un tunnel-passerelle qui reliera la station de métro Champ-de-Mars aux abords du Vieux-Montréal. Ce passage permettra aux piétons d'éviter la circulation automobile et il est possible qu'un projet semblable soit réalisé à la Place-d'Armes, mais aux frais de Montréal cette fois-ci.

La construction du tunnel à la station Champ-de-Mars est en cours depuis une semaine environ et devrait être complétée à la fin du mois de novembre. Le ministère des Transports du Québec en a confié la réalisation à une entreprise privée, au coût de \$2.1 millions environ.

Ce projet nécessite, entre autres contraintes pour les Montréalais, la fermeture de la rue Craig, entre Saint-Laurent et Saint-Denis, et retarde l'ouverture du tronçon est de l'autoroute est-ouest, entre les rues de la Montagne et Sanguinet.

En fait, le ministère des Transports devait procéder à la réalisation de ce projet, du moins en partie, parce qu'on avait oublié, lors de la construction de cette autoroute, d'aménager un passage permettant aux piétons d'aller de la rue Craig à la station de métro Champ-de-Mars. Les piétons autrement auraient dû longer puis traverser la sortie Sanguinet de l'autoroute.

Pour résoudre ce problème, on construit une jetée au-dessus de l'autoroute et un tunnel pour passer sous la sortie Sanguinet. Tout en exécutant ce tunnel, le ministère des Transports a accepté de le prolonger sous la rue Craig jusqu'au terrain de stationnement situé à l'arrière de l'hôtel de ville. Une sortie sera aménagée du côté nord de la rue Craig.

La prise en charge par le gouvernement de la construction du tunnel sous la rue Craig permet ainsi de faire économiser à Montréal des substantiels montants d'argent, un tel projet ayant déjà été préparé par le Service d'urbanisme de Montréal.

Un projet similaire existe aussi pour relier directement la Place-d'Armes à la station de métro du même nom. Toutefois le ministère des transports n'est pas concerné dans ce second projet puisque les usagers du métro descendant à la Place-d'Armes peuvent emprunter deux jetées pour traverser l'autoroute. Il s'agit principalement de construire à cet endroit un tunnel sous la rue Craig.

Le Service d'habitation et d'urbanisme a déjà, à cet effet, préparé des projets à cet effet et quelque six solutions différentes ont été envisagées. Le tout a été soumis pour approbation au comité exécutif de Montréal.

Selon l'un des membres du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, un accord de principe a déjà été donné, mais divers problèmes retardent la réalisation. L'un de ces problèmes est celui des expropriations qui seraient nécessaires, et l'on peut penser aussi à des problèmes financiers.

La construction d'un tel tunnel est réclamée depuis longtemps par l'Association des hommes d'affaires du Vieux-Montréal. Si une suite était donnée à ce projet, les piétons pourraient jouir de passages protégés aux trois stations de métro du secteur des affaires, Champ-de-Mars, Place-d'Armes et Victoria.

Le pont Le Gardeur fermé aux camions entrant à Montréal

Le ministère des Transports interdit à partir d'aujourd'hui la circulation des camions sur le pont Le Gardeur en direction de Montréal. Cette restriction est rendue nécessaire par des réparations au tablier du pont sur une longueur de 6,000 pieds. Comme le pont n'offre qu'une chaussée avec deux pistes de circulation, la rencontre de deux camions deviendrait fort difficile et même dangereuse sur le pont dans l'état actuel des travaux. En direction vers l'est, la circulation, quoique fort ralentie, reste accessible à tout genre de transport.

Marcel Talon court encore

COWANSVILLE (PC) — Marcel Talon, condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour tentative de meurtre, ne s'est pas représenté vendredi au pénitencier de Cowansville, dont il avait obtenu un congé de cinq jours, a fait savoir hier un porte-parole de cette institution à sécurité moyenne.

Talon, 34 ans, avait obtenu ce congé pour aller suivre un bref cours de génie électrique à Montréal. C'était le cinquième congé qu'on accordait à Talon, qui s'était révélé un prisonnier modèle. Il avait été condamné en 1968.

aujourd'hui

Cliniques de sang de la Croix-Rouge: de 10h à 16h, au pavillon des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal.

De 10h à 20h30, au pavillon de l'Environnement, à TDH, clinique mobile DTR de l'hôpital Mount-Sinai. Tests gratuits pour le dépistage des tumeurs pulmonaires chroniques.

A 11h, à Hull, auditions des causes d'expropriation du Tribunal d'expropriation.

A 14h15, au Palais de justice de Montréal, séance publique de la Commission d'enquête sur le crime organisé.



Andrei Semotiuk essuie un refus d'un porte-parole de l'ambassade de l'Union soviétique à Ottawa à qui il vient de demander une entrevue avec l'ambassadeur en vue de réclamer la libération de l'écrivain Valerijin Moroz. (Téléphoto CP)

L'ambassadeur de l'URSS refuse la visite de grévistes de la faim

OTTAWA (PC) — Quatre Canadiens d'origine ukrainienne, qui ont accompli hier leur huitième journée de grève de la faim en vue d'obtenir la libération de Valerijin Moroz, qui se trouve dans une prison soviétique, n'ont pas obtenu hier la permission de rencontrer l'ambassadeur de l'Union soviétique à Ottawa.

Andrei Semotiuk avait demandé l'autorisation de présenter une lettre à l'ambassadeur M. A.N. Yakovlev.

"L'ambassadeur ne désire pas vous rencontrer," a répondu un fonctionnaire soviétique aux grévistes de la faim.

La lettre, qui était signée par le Comité pour la défense de Moroz, demandait à l'ambassadeur quelles mesures les autorités soviétiques avaient prises pour libérer Moroz. Cet écrivain ukrainien a été emprisonné en juin 1970 à cause de ses écrits contre la russification de l'Ukraine.

La lettre ajoute que l'emprisonnement de Moroz est inconstitutionnel et que l'écrivain est traité cruellement. Pour protester, le prisonnier aurait commencé le 1er juillet une grève de la faim.

Plus tôt, Semotiuk a déclaré aux journalistes que Andrei Bandera, Mikola Ly-

powecki, Lada Hirny et lui-même sont "affaiblis", mais que leur moral est très bon. Ils ont eu quelques étourdissements ainsi que des maux de tête, mais ils vont tenir jusqu'à la libération de Moroz ou jusqu'à ce qu'on les conduise dans un hôpital.

Dimanche, Mikola Ridniak, 44 ans, a été conduit dans un hôpital, sur les ordres de médecins. Les autorités de l'Hôpital Civique d'Ottawa ont révélé que le patient mange normalement et qu'il recevrait son congé dans deux ou trois jours.

K.B.P. veut recouvrer le droit de servir les clients d'AlSCO

par Guy Deshaies

La Cour d'appel du Québec aura à décider si une injonction émise le 9 juillet dernier par la Cour supérieure constitue une injustice, une illégalité et en même temps un encouragement au monopole de l'aluminium.

En effet, la compagnie K.B.P. Sales et son propriétaire, M. Reuben Dubrofsky, demandent demain la Cour d'appel de suspendre l'injonction émise par le juge Rothman, le 9 juillet, interdisant à cette compagnie de vendre ses produits de revêtement d'aluminium aux clients du groupe AlSCO, chaîne de compagnies appartenant à l'Aluminium du Canada Ltée (Alcan).

En 1968, M. Dubrofsky, un des actionnaires du groupe AlSCO avait vendu ses

parts, ainsi que les autres actionnaires, à l'Alcan et le contrat de vente stipulait que M. Dubrofsky devait demeurer à l'emploi de l'Alcan durant cinq ans.

Après cette période, M. Dubrofsky quittait l'Alcan et fondait sa compagnie, K.B.P. Sales, qui vend des revêtements d'aluminium à des prix moins élevés que les quatre grands de l'aluminium et obtient la clientèle de ce quasi monopole.

Devant ces faits, bien qu'il n'existe aucune clause restrictive concernant les opérations éventuelles de M. Dubrofsky dans son contrat de vente de 1968, l'Alcan a demandé et obtenu l'injonction interdisant à K.B.P. de vendre aux clients du groupe AlSCO, ce qui signifie la fermeture de K.B.P.

Le consentement est un lien contractuel et l'assureur doit verser les \$100,000

L'émission d'une police d'assurance est autre chose que son acceptation par les parties et une police qui n'a pas été émise mais qui a été approuvée de consentement doit être honorée.

Ainsi, la compagnie Industrial Life Insurance devra payer à Mme J.H. Mailer-Becker la somme de \$100,000 représentant l'indemnité d'une police souscrite par son mari et acceptée la veille de son décès accidentel.

M. Becker, âgé de 43 ans, avait entrepris des démarches en juin 1971

pour acheter une police d'assurance-vie. Il avait payé une première tranche de la prime mais l'assureur exigeait du courtier qu'il fasse procéder à l'examen médical de l'assuré pour évaluer le risque.

C'est en septembre 1971 que M. Becker se soumettait aux examens requis et le rapport médical parvenait aux bureaux des assureurs le 10 septembre. Le lendemain l'assuré décédait dans un accident d'automobile et sa veuve réclamait l'indemnité.

18 incendies de forêt et danger extrême dans plusieurs régions

Deux incendies forestiers, dans les territoires de la baie James, sont hors de contrôle et ont ravagé jusqu'à maintenant 10,240 acres de forêt nordique près de la Grande Rivière et du lac Sakami. Seize autres incendies forestiers font rage ailleurs au Québec et si 13 d'entre eux se situent à la baie James, le ministère des Terres et Forêts estime que l'indice de danger est "extrême" à l'ouest et au nord du lac Saint-Jean, en Mauricie, à Rouyn-Noranda et à Matagami.

On signale trois incendies dans la région de l'Outaouais. Ces derniers, selon M. Bud Irving, responsable du secteur pour la Société de Conservation de l'Outaouais, "ne couvrent pas plus que trois acres de forêt à 80 milles à l'ouest de Maniwaki, près des lacs Dumoine et Perdrix Blanche". Dans la Mauricie trois incendies ont ravagé quatre acres mais sont maîtrisés.

Selon M. Régis Proulx responsable des actions-citernes au centre de coordination pour le contrôle des incendies à l'aéroport de Québec, "un incendie

déclare hors de contrôle ne s'accroît pas nécessairement en superficie. C'est plutôt son intensité qui malgré nos efforts demeure constante. C'est ainsi que les incendies hors de contrôle dans les territoires de la baie James diminuent d'intensité le soir à cause de la hausse du taux d'humidité. Durant l'après-midi ils reprennent de plus belle quand le taux redescend. C'est à ce moment-là que nos efforts peuvent s'avérer infructueux".

Le centre de coordination que dirige M. Proulx, utilise une variété de moyens pour combattre les incendies forestiers de la baie James. Après avoir localisé les principaux foyers, des bases sont créées et des équipes de 20 à 30 hommes y sont amenées par hélicoptère. A la tête de ces bases, ces responsables sont chargés de déterminer les mesures à prendre. "Nous devrions utiliser plus que six avions dans le Nord-Ouest du Québec mais nous ne pourrions leur assurer un ravitaillement d'essence constant", précise M. Proulx.

Ces avions ont une capacité variable en eau allant de 800 à 1,200 gallons.

Me Claude-Armand Sheppard plaidera que son client n'est lié à aucune clause restrictive relative à ses pratiques commerciales et que telles clauses, dussent-elles exister, seraient illégales parce que contraire aux dispositions de la loi sur la libre concurrence.

Selon lui, cette injonction, en période inflationniste, constitue un empêchement à la libre concurrence et ce au détriment des consommateurs québécois et il s'en trouve un encouragement au monopole et la fixation des prix.

Il demandera à la Cour d'appel de suspendre l'injonction accordée à l'Alcan et cette suspension devrait valoir jusqu'à un jugement final qui doit être rendu pour confirmer ou infirmer l'injonction interlocutoire.

La compagnie a soumis au juge Philippe Lamarre que la police n'avait pas été émise au moment du décès.

Les assureurs ont toutefois reconnu que le rapport médical était satisfaisant et que le risque était accepté. Au Québec, on le sait, c'est le consentement qui constitue le lien contractuel et la preuve ayant été faite que les parties consentaient à ce contrat d'assurance le tribunal n'a pu faire autrement que d'y donner application.

Dans le nord-ouest du Québec, en 1973 c'est au mois d'août que la situation s'est révélée particulièrement catastrophique. On comptait à ce moment-là 200,000 acres de forêt nordique ravagées par les incendies. Si les conditions climatiques demeurent ce qu'elles ont été jusqu'à maintenant, la situation risque d'être plus grave cette année puisque déjà 75,150 ont été détruits.

Au plan économique, si un incendie au sud du 52ième parallèle a des conséquences très sérieuses dans l'immédiat il en est de même au nord puisque la forêt nordique possède un rythme de croissance moins rapide. Les ravages y sont d'ailleurs toujours plus grands. "Pour nous, de conclure M. Proulx, les deux types d'incendies sont tout aussi importants".

La "nouvelle police" de la CUM: en 4 ans, \$45 millions de plus

par Jean-V. Dufresne

On estime à \$45 millions le coût de la restructuration du service de police de la CUM, si l'on donne suite à l'ensemble des recommandations du rapport sur l'allocation des ressources humaines et physiques, approuvé la semaine dernière par le Conseil de sécurité.

Ce chiffre s'ajoutera aux exigences budgétaires annuelles de la police, qui s'élevaient pour 1973, en termes de dépenses réelles, à quelque \$100 millions.

Le débourse additionnel de \$45 millions sera étalé sur environ quatre ans, conformément au cheminement critique adopté pour mettre en oeuvre le réaménagement de l'appareil policier.

On peut prévoir cependant que durant cette période, les augmentations annuelles ordinaires du budget seront moindres, une partie du coût d'expansion normal du service de police étant prévu dans le plan de réaménagement.

Sans pouvoir préciser plus avant, le directeur, M. René Daigneault, a signalé qu'une bonne part des \$45 millions sera consacrée à l'achat d'équipement pour le traitement des données et les communications électroniques, de même qu'aux immobilisations rendues nécessaires par la restructuration.

L'île de Montréal compte peu de postes de police capables de répondre aux besoins du service aujourd'hui, encore moins aux besoins de demain. Même si la police de la CUM n'avait pas envisagé de réaménager tout son appareil, la construction de plusieurs stations eût été inévitable.

Il appert d'autre part que le service de police de la CUM établira dans des immeubles distincts ses services communautaires de quartier. Il s'agirait en quelque sorte de loger dans des endroits de fortune, comme d'anciens commerces, mais judicieusement localisés, le personnel chargé de développer des relations communautaires avec la participation des citoyens.

Un malin nous a soufflé à l'oreille: "Ça y est, on va avoir des CUMites de citoyens".

Le directeur, M. Daigneault, a tenu à préciser, en écho aux protestations formulées contre le rapport par le maire d'Outremont, M. Pierre Des Marais (également membre du Conseil de sécurité), que le Conseil, et non la police, devrait être chargé du contrôle budgétaire.

Interrogé quant à savoir si cette précision, au reste déjà contenue dans le rapport, pouvait calmer les appréhensions du maire, M. Des Marais a tenu à préciser hier dans une entrevue avec LE DEVOIR que ses reproches ne s'adressent pas au rapport comme tel, mais à l'attitude du Conseil de sécurité, qui a, dit-il, passé outre à certaines recommandations d'experts dans sa hâte d'approuver un organigramme déjà arrêté.

M. DesMarais rappelle d'abord un principe général: les affaires de la police à la police, les affaires de l'administration aux administrateurs. Ainsi donc, soutient-il, le Conseil de sécurité devrait être doté de tous les instruments nécessaires pour assumer des tâches que le nouvel organigramme attribue à la police elle-même, ou alors dont il ne fait pas état, comme la gestion budgétaire.

Le Conseil, dit-il, devrait contrôler di-

rectement le budget, le personnel, les finances, les achats et fournitures, les biens meubles et immeubles, et l'informatique, et les transports.

Dans l'organigramme, le Conseil de sécurité se résume à un petit carré noir.

"L'administratif n'est pas une fonction policière. Les policiers le reconnaissent volontiers généralement, et ils reconnaissent aussi qu'ils n'assument pas les responsabilités électives que nous assumons, nous, les maires, dispensateurs de leurs budgets par le prélèvement des impôts municipaux", a rappelé hier M. DesMarais.

Maintenant approuvé, le rapport fera l'objet d'une contestation à la Commission de police de Québec par les maires de banlieue. Ceux-ci adopteront une stratégie commune le 29 juillet, solliciteront une audience, feront acte de leurs revendications, et la Commission avisera, mais dans des délais qui pourraient s'étendre jusqu'à l'automne.

Pour les rassurer, M. Daigneault a rappelé que les postes qu'on se propose d'abandonner dans certains quartiers de l'île, ne le seront effectivement que dans deux ou trois ans. C'est le cas notamment de West-Island.

Il a signalé qu'à l'ère des communications modernes, le poste de police n'a plus la fonction traditionnelle de jadis, et que fermer une station ne signifie pas qu'un quartier sera moins protégé que naguère. Au contraire, s'il en résulte une meilleure utilisation des effectifs, le quartier sera mieux surveillé.

M. Daigneault estime que le plan de réaménagement devrait fixer pour une vingtaine d'années les structures policières de la CUM. Il n'écartera pas d'ici la cependant des transformations que l'expérience aura justifiées.

Un journaliste a évoqué que les frontières des cinq nouvelles régions policières proposées dans le rapport appellent à s'y prendre une hypothèse déjà mise de l'avant par le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, à savoir: créer cinq grandes villes à Montréal.

M. Daigneault a signalé que son rapport ne tient pas compte d'autres réalités que celles qu'il lui incombe de percevoir pour assurer un meilleur service de police.

Enfin, il a souligné que l'abolition des grades féminins dans les services n'entraîne pas la disparition des effectifs féminins. Ceux-ci porteront simplement les mêmes titres que leurs camarades masculins, et peut-être aussi, M. Daigneault ne l'a pas nie, les mêmes armes. Des agents féminins du service de police n'ont pas droit aujourd'hui au revolver de service.

Le directeur n'a pas exprimé d'opinion quant à la nature des subventions que le gouvernement, ou les gouvernements, doivent accorder au Conseil de sécurité pour permettre au service de police de boucler son budget. M. Daigneault était allé à l'extrême limite de son mandat en signalant, dans son rapport, que les subventions actuelles avaient eu pour résultat de limiter la hausse des charges fiscales des contribuables municipaux, sans pour autant assurer convenablement l'expansion des services policiers.

Les cols blancs blâment "des" cols bleus las d'attendre leurs chèques

par Bernard Descôteaux

Les responsables des actes de vandalisme survenus aux bureaux du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal seraient des employés manuels de Montréal (cols bleus) voulant ainsi protester contre l'attitude de leurs confrères cols blancs. Ceux-ci, par le refus de travailler en temps supplémentaire, ont retardé à quelques occasions l'émission des chèques de paye.

Selon le président du Syndicat des fonctionnaires municipaux, M. Jean Des Trois Maisons, c'est la seule explication plausible à ces actes survenus vendredi dernier et qui ont fait des dégâts évalués sommairement à environ \$5,000.

Les bureaux de ce syndicat sont situés dans un immeuble de la rue Lagache-tière est, près de l'édifice de la CSN. Vers 17 h. 15, un groupe de fiers-à-bras se sont présentés au club social des fonctionnaires, au sous-sol de cet immeuble. Selon les explications de M. Des Trois Maisons, pendant ce temps, six ou sept personnes des "professionnels" sont allées aux deuxième étage et ont renversé bureaux et classeurs tout en brisant une partie du matériel de secrétariat, se justifiant en disant: "Si vous voulez niaiser on va niaiser".

M. Des Trois Maisons fonde son accusation à l'endroit des cols bleus sur plusieurs faits: un col bleu a été reconnu parmi le groupe de vandales; peu après cette mise à sac, une personne s'identifiant comme col bleu a prévenu un quotidien de la métropole.

Le président du syndicat retient également comme hypothèse le fait que déjà les cols bleus se sont plaints à quelques reprises de retards subis dans l'émission des chèques de paye à la suite du refus des cols blancs de faire des heures supplémentaires. Les cols blancs utilisent ce moyen pour faire pression auprès de l'administration municipale dans les négociations actuelles.

A propos de ces retards, M. Des Trois Maisons a expliqué qu'ils sont survenus lors des semaines de quatre jours. Il s'est demandé en même temps s'il n'existait pas une certaine complaisance de la part

de l'administration. Selon lui, le maire Drapeau, à son émission dominicale à la télévision, a déjà conseillé aux cols bleus de s'en prendre aux cols blancs pour ces retards alors que dans certains secteurs le personnel est insuffisant pour faire le calcul des salaires.

En conséquence de ces actes de vandalisme, le Syndicat des fonctionnaires municipaux n'entend pas changer son attitude au sujet des heures supplémentaires. Il demande aux cols bleus de ne pas favoriser la division au sein des employés municipaux. Selon M. Des Trois Maisons, ce problème sera soumis aux présidents des autres syndicats. Par ailleurs, le syndicat entend dorénavant prendre des mesures pour se protéger et laisser la justice suivre son cours, même si l'on trouve que la police est très lente à faire enquête.

Bien qu'il accuse des cols bleus, M. Des Trois Maisons ne fait pas cependant porter son accusation sur le syndicat des cols bleus, et le président de ce syndicat, M. Michel Lapierre, se dit d'accord avec M. Des Trois Maisons pour faire porter la responsabilité de la situation à la Ville.

Interrogé à ce sujet, M. Lapierre trouve regrettables les événements qui sont survenus et affirme que si des cols bleus en sont responsables, ce ne peut être que quelques individus sur les 8,000 cols bleus qui comprennent mal l'action des cols blancs. Il regrette cependant qu'une telle action profite à l'administration municipale qui, selon lui, va tenter d'en tirer profit dans ses négociations avec les fonctionnaires.

La population de l'URSS

MOSCOU (AFP) — La population de l'URSS a compté au 1er juillet 1974, 252 millions d'habitants contre 250 millions en août 1973, indique un communiqué de l'Office central des statistiques soviétique, cité par l'agence Tass.

éditorial

La police, son coût, son rôle

Le ministre québécois de la Justice en a surpris plusieurs la semaine dernière en publiant une courte brochure sur "le coût de la police". On savait que M. Choquette possède amplement de suite dans ses idées et on lui reconnaît volontiers le droit de demander de nouveau à Ottawa une contribution d'importance au maintien d'une police proprement québécoise. Cependant, on ne voyait pas très bien pourquoi M. Choquette, au lieu de poursuivre ses négociations avec le Solliciteur général, préférerait subitement alerter l'opinion publique.

Le débat qui s'amorce autour de la police de la Communauté urbaine de Montréal fournit peut-être la clé de ce mystère. Peut-être, en effet, M. Choquette tente-t-il de faire porter au gouvernement fédéral l'odieux du refus qu'il faudra tantôt opposer aux demandes de la CUM. On s'oriente, de façon évidente, vers de nouvelles hausses dans le coût de la police et le ministre québécois de la Justice tient à faire jouer par Ottawa le rôle du gouvernement provincial et mesquin.

La police de la Communauté urbaine de Montréal est administrée de façon particulière. Financée en majeure partie par les contribuables de la CUM, elle n'est pourtant pas clairement soumise aux administrateurs qu'élisent ces contribuables. Jusqu'à maintenant, le gouvernement québécois a considéré qu'il était nécessaire de maintenir cette anomalie.

Les relations parfois douteuses qui ont existé au cours des ans entre la police et la politique, entre les corps policiers et les conseils municipaux plus particulièrement, ont incité le gouvernement à placer le contrôle de la police hors de la portée du maire et de ses conseillers municipaux. En agissant ainsi, on voulait empêcher ces élus locaux d'entraver de douteuse façon le travail policier. Dans le cas des communautés urbaines, la police a été par conséquent l'un des premiers services à échapper au traditionnel contrôle des élus municipaux.

Il n'est pas facile de concilier deux objectifs aussi différents. Comment rompre le lien entre la politique locale et la police sans empêcher du même coup les élus de contrôler les fonds qu'ils exigent de leurs mandataires? Si le maire n'a plus rien à dire dans la gestion de la chose policière, comment les citoyens peuvent-ils exiger de lui des comptes sur le coût de cette chose policière? C'est ce dilemme qui a conduit le gouvernement québécois à confier la police de la Communauté urbaine de Montréal à un Conseil de sécurité aussi hybride que possible. Des six membres du Conseil de sécurité, trois proviennent de Montréal et de la banlieue métropolitaine, les trois autres reçoivent leur mandat du gouvernement provincial. A première vue, on pour-

rait croire à un juste équilibre entre deux blocs d'administrateurs et entre les principes contradictoires du "contrôle des taxes par les élus" et de "l'autonomie policière face aux hommes politiques".

En pratique, ce bel équilibre est, dès le départ, rompu en faveur du gouvernement québécois. En effet, le gouvernement québécois a donné à l'un de ses trois représentants l'avantage de la présidence et surtout l'autorité tout-puissante du vote prépondérant. Si jamais les deux blocs d'administrateurs s'affrontent sans s'entamer mutuellement, le président tranche la question. On imagine dans quel sens et à partir de quel point de vue. En outre, il est clairement stipulé que ce conseil, que Québec peut aisément téléguider à sa guise, n'a pas à discuter le budget de la police avec les élus locaux. Le Conseil détermine le coût d'exploitation du service policier de la CUM et il envoie l'addition aux maires et conseillers de Montréal et de la banlieue. Ceux-ci n'ont que le pouvoir d'approuver et de hausser les taxes en proportion de ce qu'on exige d'eux.

Voilà, selon certains, que le rapport Daigneault risque de compliquer encore la situation. Déjà le Conseil de sécurité se passe assez allègrement du pouvoir municipal. Cependant, il semble prêt à ajouter l'ironie à l'insulte: il se prépare, semble-t-il, à abandonner en d'autres mains les leviers de commande dont il a dépouillé les élus municipaux.

Au plan de la doctrine, le rapport Daigneault convient nettement que le contrôle budgétaire incombe en propre au Conseil de sécurité: "Nous voulons insister particulièrement sur la nécessité que le contrôle budgétaire, relevant du budget, dont l'administration est exclusive au Conseil de sécurité, soit entièrement exécuté à l'intérieur des tâches et fonctions du Conseil de sécurité. Nous croyons que le législateur a imposé au Conseil de sécurité l'obligation de l'acquiescer personnellement de certaines tâches précises dont celle du budget". Cependant, cet accord de principe n'empêche pas le rapport Daigneault de préconiser l'implantation d'un nouvel organigramme grâce auquel le directeur de la police peut pousser fort loin sa propre emprise sur le budget.

M. Pierre DesMarais, maire d'Outremont et représentant de la banlieue au Conseil de sécurité, conclut peut-être un peu vite à un déplacement de responsabilités. Il n'est que normal, en effet, qu'un corps policier de très grandes dimensions, comme celui de la CUM, se dote d'une unité de contrôle budgétaire, même si existe à un autre niveau un instrument de contrôle. Analogiquement, une commission scolaire comme la CECM ou un ministère se doteront de moyens de contrôle budgétaire, même si d'autres instances se réservent l'examen final de l'administration. Ce-

pendant, les craintes de M. DesMarais peuvent rapidement se révéler fondées. Il est fréquent que des organismes de réglementation, comme la Commission canadienne des transports, soient dépassés au plan technique par les entreprises qu'ils doivent régir: ils risquent fort, à ce moment, d'être obligés de croire aveuglément ceux dont ils devraient scruter les faits et gestes.

Même si un examen abstrait du nouvel organigramme ne permet pas encore de conclure, une crainte subsiste donc. Cette crainte est d'autant plus grande que le Conseil de sécurité s'est montré jusqu'à maintenant d'une parfaite pusillanimité dans ses rapports avec les grands corps policiers de la région métropolitaine. De là à croire que la police de Montréal achève de prendre le contrôle du Conseil de sécurité, il n'y a qu'un pas que M. DesMarais a probablement raison de franchir.

Face à cette situation, M. Choquette comprend, fort logiquement, qu'il n'existe qu'un moyen de maintenir l'emprise québécoise sur la police de la CUM: il faut que Québec contribue davantage au financement de la police de la CUM. Si Québec paie davantage, Québec peut à la fois accroître les ressources d'un Conseil de sécurité présentement rachitique et justifier le contrôle qu'il exerce sur le Conseil.

C'est à ce moment que M. Choquette, d'une parfaite constance en ces matières, reprend son plaidoyer auprès du gouvernement fédéral. Il rafraîchit ses chiffres et présente à l'administration fédérale une facture de \$362 millions. Pourquoi? Tout simplement parce que, depuis 1966 et même avant, le Québec a assumé de façon autonome des frais policiers que la Gendarmerie assume à la place des gouvernements de huit provinces. Si le gouvernement fédéral fournit la police aux autres provinces, pourquoi le Québec ne recevrait-il pas en argent l'équivalent de ce que coûterait une Gendarmerie agissant à la place de la Sûreté du Québec?

Le Solliciteur général du dernier cabinet Trudeau, M. Warren Allmand, a déjà opposé une fin de non-recevoir à la demande de M. Choquette. M. Allmand est suffisamment montrealais, cependant, pour bien mesurer l'évolution du dossier et peut-être comprendra-t-il qu'un réexamen s'impose. M. Choquette avait déjà raison l'an dernier de demander une plus juste péréquation policière. Cette année, face au glissement qui s'effectue aux dépens du Conseil de sécurité et au profit de la police de Montréal, une plus forte contribution financière du Québec s'impose: ou bien M. Allmand la rend possible, ou bien la réforme de la police entreprise par M. Choquette s'en trouvera retardée et peut-être compromise.

Laurent LAPLANTE



T'en fais pas François on va couper ça court!

lettres au DEVOIR

Soquem sait-elle de quoi elle parle?

Monsieur le directeur,
Dans le supplément minier du Devoir (11 juillet), le vice-président de Soquem, M. Claude Genest, présente l'intervention que sa Société et un groupe de Toronto préparent sur le marché du columbite, à partir du gisement de Saint-Honoré.

Comme Président de la seule société minière qui exploite actuellement un gisement de columbite au Canada, et de la première mine de ce genre dans le monde, je ne peux éviter de m'intéresser à cette présentation.

D'autant plus d'ailleurs que, pour la première fois, Soquem établit clairement et publiquement ses vues quant au marché international sur lequel elle entend s'engager. Au cours de discussions assez futiles jusqu'ici avec les dirigeants de cette société, j'avais acquis l'impression qu'ils considéraient mal les coordonnées d'un marché très spécialisé et très complexe, et que les avis

qu'ils donnaient au gouvernement de Québec à ce sujet se ressentait fortement de cette carence. Ce qui risque d'aboutir à une situation sérieuse, le Québec étant le second producteur mondial de columbite.

L'article de M. Genest me confirme dans mes impressions. Je passe rapidement sur le fait qu'il semble confondre continuellement le pyrochlore et le Ch205 (c'est-à-dire l'oxyde de columbium). Comme une unité de l'autre, certains des statistiques de M. Genest sont assez bizarres.

Mais c'est lorsqu'il aborde le marché mondial, et la place des Brésiliens sur ce marché, que l'on se pose de sérieuses questions sur les connaissances de l'auteur. Il est inutile de reprendre en détail son analyse (quoique d'ici peu il faudra certainement remettre les choses au point) quand cependant il apparaît que M. Genest croit que les Brésiliens vendent leur pyrochlore à

\$1.42 la livre de Ch205 alors que je vendrais le mien à \$1.60, il faut tout de même souligner que les deux chiffres sont faux et que d'ailleurs les Brésiliens vendent des quantités négligeables de concentrés et surtout du ferro columbite.

La seule source dont M. Genest a pu s'inspirer pour avancer de tels chiffres est une revue hebdomadaire. Si c'est cela le résumé de l'expertise de Soquem, cela promet.

M. Genest ne semble pas savoir non plus qu'un second producteur brésilien entrera en opération en 1976, c'est-à-dire la même année, présument, que le projet Soquem-Keewi Deux mines de la province de Québec sera en un an, cela change quelque peu les perspectives du marché. On eût souhaité que l'auteur de l'article le devine.

Jean Joffre GOURD, président,
St. Lawrence Columbite
and Metals Corporation,
Montréal, le 22 juillet 1974.

Le voeu de la majorité silencieuse

M. Robert Bourassa
premier ministre du Québec

Ce fut à une époque le fameux projet de loi 83 devenu loi par la suite, c'est maintenant le douloureux projet de loi 22.

Depuis l'annonce de ce projet de loi, nous entendons parler seulement des groupes (toujours les mêmes) qui s'opposent systématiquement à l'enfement du projet qui, selon vos dires, doit protéger tous les Québécois quelle que soit leur origine. Remarque que je veux bien croire tout le monde, mais à la fin, à force de parler, je suis complètement perdu.

Je fais partie de cette majorité silencieuse qui a quand même son idée concernant les droits linguistiques des individus. Tout ce que nous voyons dans votre loi est un tas de chinoiseries administratives à base de capital politique afin de pouvoir dire au peuple: "Nous avons fait une loi" bonne ou mauvaise soit-elle, et par le fait même, essayez de faire taire l'opposition.

Le diable n'y était pas...

Que conclure de ce bilan, sinon que l'influence de la lettre du président de la Banque de Montréal fut minime et que, dans les quelques cas où M. Hart fut exaucé, ses requêtes évoquaient des griefs débordant largement le seul milieu de la Banque de Montréal?

Les esprits manichéens en quête de cas pouvant établir hors de tout doute que le diable en personne contrôle les décisions du gouvernement devront chercher ailleurs la confirmation de leur vision simpliste de la politique. Ils ne trouveront pas davantage dans la lettre de M. Hart la confirmation de cette autre these non moins simpliste voulant qu'il ne puisse sortir que du mal et des intentions perverses des grandes institutions économiques.

Plusieurs institutions économiques, ne serait-ce qu'en raison de leur taille et du rôle-clé qu'elles jouent dans la communauté, ont et doivent avoir des rapports directs avec le gouvernement. Dans bien des cas, ces rapports doivent demeurer confidentiels et le demeurèrent, quoi qu'on fasse jamais dire aux lois. Dans d'autres cas — l'exemple dont nous avons traité aujourd'hui en fournit une illustration — ils devraient être publics.

Rien ne saurait faire oublier toutefois qu'à bien des égards, et plus souvent qu'autrement, ces institutions reçoivent et subissent, au lieu de les faire, les politiques gouvernementales. Pourquoi n'auraient-elles pas aussi le droit de réagir aux politiques qui ne leur semblent pas les plus propres à assurer la vitalité de l'économie et la bonne marche de la vie collective? Si seulement elles pouvaient apprendre à emprunter plus souvent les voies de l'intervention publique, elles découvriraient qu'elles donnent souvent de meilleurs résultats que les interventions cachottières à la manière aristocratique d'autrefois.

Un pavillon raté au plan éducatif

En feuilletant Le Devoir du samedi 13 juillet, je me suis arrêtée à lire un article sur le pavillon de l'homme et son environnement. J'ai moi-même eu l'occasion le 15 juillet de visiter ce pavillon et j'en ai été très déçue. En effet comme le mentionne votre article, l'intention du pavillon n'est pas de présenter des solutions au problème qu'est la pollution mais bien de susciter une prise de conscience. Or, c'est justement le manque de solutions qui donne une impression très négative du pavillon. On arrive à la fin du pavillon comme dans un cul-de-sac: on a toutes les données du problème mais pas d'indications pour le résoudre. Une prise de conscience s'avère un bon début mais pas une fin.

En effet le Québécois moyen, qui n'a jamais suivi de cours d'écologie,

qui peut quand même avoir certaines bonnes idées. Mais oublions ici toute partisanerie politique pour en venir au fait.

Je discute souvent avec d'autres personnes de ce problème (si problème il y a) et nous en venons à faire les trois constatations suivantes:

1. Nous voulons certainement protéger notre langue et notre culture.

2. Nous vivons dans une mer anglophone, les États-Unis d'un côté et la majorité anglaise du Canada d'un autre côté.

3. Une personne possédant deux langues (et même plus si possible) a beaucoup plus de versatilité au point de vue affaires et relations humaines.

Conséquemment, nous croyons qu'une loi doit être simple et claire pour tout le monde et que ce que nous voulons doit se résumer comme suit:

1. La langue française doit être la langue officielle du Québec;

2. Tous les immigrants, de quelque

nationalité qu'ils soient, doivent automatiquement s'intégrer au milieu français.

3. Les Canadiens anglais devront être protégés totalement dans leurs droits acquis.

4. Toutes les écoles françaises, et ce à partir de la première année, devront avoir l'enseignement de l'anglais avec des professeurs qualifiés, et inversement, toutes les écoles anglaises devront avoir l'enseignement du français à partir de la première année avec des professeurs qualifiés.

A ce moment-là, nous pourrions garder notre libre choix que nous tenons à conserver. Vous admettez avec nous, de la majorité silencieuse, que nous sommes bien moins compliqués que veulent l'être tous les projets ou anti-projets de loi présentés à ce jour.

Nous voulons tout simplement nous respecter nous-mêmes tout en respectant les autres.

Réal COMTOIS
Longueuil, le 19 juillet 1974.

Helene REEVES
Longueuil, le 17 juillet 1974.

Une suggestion à messieurs les députés

Je voudrais rappeler aux quatre-vingt-douze députés libéraux d'arrière-banc que c'est actuellement le mois de juillet, les plus belles journées de l'été et qu'ils sont à gâcher leurs vacances avec une session aussi longue et les débats en Chambre qui se terminent à des heures tardives. Je pense que vous mériteriez de vous retirer dans votre pavillon comme dans un cul-de-sac: on a toutes les données du problème mais pas d'indications pour le résoudre. Une prise de conscience s'avère un bon début mais pas une fin.

montrer gentiment à MM. Bourassa et Cloutier que vous en avez assez et que vous n'êtes pas de simples marionnettes. Je pense que vous mériteriez un meilleur traitement que celui que vous recevez actuellement.

Messieurs, de la fierté et du cou-

rage, bon sang! Je pense que ce projet de loi pourrait bien reposer sur les tablettes jusqu'en octobre prochain.

Jacques ROBIDAS,
London, Ont., le 18 juillet 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910.

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean-François

Treasury: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 1000, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K1. L'Imprimerie Populaire est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$40 par année, six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année, six mois: \$25. Frais mens: \$13. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne: livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste de l'étranger sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0836. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Haute finance et décisions politiques

Un cas instructif: la lettre du président de la Banque de Montréal à Robert Bourassa

par CLAUDE RYAN

On se souvient peut-être qu'au cours de la dernière campagne électorale québécoise, un universitaire montréalais, M. Pierre Fournier, faillit accéder tout d'un coup à la célébrité en cherchant à exploiter les fruits d'une enquête menée dans les milieux de l'industrie et de la haute finance.

S'appuyant sur les vantardises formulées par une vingtaine de directeurs d'entreprises financières et industrielles au cours de rencontres privées, le chercheur concluait à l'influence dangereuse de ces milieux dans le processus des prises de décision politiques. C'est tout juste s'il ne croyait pas — et d'autres avec lui — avoir mis au jour le scandale du siècle.

Devant la minceur des preuves, le débat s'enlisa vite, comme il se devait. On se dit que cela n'arriverait pas si les milieux financiers faisaient montre de plus de limpidité dans leurs rapports avec les gouvernements. De là à conclure que le gouvernement Bourassa était une marionnette entre les mains de la haute finance, il y avait une immense marge que les électeurs, en très forte majorité, refuserent de franchir.

Mais le débat ouvert par M. Fournier n'était pas clos pour autant. Il ne sera pas mauvais, dans cette perspective, de se pencher sur un cas très instructif qui vient de se présenter à propos du projet de loi 22. Il s'agit de la lettre que le président de la Banque de Montréal, M. Arnold Hart (et non M. Fred McNeil, contrairement à ce que nous écrivions samedi sur la foi d'une signature indechiffable), adressait le 15 juin dernier au premier ministre Robert Bourassa.

Par un heureux concours de circonstances, la lettre nous fut remise par une personne tout à fait indépendante du gouvernement, la veuille du jour où celui-ci rendait publics, la semaine dernière, les quelque 60 amendements apportés au projet de loi 22. Inutile d'ajouter que personne, au bureau du premier ministre, ne se doutait que

cette lettre était tombée en notre possession. On dispose ainsi d'un instrument de première main et de circonstances idéales pour mesurer l'influence que peut exercer la haute finance sur l'orientation de la législation. Or, dans ce cas-ci, les faits contredisent fortement la these échauffée l'automne dernier. Car l'influence de M. Hart et de la Banque de Montréal sur la politique gouvernementale a été fort limitée, nonobstant le ton sévère qu'il a emprunté pour communiquer ses vues à M. Bourassa.

Une faible moyenne au bâton

Une démonstration vaudra plus, en l'occurrence, que tous les discours. Examinons donc une à une les suggestions faites par la Banque de Montréal, puis le sort fait à chacune par le gouvernement. Cela fait au moins neuf thèmes différents.

1) M. Hart s'inquiétait dans sa lettre de l'article 1 du bill 22, faisant du français la langue officielle du Québec. Il signalait que la "formule employée tend à faire oublier que le Québec est une partie très importante du Canada et que le Canada reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles". La réponse du gouvernement est simple: l'article 1 demeure tel quel dans la nouvelle version du bill.

2) M. Hart signalait les difficultés susceptibles de découler de l'article 24 exigeant que les employeurs rédigent en français les "avis, directives et communications" destinés à leur personnel. Réponse du gouvernement: l'article 24 demeure tel quel.

3) M. Hart signalait l'absence de distinction, aux articles 24, 32 et 35 du projet de loi, entre bureau-chef, division, succursale ou manufacture, ajoutant que chaque niveau donne lieu à des problèmes différents, particulièrement en matière d'accès des francophones aux postes de gerance. A deux endroits, soit aux articles 35 et 47, le gouvernement a tenu compte de l'observation de M. Hart. Il l'a cependant ignorée au sujet de l'article 24.

4) M. Hart, avec beaucoup d'anglophones, déplorait l'absence de garantie légale en faveur de l'enseignement en langue anglaise dans la version originelle du bill 22. Le gouvernement a tenu compte de cette observation, en écrivant fermement dans la nouvelle version que les commissions scolaires "continuent de donner

l'enseignement en langue anglaise". Loin de céder aux instances de M. Hart qui demandait le maintien du libre choix des parents, il a, par contre, introduit un amendement qui, par l'importance nouvelle accordée à la langue maternelle, institue une distance encore plus grande entre sa position et celle du président de la Banque de Montréal.

5) M. Hart s'inquiétait des risques d'abus auxquels pourraient donner lieu les pouvoirs exorbitants conférés au ministre par les articles 14, 21 et 22, 32 à 35, 62 à 67, ainsi que 48. Le gouvernement a décidé en fait de maintenir tels quels la plupart de ces articles. Là où il a jugé devoir les modifier, ce fut plutôt, comme nous le signalons hier à propos de l'article 48, dans le sens d'un renforcement, non d'un affaiblissement, de l'autorité du ministre.

6) M. Hart s'inquiétait de ce qu'en vertu de l'article 41, "il faudra apparemment qu'un consommateur signe un contrat en français même si l'en a signé un en anglais et ne comprend pas le français". Il se demandait s'il sera nécessaire que "tous les actes hypothécaires, tous les documents relatifs aux prêts aux consommateurs, soient faits en français et en anglais et soient signés dans les deux langues là où le client est anglophone". Sur ce point, le gouvernement a fait droit à la requête de M. Hart, laquelle procédait d'ailleurs d'un réalisme indiscutable.

7) M. Hart s'inquiétait de l'article 43, relatif à l'obligation de faire une place au moins égale au français dans les enseignes électriques et les panneaux-réclame, signalant que dans certains cas, cela ne serait pas pratique. Le gouvernement a conservé tel quel cet article du projet de loi, jugeant sans doute que les difficultés évoquées par M. Hart pourraient être résolues par un passage disant que les exigences s'appliquent "sauf dans la mesure prévue par les règlements".

8) M. Hart ne voyait pas d'un bon oeil l'article 53 du projet de loi, voulant que les avis gouvernementaux puissent être publiés uniquement en français même dans les cas où la loi prescrit la publication dans les deux langues. La suggestion du président de la Banque de Montréal visait à protéger le droit à l'information du million de citoyens anglophones que compte le Québec. Elle a néanmoins été ignorée par le gouvernement, puisque le texte de l'article 53 a été maintenu dans sa forme originelle.

la parole du jour

"J'ai constaté que, sous le soleil, la course ne revient pas aux plus rapides; ni la victoire aux héros; ni même le pain aux sages; ni la richesse aux intelligents; ni la faveur aux savants..." — Qohelet 9,11 (troisième siècle avant JC).

des idées

des événements

des hommes

libre opinion

par JAMES LEAVY

Le bill 22, les tests d'aptitude linguistique

■ L'auteur de cette libre opinion a publié quelques articles sur la question irlandaise dans LE DEVOIR au cours des derniers mois. Professeur d'économie, il est également juriste. Il poursuit présentement des travaux dans le secteur des droits de l'homme. M. James Leavy examine le projet de loi 22 sous l'angle inédit de la relation entre les examens projetés d'aptitude linguistique et les normes internationalement acceptées en matière de droits de l'homme.

Le projet de loi 22 sur la langue officielle présente il y a quelques semaines par le ministre de l'Éducation n'a pas cessé de susciter de vives réactions tant chez les anglophones que chez les francophones. Le chapitre V du projet qui traite de la langue d'enseignement est incontestablement la partie la plus controversée, à cause de l'importance attachée au libre choix par les anglophones et à l'intégration des immigrants à la communauté majoritaire par les francophones.

On a commenté le projet Cloutier sous tous les aspects imaginables. Sur le plan strictement juridique deux questions importantes se posent autour du bill 22 en matière de langue d'enseignement, à savoir la constitutionnalité du bill et sa conformité aux normes internationales des droits de l'homme et plus particulièrement aux documents des Nations-unies dans ce domaine.

Dans une étude publiée il y a quelques semaines dans Le Devoir, M. Michel Lebel montre que ni la "jurisprudence" ni la "jurisprudence" internationale en matière de droits de l'homme n'obligent un État à fournir l'éducation publique dans une langue particulière au choix des parents. M. Lebel a donc raison lorsqu'il affirme que, même en restreignant la liberté de choix en matière de la langue d'enseignement, le Québec demeure au-dessus des exigences des documents internationaux.

Malheureusement, il semble que personne n'ait songé à étudier le fondement même du système Cloutier, les tests d'aptitude, par rapport aux normes des droits de l'homme telles qu'énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Or, la Déclaration universelle dit à l'article 26 que toute personne a droit à l'éducation. L'article 2 de ce même document déclare que chacun peut se prévaloir des droits proclamés dans la Déclaration "sans distinction aucune... de langue, d'origine nationale ou sociale". L'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dit sensiblement la même chose.

Qui plus est, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (en vigueur depuis 1962) oblige les États qui l'ont signée, selon l'article 3,

a) abroger toutes dispositions législatives et administratives et à faire cesser toutes pratiques administratives qui comporteraient une discrimination dans le domaine de l'enseignement;

b) prendre les mesures nécessaires, au besoin par la voie législative, pour qu'il ne soit fait aucune discrimination dans l'admission des élèves dans les établissements d'enseignement;

c) accorder aux ressortissants étrangers résidant sur leur territoire le même accès à l'enseignement qu'à leurs propres nationaux.

Dans la célèbre affaire "relative à certains aspects du régime linguistique de l'enseignement en Belgique" (1) portée devant la Cour européenne des droits de l'homme, une disposition de la loi belge qui avait eu pour effet de restreindre l'accès aux écoles de langue française dans une commune bruxelloise de langue néerlandaise aux seuls habitants de cette commune, tandis que l'accès aux écoles néerlandaises était libre, a été jugée en violation des articles 2 et 14 de la Conven-

tion européenne des droits de l'homme parce qu'elle "comporte au détriment de certains individus, les éléments d'un traitement discriminatoire fondé plus encore sur la langue que sur la résidence". (2)

La Convention européenne a été rédigée en tenant compte d'une façon explicite des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est donc permis de penser que cette loi belge comportant des restrictions à l'accès à l'enseignement fondées sur la langue est aussi en violation des normes des Nations-unies.

Les tests: un instrument discriminatoire

Le Canada n'a signé ni le Pacte international ni la Convention de l'UNESCO concernant l'enseignement et le Québec n'est pas légalement lié par leurs dispositions. Toutefois la Déclaration universelle, dont le Pacte et la Convention sont des suites naturelles, définit une norme mondiale de comportement individuel et étatique relative aux droits fondamen-

et les droits de l'homme

taux et de nombreux juristes accordent à ce document le statut de droit international coutumier auquel toute société doit se conformer.

Le projet de loi 22 accepte l'existence de deux systèmes scolaires au Québec ou plutôt de deux langues d'enseignement, le français et l'anglais, mais il assujettit l'accès aux écoles de chaque langue à une connaissance déjà acquise de la langue d'enseignement. Les élèves qui ne connaissent ni la langue française ni la langue anglaise seront envoyés aux écoles françaises, précise l'article 49 du projet.

Dans sa rédaction, la loi paraît peut-être équilibrée: ses dispositions, en effet, s'appliquent à tout le monde. En réalité et dans son fonctionnement, surtout en ce qui concerne les principes directeurs récemment déposés par M. Cloutier, une telle loi aurait pour conséquence la création d'une

discrimination fondée sur l'origine nationale et sur la langue.

Il est notoire que la vaste majorité des anglophones et francophones préfèrent envoyer leurs enfants aux écoles de leur langue respective. Dans ces circonstances, le test d'aptitude linguistique, s'il est administré (voir le principe directeur no 2, qui laisse tomber le test si l'enfant veut fréquenter une école de sa langue maternelle), n'a aucune signification pratique. L'accès à l'enseignement choisi est assuré sans conditions.

Mais l'exercice du choix des parents, pour les néo-Québécois qui ne sont ni de langue française ou de langue anglaise, est sujet à un test qui, pour leurs enfants, a une portée très pratique. Car leurs enfants seront obligatoirement envoyés aux écoles françaises à moins qu'ils ne réussissent ce qui pour eux serait un vrai test d'anglais. De semblables restrictions barrent de plus la route aux anglophones et aux francophones qui veulent envoyer leurs enfants aux écoles de l'autre langue.

Le législateur québécois pourrait,

une pratique discriminatoire quant à l'accès à l'éducation publique, une pratique qui est en violation des normes internationales des droits de l'homme.

En dehors du bill 63 et de l'unilinguisme, une solution reste possible

Comment sortir de cette situation sans ressusciter le bill 63 si le législateur veut à tout prix en finir avec cette loi? Un système scolaire unilingue répondrait aux normes de la non-discrimination sans pour autant violer les autres standards internationaux. Toutefois il est loisible au législateur québécois de faire une exception particulière à la règle de l'unilinguisme en faveur de l'importante communauté anglophone bien enracinée dans la province depuis deux siècles, pourvu que cette exception ne constitue pas une pratique discriminatoire.

Pour éviter le piège des tests discriminatoires tout en restreignant la liberté de choix des parents, il faut que l'accès au secteur anglais soit limité aux seuls anglophones, ceux qui sont au Québec à l'heure actuelle et ceux qui y viendront dans l'avenir. Certains organismes réclament l'inscription de tous les immigrants, y compris les anglophones, aux écoles françaises. Une telle pratique violerait les conventions internationales en créant deux catégories d'anglophones divisés selon leur origine nationale. Les anglophones canadiens ayant accès aux écoles anglaises et les anglophones néo-canadiens ne pouvant jouir de ce droit.

Le système proposé dans cet article n'élimine pas toute forme de discrimination. En effet deux catégories d'immigrants sont créées: les anglophones jouissant d'une liberté de choix et les non-anglophones étant obligés d'envoyer leurs enfants aux écoles françaises, de même que toute la majorité francophone. Mais la création de distinctions fondées sur la langue ou l'origine nationale est inévitable à moins que le législateur n'instaure l'unilinguisme ou ne permette le maintien du bill 63. Presumant que ces deux solutions soient inacceptables, le moindre

dommage résulterait d'un système qui établit une règle générale: le français langue d'instruction, sans distinctions quant à l'accès aux écoles françaises, tout en laissant aux anglophones et aux seuls anglophones le privilège d'avoir leurs propres écoles.

Cette politique serait conforme aux principes de l'article 5 de la Convention sur la discrimination dans l'enseignement, qui prévoit l'usage facultatif de la langue d'une minorité nationale dans ses propres écoles "selon la politique de chaque État en matière d'éducation" à condition "que ce droit ne soit pas exercé d'une manière qui empêche les membres des minorités de comprendre la culture et la langue de l'ensemble de la collectivité et de prendre part à ses activités ou qui compromette la souveraineté nationale".

Les anglophones forment une minorité (3) qui, selon la politique de l'État québécois en matière d'éducation, a eu ses propres écoles depuis longtemps. Ils conserveraient ce privilège tout en respectant les dispositions de l'article ci-haut cité de la Convention de l'UNESCO. Pour la majorité et les immigrants qui n'appartiennent pas à la minorité linguistique, l'école française serait obligatoire et l'accès à l'école française serait inconditionnel quant à la langue ou à l'origine nationale de l'enfant.

La loi Cloutier est peut-être institutionnelle sous certains aspects: chose certaine, dans sa rédaction actuelle, elle n'est pas conforme aux normes internationales des droits de l'homme. Le système proposé dans cet article est loin d'être parfait et ne serait pas de nature à plaire à tout le monde. Il est toutefois conforme aux standards internationaux en ce qu'il élimine, en matière d'accès à l'enseignement, des distinctions fondées sur la langue et l'origine nationale que le gouvernement s'approprie à faire adopter par l'Assemblée nationale.

1) (1968) II Annuaire de la Convention européenne des droits de l'homme p. 833.

2) Ibid. p. 941.

3) Nous présumons ici que, pour fins d'éducation, la communauté anglophone constitue une "minorité nationale" au Québec.

"Voies et impasses" du Comité catholique

L'impossible cloisonnement de la formation religieuse

par un groupe de professeurs de l'UQAM

■ Ce texte fait suite à la publication récente du document intitulé "Voies et impasses", du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation. Il nous a été communiqué par Mlle Anita Caron au nom du Conseil de module de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal.

Il y a quelques semaines, le Comité Catholique du Conseil Supérieur de l'Éducation publiait un document en trois tomes dont l'objectif principal était de mettre en évidence les implications d'une philosophie de l'éducation visant à intégrer la dimension religieuse en tant qu'élément constitutif du projet scolaire. Ce document intitulé *Voies et Impasses* était adressé à tous ceux qui sont concernés

par l'éducation scolaire au Québec: les parents, les enseignants, les administrateurs scolaires, les pasteurs, les communautés locales. Il traite de la place de la religion à l'école (tome 1), de la situation de l'enseignement religieux à l'élémentaire et au secondaire (tome 2), de la formation des enseignants appelés à collaborer au projet éducatif défini par le Comité Catholique (tome 3).

Dans les paragraphes qui suivent, nous nous proposons de faire ressortir un certain nombre de considérations qui nous sont inspirées par la conception que les auteurs se font de la formation des enseignants, eu égard à la tâche spécifique qui leur sera confiée dans l'école secondaire d'aujourd'hui.

Il nous apparaît, en premier lieu, que le modèle proposé en regard de la formation des enseignants en Sciences Religieuses ne manque ni d'intérêt, ni de pertinence. Trois aptitudes fondamentales y sont présentées comme essentielles au futur éducateur en enseignement religieux:

- la faculté de comprendre une situation éducative;
- la capacité de saisir le cheminement des jeunes;
- l'aptitude à créer un environnement éducatif.

Pour y arriver, le document propose "de rompre avec l'idée d'un baccalauréat sur-spécialisé" pour offrir une préparation qui "fait délibérément une place importante à la religion chrétienne" mais qui propose également "une ouverture marquée sur les autres traditions religieuses du monde", en s'efforçant par ailleurs d'assurer "un entrelacs continu entre l'apprentissage pédagogique, l'expérience personnelle des étudiants-maîtres et l'approfondissement des connaissances religieuses".

Pareil profil nous semble devoir tout à fait répondre à la situation de l'enseignement religieux au secondaire. Il correspond à peu près totalement d'ailleurs à l'orientation du programme de baccalauréat spécialisé en enseignement se-

condaire des Sciences Religieuses offert par l'UQAM. Un tel profil ne nous semble pas cependant en accord avec les orientations générales de *Voies et Impasses*, et plus spécialement avec celles qui ont trait à la conception et à l'organisation de l'enseignement religieux au secondaire.

Orientations de l'enseignement religieux au secondaire

Le régime d'options proposé pour les élèves de secondaire III — IV et V ne nous semble pas, entre autre, la solution la plus favorable à une démarche visant "à soutenir et (à) intensifier la recherche de sens des adolescents et leur maturation au plan religieux". Un programme unique présentant d'une manière ouverte et sympathique différentes formes d'expressions religieuses et prévoyant des modalités d'adaptation à la situation particulière de chacun des milieux nous paraîtrait devoir répondre de façon plus adéquate aux besoins et aux attentes des adolescents d'aujourd'hui.

Voies et Impasses 2 souligne précisément de quelle façon les programmes institutionnels permettent de redéfinir des programmes-cadres "en fonction des besoins d'une institution ou d'une région".

Les objectifs généraux de ce programme pourraient, nous semble-t-il, être formulés selon les termes proposés pour expliciter les objectifs communs aux deux programmes actuellement en vigueur au secondaire:

- "répondre à la quête de sens des adolescents et à leurs interrogations sur les fins de la vie, de l'homme et de l'univers;
- permettre l'exploration et l'intelligence de la religion dans ses diverses expressions: doctrine, histoire, culte, morale, expérience intérieure;
- aider les jeunes à se situer eux-mêmes face à l'interpellation des religions, c'est-à-dire à définir une attitude personnelle qui soit éclairée et réfléchie;
- faire percevoir l'apport de la religion dans la vie sociale et la place qu'elle occupe dans l'héritage des familles, du Québec, de l'Occident;
- conduire à une attitude d'accueil et de respect face aux diverses croyances et expressions religieuses" (1).

Des enseignants formés à

"comprendre" et à "faire comprendre" ce qui est vécu et recherché dans toute expérience religieuse authentique devraient précisément être en mesure de doser et de circonstancier les différents éléments qui constituent ce programme.

La distinction postulée entre foi chrétienne et autres formes de vie religieuse n'est d'ailleurs pas aussi marquée dans les faits que le laisse supposer la proposition de deux programmes parallèles. L'un s'orientant délibérément et de façon quasi exclusive dans une ligne catéchétique, le second dans des perspectives dites de "culture religieuse".

Le christianisme est une réalité historique-culturelle qui doit être située en regard des autres traditions et cultures. Il est en effet un principe formateur qui a donné un sens nouveau aux traditions religieuses qui l'ont précédé. Aujourd'hui comme hier, il est appelé à vivre en symbiose avec différentes cultures dont il s'inspire et auxquelles il apporte sa contribution. Il faudrait éviter d'en faire une réalité statique sans prise avec l'histoire et les spécificités culturelles de temps et de lieu dans lesquelles il s'incarne.

C'est pourquoi nous privilégions pour l'enseignement religieux au secondaire et pour la préparation des personnes qui s'y destinent "l'approche religieuse" décrite par Fernand Ouellet dans un récent numéro de *Prospectives* (2) et qui consiste à adopter "une attitude empathique" à l'égard de toute forme authentique de religiosité, à chercher à pénétrer aussi profondément que possible dans l'expérience spirituelle de "l'autre" et à "essayer d'y participer dans la mesure du possible" (3).

Formation des enseignants en Sciences Religieuses

Loin de nous donner la perspective de nous situer au plan d'une stricte présentation objective et explicative des phénomènes religieux ainsi que le laisse supposer la présentation que *Voies et Impasses* fait du programme offert par l'UQAM en vue de la préparation à l'enseignement des Sciences Religieuses au secondaire.

Nous pensons, bien au contraire, que, sans négliger l'approche descriptive et explicative mise de l'avant par les sciences humaines de la reli-

gion, il faut avant tout sensibiliser l'étudiant-maître à saisir de l'intérieur et comme en y participant, l'expérience religieuse vécue par des croyants de toute tradition spirituelle. Il importe en particulier que l'étudiant-maître soit en mesure non seulement "de replacer cet univers religieux dans le contexte historique, social et culturel dont il est inséparable" (4) mais aussi qu'il puisse s'ouvrir aux richesses de l'expérience religieuse de l'homme de tous les temps et apprendre ainsi à découvrir la dimension présente dans la plupart des situations humaines.

C'est pourquoi, dans la formation qui est donnée aux étudiants du Module de Sciences Religieuses de l'UQAM, nous faisons constamment appel aux grandes traditions d'étude de la religion, celle de l'histoire et de la phénoménologie de la religion, celle de l'exégèse et de la théologie chrétiennes, celle des sciences humaines de la religion. En se conjuguant et en s'interpellant mutuellement, chacune de ces traditions peut contribuer à une lecture, qui soit à la fois critique et empathique, de l'expérience religieuse implicite ou explicite propre à l'homme de tous les temps et de tous les lieux et plus spécialement au Québécois d'aujourd'hui.

Loin de nuire donc aux possibilités d'éducation chrétienne, une telle attitude favorise, croyons-nous, la création d'un climat et la mise en oeuvre de mesures favorables à une insertion harmonieuse des objectifs spécifiques à ce type d'éducation. L'expérience nous a en effet démontré que des éducateurs ayant reçu une formation habilitant à comprendre différents types d'expériences religieuses étaient la plupart du temps tout à fait aptes à assumer l'enseignement catéchétique actuellement au programme des écoles secondaires et à collaborer efficacement à des tâches d'animation pastorale au sein d'une école ou à l'extérieur de celle-ci. Ils sont tout au moins habilités à situer l'expérience chrétienne au cœur même de l'expérience religieuse universelle et à lui assurer ainsi un éclairage nécessaire et souhaitable.

Si les centres universitaires veulent véritablement "tenir compte de l'expérience religieuse des étudiants-maîtres et de leur évolution spirituelle",

ils se doivent donc, nous semble-t-il, d'être sympathiques et accueillants à l'égard de toute forme authentique de religiosité. Rappel de façon insistante aux étudiants-maîtres que l'école confessionnelle ou ils auront à oeuvrer exige d'eux qu'ils soient principalement en mesure de répondre aux exigences d'une école dite "chrétienne", c'est en effet exercer à leur égard une provocation indue et inutile. Leur permettre, comme le propose *Voies et Impasses*, 3, de faire eux-mêmes le cheminement qu'ils auront à proposer à leurs élèves apparaît au contraire fort stimulant et tout à fait en conformité avec un style d'éducation qui se préoccupe de "l'apprenant", de "ses motivations", de "sa liberté", de "ses dynamismes éveillés ou assoupis".

Aussi, bien que nous admettions qu'au plan des objectifs et du cadre général, il peut être souhaitable que les programmes de baccalauréat spécialisé d'enseignement secondaire en sciences religieuses comportent des traits communs, nous pensons aussi qu'il est nécessaire de laisser à chacun des centres de formation des maîtres de très larges possibilités de créativité et d'adaptation.

Dimension religieuse et projet éducatif scolaire

Pareille attitude nécessite que les mesures concrètes adoptées par les diverses instances éducatives rendent possible cette souplesse et ce sens de l'adaptation. Or, une lecture attentive des textes qui ont trait à l'engagement du personnel, aux types d'enseignement religieux assumés par l'école, aux formes d'animation proposées permet de constater que "dimension religieuse", dans l'esprit des auteurs, veut toujours signifier et cela, de façon quasi-exclusive, "tradition chrétienne". Semblable identification est pour le moins étonnante. Aussi n'a-t-elle pas manqué d'être dénoncée dès la parution du premier tome de *Voies et Impasses* (5). Ni les parents, ni les éducateurs, et encore moins les adolescents, ne peuvent accepter d'emblée "que le groupe enseignants-enfants-parents (ne) puisse déterminer, pour une année précise, les composantes religieuses" (de son) projet éducatif et, pour ce faire,

Suite à la page 6

Cours fondamental de fine cuisine

L'enseignement par Henri Bernard des bases indispensables pour finement cuisiner selon l'hygiène alimentaire avec méthode et assurance vos repas familiaux.

Renseignements et prospectus, séries de cours d'automne: 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

BERLITZ®
C'EST MIEUX!

que jamais auparavant.

Vous pouvez dès maintenant profiter des perfectionnements et des améliorations apportés à tous les aspects de nos cours.

Rendez vous service, inscrivez vous tout de suite...

Si vous ne pouvez pas commencer tout de suite demandez le programme de nos cours d'été, appelez!
ÉCOLES BERLITZ — LANGUES VIVANTES
2055 Peel Montréal tél 288 3111
50 place Crémazie Montréal tél 387 2566
PERMIS No 749585 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC



"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine".

Le Vot Galant

RESTAURANT FRANÇAIS

Spécial du jour

Potage ou Crudités \$3.50
Sardines Maître d'Hôtel
ou
Longe de Porc Rôtie
Dessert - Café

Réervations: 844-4153
1425 rue Crescent

suites
de la première
page

ROCH LASALLE

trouve maintenant trop âgé et trop contesté. De fait, il croit que M. Drapeau eût mieux fait d'accepter l'offre de M. Dieffenbaker qui, selon M. LaSalle, en 1967 lui avait présenté la direction du parti sur un plateau d'argent.

Reste le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, dont les velléités de leadership national sont depuis longtemps connues. M. Roch LaSalle croit que l'échec du PC en Ontario a causé un tort irréparable à M. Davis qui a sans doute depuis cessé d'espérer la succession de M. Stanfield. Mieux encore, M. LaSalle souligne que l'Ontario appuiera maintenant peut-être un candidat du Québec.

Le 14 août prochain à Ottawa, se tiendra le caucus des députés conservateurs. Les trois députés du Québec ainsi que les candidats du 8 juillet y participeront. C'est à compter de ce jour, que M. LaSalle souhaite connaître l'essentiel sur l'avenir du Parti conservateur. Il en profitera pour convaincre ses collègues que l'opposition à la Chambre des communes doit modifier sa démarche "trop négative", ignorer la partisanerie politique et devenir plus efficace. "Le système nous permet de faire des bêtises mais il ne nous oblige pas à en faire."

LA GUILLOTINE

et exiger, dans deux cas, le baillon pour mettre fin à cette "bouffonnerie".

Pourquoi les ministériels prêt-ils main-forte à l'opposition en grugeant leur bonne partie du temps passé en commission? Changement de stratégie, répondent certains observateurs, en expliquant qu'il faut maintenant démontrer la futilité de la lutte du PQ.

Pourquoi, d'autre part, le PQ fournit-il un prétexte recherché par M. Bourassa pour mettre fin aux travaux, en demeurant si longtemps sur le premier article alors qu'il en reste 129 autres? Parce que nous sommes fondamentalement contre ce bill, répond M. Burns, en ajoutant qu'en régime parlementaire on peut toujours espérer des changements importants aux dernières heures.

Pourquoi, enfin, M. Bourassa, dont les visites aux commissions sont d'habitude brèves et partiales, reste-t-il de longues heures, tranquille et sage comme un Mage, aux côtés du parrain du bill 22, M. François Cloutier, lui-même d'un calme exemplaire?

Autant de questions intéressantes pour les devins de la stratégie, plus importante que le fond du débat durant ces derniers milles du parcours menant le bill 22 à la consécration de charte linguistique des Québécois.

LES MINISTRABLES

puté de Matane au cabinet y assurerait la représentation au cabinet de l'Est du Québec, région qui en est absente depuis la retraite politique de M. Maurice Sauvé.

Le premier ministre pourrait fort bien confier à M. DeBane un portefeuille exigeant passion et idéalisme, plutôt que fermeté et rigueur administrative; mais sa nomination serait peut-être mal acceptée des autres députés québécois, à cause des dissidences fréquentes et remarquées du député de Matane en regard de la ligne du parti.

Les milieux libéraux reconnaissent volontiers que Mlle Monique Bégin (Saint-Michel) et Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes) sont des députés qui promettent, de par leurs solides qualités intellectuelles et leur assidue au travail. Mais tous deux sont encore très jeunes et ont moins de deux ans d'expérience parlementaire, ayant été élus pour la première fois en 1972; peut-être aussi leur faudrait-il encore quelques années de caucus pour se définir politiquement. Au surplus, il est possible que Mlle Bégin doive attendre le retrait de Mme Sauvé du cabinet avant d'y entrer (mais serait-ce là un réflexe "sexiste" auquel échapperait M. Trudeau?). Toujours parmi les élus de 1968, plusieurs jugent éventuellement ministériel le député de Bourassa, M. Jacques Trudel. Ce commercer de 56 ans aurait fait sa marque au sein du caucus libéral et des comités parlementaires où il a siégé.

Signalons ensuite trois députés qui ont d'assez longs états de service et suffisamment de qualités pour que M. Trudeau puisse songer à leur confier un portefeuille de moindre importance: MM. Gérard Laniel (Beauharnois-Salaberry), Florian Côté (Richelieu), Marcel Prudhomme (Saint-Denis) et Ian Watson (Laprairie).

Elu pour la première fois aux Commu-

nes en 1962, M. Laniel s'est surtout illustré au sein des comités parlementaires, où on a remarqué notamment ses qualités de meneur de débat. C'est pourquoi la rumeur veut que le premier ministre lui confie cette année la vice-présidence des Communes plutôt qu'un ministère.

De tous les députés élus dans les régions rurales du Québec, affirme-t-on, M. Côté, qui siège aux Communes depuis 1966, serait celui qui représenterait le plus authentiquement la population de ces régions au sein d'un cabinet où les zones urbaines — et surtout celle de Montréal — demeurent sur-représentées.

Porté aux Communes en 1964 lors d'une élection partielle, M. Prudhomme s'est si bien dépensé pour son parti qu'il faudra bien un jour, certains disent-ils, lui accorder promotion ou récompense. S'agira-t-il d'un portefeuille, après les secrétariats parlementaires de la Main-d'œuvre et de l'Expansion économique régionale? Comme ministre de second rang, M. Prudhomme en vaudrait bien d'autres; mais il est handicapé du fait qu'il représente un comté montréalais, comme déjà neuf ministres.

Le député de Laprairie siège depuis onze ans aux Communes, où il s'est distingué par sa participation aux travaux des comités parlementaires. Mais pour que M. Watson entre au cabinet, il faudrait d'abord qu'en sortent un et peut-être deux des trois ministres anglophones du Québec qui y siègent déjà.

LE CESSEZ-LE-FEU

proposé d'organiser à Genève s'ouvrent sans délai, avec la participation des deux autres puissances garantes.

A Ankara, où l'on annonce que M. Tunc Gunes sera aujourd'hui à Genève, on apprend de source bien informée, que la Turquie insistera lors de la conférence, sur la nécessité d'établir un nouveau statut pour Chypre. "Maintenant, il existe une Chypre nouvelle", ont laissé entendre les responsables turcs et notamment M. Bulent Ecevit, premier ministre.

La Turquie, indique-t-on de même source, voit la normalisation de la situation à Chypre en deux étapes:

Durant la période d'application du cessez-le-feu, la Turquie sera opposée à l'envoi de nouvelles troupes et de matériel de guerre sur l'île. Elle demandera aux Casques bleus de veiller à ce qu'il n'y ait aucune violation de ce principe tout en se réservant le droit d'intervenir si une telle violation se produisait;

● les forces turques demeureront sur l'île jusqu'à ce que le "nouveau statut" soit déterminé. Le gouvernement turc exigerait que ce statut assure la protection absolue des droits des Turcs sur l'île.

A Nicosie, M. Nicolaos Sampson, "président chypriote" issu du coup d'Etat du 15 juillet, a lancé un appel "pour le respect du cessez-le-feu". Dans un message qui a été diffusé en trois langues par Radio-Nicosie, le "président" a indiqué que "le gouvernement chypriote respecte les décisions de l'ONU".

Sur le terrain, la situation demeurait confuse durant quelques heures après l'heure officielle du cessez-le feu (15 h GMT) mais aucune opération d'envergure n'était signalée. Des avions militaires turcs ont survolé Nicosie et effectué un raid de dix minutes contre l'aéroport. Devant le Conseil de sécurité, M. Kurt Waldheim, secrétaire général, a précisé qu'une bombe était tombée dans le secteur de l'aéroport réservé aux Nations unies.

la météo

Le ciel devait être généralement clair la nuit dernière au Québec sauf dans la partie nord et nord-ouest de la province. Ces conditions étaient attribuables à une crête de haute pression située le long des Appalaches tandis qu'un faible creux de basse pression approchait le secteur nord-ouest de la province avec son cortège de nuages et quelques averses. Aujourd'hui ce faible creux de basse pression traversera la plus grande partie du Québec. Quelques passages nuageux et averses sont donc prévus. Ce système étant accompagné de quelques orages dispersés, un risque d'orages demeure pour la plupart de nos régions. Comme aperçu: du temps généralement ensoleillé jusqu'à une nouvelle crête de haute pression devrait se former au-dessus du Québec mercredi. On s'attend à peu de changement dans les températures.

● Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: Généralement nuageux avec averses suivi de dégagement pendant la journée. Maximum près de 75. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

● Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, des Cantons de l'Est: Ensoleillé avec passages nuageux. Quelques averses et risque d'un orage. Maximum près de 80 aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

● Régions de Québec, Trois-Rivières, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: généralement nuageux avec quelques averses. Maximum près de 75. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

● Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Gaspé: Passages nuageux. Maximum près de 70. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

Dans la matinée de lundi, des appareils turcs avaient bombardé la ville de Kyrenia, la région de Morphou et celle de Tymboou, au sud de l'île. A l'ouest de Kyrenia, des combats sanglants se poursuivaient au début de l'après-midi.

A Ankara, le ministre turc de la Défense a démenti que 18 appareils turcs avaient été abattus au cours des opérations. D'autre part, M. Bulent Ecevit, premier ministre, a souligné que les forces turques avaient atteint leurs objectifs.

L'évacuation des touristes, regroupés dans les deux bases britanniques de l'île, et qui avait commencé dimanche, s'est accentuée hier grâce à de véritables ponts aériens militaires. En sandales et en short, le flot des touristes britanniques, allemands, autrichiens, canadiens a débarqué sur les aéroports londoniens. 136 vols entre Londres et Chypre sont prévus au cours des cinq prochains jours.

L'évacuation des ressortissants américains à Chypre a été suspendue hier soir après que 350 citoyens américains et 33 citoyens libanais aient été transférés sur un bateau américain qui se dirige actuellement vers Beyrouth, apprenant au Pentagone.

L'évacuation, organisée par la Sixième flotte américaine et qui a dû être arrêtée à la tombée du jour, reprendra aujourd'hui, a indiqué un porte-parole du Pentagone. Les dernières estimations chiffrent à 350 le nombre des Américains restant à Chypre.

Le Pentagone a accepté, "à titre humanitaire", la demande du gouvernement de Beyrouth d'évacuer en même temps 80 ressortissants libanais.

PAVILLON

l'opinion des catholiques sur ce conflit qui dure depuis le 19 mars 1972. Devant cette levée de boucliers, la prieure du Pavillon, Soeur Marie-Paule Pelletier, répliquait que la reconnaissance syndicale des grévistes mettrait en péril l'emploi qu'occupent au pavillon depuis deux ans les "briseurs de grève". De plus, certains patients verraient d'un mauvais oeil d'être à nouveau soignés par les grévistes actuels. Lors du déclenchement de la grève en 1972, les 27 employés du pavillon tentaient depuis déjà six ans de faire signer leur première convention collective. Ils gagnaient alors en moyenne \$60 par semaine. Au début de l'hiver dernier, ils sortaient leur conflit de sa torpeur en occupant les bureaux du cardinal Maurice Roy. L'archevêque de Québec accepta alors de jouer le rôle de médiateur qu'on lui proposait.

Mgr Roy proposa finalement, à la suite d'une série de rencontres avec les deux parties, le recours à l'arbitrage obligatoire. Cette solution, rejetée par les Dominicaines, a toutefois été acceptée aux printemps par les syndiqués.

C'est alors que la CSN et la Fédération des Affaires sociales ont décidé d'organiser une campagne provinciale d'information sur ce conflit.

Selon un groupe d'études du Laboratoire d'histoire religieuse de l'Université Laval, dont le rapport a été publié récemment, le conflit s'explique par le fait que les religieuses du Pavillon, comme beaucoup d'autres religieuses, n'ont pas suivi l'évolution d'un monde où l'évangile s'incarnait dans la charité à celui où il passe par et dans la justice sociale. Le rapport qui assimilait le comportement des religieuses dominicaines à celui des patrons de l'ère pré-industrielle, laissait entendre que c'est par solidarité patronale que le clergé québécois était resté muet sur cette question.

Le Pavillon Saint-Dominique héberge des vieillards à la retraite à qui il en coûte de \$200 à \$600 par mois pour recevoir les soins des religieuses. On retrouve dans cette clientèle une vingtaine de prêtres à la retraite et d'anciens notables de la région de Québec.

UNE RUMEUR

hington, émit le vœu que la conférence tripartite sur Chypre qui doit s'ouvrir demain à Genève, ne soit pas retardée par les "bouleversements" en Grèce On prédisait au département d'Etat que les Etats-Unis souhaitaient beaucoup que des changements à la tête du gouvernement grec accompagnent le règlement de la crise de Chypre.

Il est pour le moins inhabituel qu'un secrétaire d'Etat américain fasse des commentaires sur des changements dans le gouvernement d'un pays étranger sur la base de rumeurs non confirmées.

Après la conférence de presse de M. Kissinger, aucune source officielle n'a voulu préciser l'étendue des changements auxquels il semblait s'attendre à Athènes. Mais on apprend de bonne source que le gouvernement Nixon souhaite le départ des personnalités aussi haut placées soient-elles, qui ont inspiré ou appuyé le coup d'Etat des officiers grecs de la Garde nationale chypriote contre l'archevêque Makarios.

Avant même d'avoir été interrogé par les journalistes sur la situation en Grèce, M. Kissinger avait spontanément déclaré au début de sa conférence de presse, qu'il était encore trop tôt pour porter un jugement "sur les forces qui vont s'emparer du gouvernement". Par la suite, dans la transcription officielle, le département d'Etat a prudemment remplacé "vont" par le conditionnel "pourraient".



Les membres d'un atelier sur la musique ancienne à l'Université de Toronto ont donné une démonstration de cromorne, un instrument musical qui a la forme d'une tourne-bout et dont le son ressemble à celui du cazo. Environ 55 étudiants en musique médiévale et de l'époque de la Renaissance dont l'âge variait de 20 à 65 ans ont déboursé \$65 chacun pour prendre part à la session d'études qui a duré deux semaines. (Téléphoto PC)

Le secrétaire d'Etat a semblé inviter les dirigeants grecs qui ont pu tremper dans le coup d'Etat de Chypre à; faire face aux conséquences de leur erreur, lorsqu'il a dit qu'il était devenu apparent que les événements de la semaine dernière n'étaient pas considérés comme un succès par tout le monde en Grèce.

Il est pour le moment difficile de savoir si les Etats-Unis tiennent le général Ioannides, le chef de la junte militaire, comme lui-même responsable du coup de Chypre et s'ils souhaitent son remplacement par une personnalité moins compromise.

Cependant, le gouvernement grec a qualifié hier soir dans un communiqué officiel de "rumeurs anti-helléniques" les informations sur la situation en Grèce diffusées à l'étranger. "Ces bruits, poursuit le communiqué, ont leur source chez ceux qui ont été écus dans leur espoir à la suite de la victoire des forces armées grecques chypriotes et de l'héroïque peuple chypriote". On notait quand même que le black-out avait été instauré à Athènes et à Salonique hier soir.

Par ailleurs environ cinq cents jeunes Chypriotes grecs ont assiégé hier après-midi l'ambassade britannique dans le centre d'Athènes. La police est intervenue afin de les empêcher de franchir les grilles qui entourent l'immeuble puis elle s'est retirée à une certaine distance laissant la manifestation suivre son cours.

Des vitres de l'ambassade ont été brisées par des pierres lancées par les manifestants. Le correspondant de la BBC à Athènes M. David Tonge a été molesté par les manifestants. Ceux-ci criaient "A bas l'Angleterre qui a vendu Chypre aux Turcs", "Greece et Chypre unies".

Dans quatre ans,
308 réacteurs
seront en service

STOCKHOLM (AFP) — Dans quatre ans, 308 réacteurs atomiques seront en service dans le monde, annonce l'Association suédoise des producteurs d'énergie (C.D.L.). La production prévue pour 1974 d'énergie atomique, précise l'association, sera d'environ 71.180.000 kilowatts-heure, dont 42.231.000 kmw pour le continent américain, 24.031.000 kmw pour l'Europe et 4.818.000 kmw pour l'Asie.

Les premiers producteurs seront les Etats-Unis avec 39.400.000 kwh, suivis par la Grande-Bretagne (6.807.000 kwh), le Japon (4.213.000 kwh), la République fédérale allemande (4.154.000 kwh) et l'Union soviétique (2.981.000 kwh). Ensuite viennent respectivement dans l'ordre, la France, la Suède (\$2.600.000 kwh), le Canada, l'Espagne et la Suisse.

En 1978 la production mondiale d'énergie atomique sera de 175.420.000 kwh, dont 70.832.000 kwh pour l'Europe, 82.089.000 kwh pour le continent américain et 22.499.000 kwh pour l'Asie.

Les Etats-Unis auront une production de 75.074.000 kwh, le Japon prendra la seconde place, suivi par la République fédérale allemande, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, la Suède (5.560.000 kwh), le Canada et la Suisse.

Le Canada est prêt à
envoyer des renforts

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral attendait hier une requête du secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, demandant des renforts canadiens pour envoyer à Chypre.

Waldheim a dit que le Conseil de sécurité veut que les pays qui font partie de la force de paix des Nations unies à Chypre dépêchent rapidement des renforts sur les lieux.

Mais un porte-parole du secrétariat aux Affaires extérieures révélait hier que la requête n'était pas encore parvenue directement au Canada. Il a ajouté que le gouvernement avait été prévenu à l'avance de cette demande de sorte qu'il se serait ainsi possible d'y apporter une réponse plus rapidement.

La réponse à cette requête devrait être considérée lors de la prochaine séance du cabinet qui doit avoir lieu jeudi.

Entre-temps, des porte-parole du ministère de la Défense précisent que les forces armées sont en mesure de fournir les renforts requis si le gouvernement décide d'envoyer d'autres soldats canadiens à Chypre.

Présentement, il y a environ 480 Canadiens avec les troupes des Nations unies à Chypre. Il s'agit du plus important contingent national, après celui de la Grande-Bretagne.

M. Waldheim a dit que sa première de-

mande se résume à plus de personnel, ce qui implique que cette demande pourrait être suivie d'une autre requérant des armes ou des engins de combat.

Les Canadiens sont postés le long des lignes rouges et vertes qui séparent les turcs des Chypriotes et les Grecs des Chypriotes, soit dans des secteurs très sensibles.

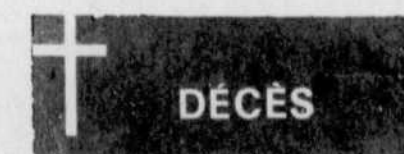
Neuf Canadiens ont subi des blessures, mais personne n'a été grièvement blessé au cours de la bataille qui suivit l'invasion turque et le ministère croit que les deux derniers des 24 postes normalement surveillés par les Canadiens ont été évacués.

On croit que la plupart des soldats canadiens participent aux opérations des Nations Unies à Nicosie tandis que les autres se trouveraient à la base appelée le Camp des casques bleus.

Si Ottawa décide d'envoyer des renforts à Chypre, cela mettra fin à la baisse constante du nombre des Canadiens à Chypre qui se poursuit depuis quelques années.

A l'arrivée du 22e Régiment de Québec, en 1964, il y avait 1.100 canadiens dans la force des Nations Unies à Chypre. Cette opération a coûté au Canada environ \$24 millions depuis 1964, sans compter le solde normal des militaires ainsi que les allocations qu'ils auraient reçues même s'ils étaient demeurés au Canada.

Si le Canada augmente ses effectifs à Chypre, il y aura environ 8.000 canadiens en service outre-mer qui remplissent plusieurs fonctions diverses.



DÉCÈS

FORGET, Révérend Père Alphonse, Dominicain. A Montréal, le 22 juillet 1974 à l'âge de 67 ans, est décédé, le Révérend Père Alphonse Forget, Dominicain, missionnaire au Japon, frère de Ernest, Florida (Mme Sylvio Morand), Lucie (Mme Maurice Valiquette), Simone (Mme Jérôme Gauthier). Les funérailles auront lieu mercredi 24 juillet. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois à 2 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 3 heures. Et de là au cimetière de la communauté St-Hyacinthe lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATTE. Le docteur Gustave Ratté décédé à Paris, France le 29 juin dernier. Les cendres arriveront à Québec le 27 juillet et seront à la Résidence Funéraire de La cte Hubert Moisan, 35, est, Grande-Allée le 28 juillet de 18 heures à 23 heures. Un service funéraire sera chanté lundi le 29 juillet à 9 heures en l'église St. Charles Garnier. L'inhumation se fera au cimetière de St. Augustin, Co. Portneuf P.Q. **VOLOVNE FORMELLE** de la famille. Pas de fleurs. S.V.P. Dans au centre de la Recherche Médicale de l'Université Laval. Il laisse dans le deuil son épouse Adrienne Gignac; sa fille Mme Georges Back (Caroline).

L'impossible cloisonnement . . .

Suite de la page 5

"inventer" et "choisir vraiment son type d'expérience religieuse et de confession".

Aussi souhaitons-nous, à l'instar de Louise Marcell-Lacoste, que les responsables de l'éducation chrétienne en arrivent à "renoncer à établir une convergence par le sommet" pour s'efforcer plutôt de "s'enquérir des convictions profondes des gens qui habitent le milieu scolaire".

Ces gens, dont Voies et Impasses 1, souligne la variété d'options et l'absence d'unanimité, voient cette polyvalence trop facilement ignorée quand il s'agit de mesures concrètes à établir en vue d'une intégration de la dimension religieuse à l'ensemble du projet éducatif de l'école.

C'est sans doute l'absence de

préoccupations de ce qui est véritablement vécu par les adolescents, par leurs parents et par leurs éducateurs qui donne à ces textes une allure assez idéaliste avant peu de prise avec le réel. Le dynamisme et la vitalité d'un milieu deviennent lettre morte quand les personnes qui y vivent n'ont plus qu'à appliquer les directives qui leur sont transmises par les autorités dûment mandatées à cette fin. Il en est ainsi pour l'école secondaire desservant une population donnée. Il en est de même pour l'Université, qui, en même temps qu'elle s'efforce de répondre aux besoins et aux attentes d'un milieu particulier, doit en arriver à faire progresser les différents éléments qui constituent le donné scientifi-

que sur lequel elle travaille.

Modifications souhaitées

Aussi souhaitons-nous, qu'à partir des réactions exprimées par ceux qui sont directement impliqués dans la question de l'enseignement religieux au secondaire et dans la formation des enseignants qui se destinent à cette tâche, des modifications importantes soient apportées à l'égard des orientations annoncées par Voies et Impasses.

Nous espérons que ces modifications s'efforceront surtout de tenir davantage compte du pluralisme du milieu et des possibilités nombreuses de création qui s'y trouvent. Ce n'est pas par des directives et des règlements que la dimension reli-

gieuse prendra sa place au sein de l'école mais par les efforts conjugués de ceux qui doivent mettre en oeuvre un projet éducatif répondant à leurs convictions profondes et aux besoins spécifiques d'un milieu donné.

1. Voies et Impasses, 2, par. 155.
2. Fernand Ouellet. "Les finalités éducatives de l'étude des religions au secondaire et au collégial: questions préalables", Prospectives, vol. 10, numéro 8, juin 1974, pp. 161-166.
3. Idem, p. 164.
4. Fernand Ouellet, op.cit, p. 166.
5. Cf. Le Soufflet 47-48.

Louise Marcell-Lacoste, "Un dépassement manqué", p. 93; Equipe universitaire de Sherbrooke, "Un document engagé", p. 44; André Bedard, "Peut-on engendrer la foi?", p. 70.

Washington

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

Kissinger, Chypre et la guerre du pavot

Les récents événements à Chypre vont sans doute jouer un grand rôle dans la carrière du "super diplomate". Henry Kissinger. Nous avons vu le secrétaire d'Etat survoler comme un ange de la paix plusieurs régions mondiales en guerre ou proches d'un conflit armé. Jusqu'ici, il a chaque fois réussi à apaiser les instincts guerriers des concernés.

Il y a quelques jours, Mgr Makarios, le chef d'Etat cypriste, se rendit à Londres puis aux Nations Unies afin de protester contre la révolution menée par Nicholas Sampson qui priva le chef orthodoxe grec de son pouvoir. Makarios annonça ce que tout le monde savait déjà: que les Turcs, apparemment inquiets du sort de la minorité turque de Chypre, risquaient d'envahir la petite île, si cette dernière était annexée par la Grèce.

Le vendredi 19 juillet à onze heures du soir, les Turcs débarquèrent.

Peu de temps auparavant, les pays membres de l'OTAN avaient annoncé qu'ils ne supporteraient pas le régime de M. Sampson. On s'attendait à tout sauf au message de M. Kissinger. Ce dernier pourtant et, malgré les demandes du département d'Etat américain, préféra demeurer neutre.

Au premier abord, cela ne semble pas particulièrement sérieux. Chypre, nous le savons, est une gentille île pittoresque qui, envahie par les touristes chaque année semble bien incapable de provoquer un sérieux conflit. Il est difficile d'envisager une confrontation du type Moyen-Orient, ou un autre Vietnam. Pourtant, il semble que la neutralité de M. Kissinger en ce qui concerne le coup d'Etat mené par M. Sampson puisse profondément embarrasser les Etats-Unis et nuire à la détente mondiale.

Les Etats-Unis ont depuis le début du régime de la junte grecque, et malgré l'opposition d'une large minorité, soutenu le gouvernement dictatorial du général Dimitri Ioannides. Les Américains lui ont même vendu des armes et des avions, afin qu'il puisse se maintenir au pouvoir. Or, il se trouve que les Américains ont également vendu des armes aux Turcs. Bref, des promesses d'aide militaire furent faites aux deux pays.

La situation se compliqua encore plus la semaine passée lorsque les Turcs, violant une promesse faite aux Etats-Unis, décidèrent de continuer la récolte du pavot. Une guerre des fleurs, peut-être? Et d'ailleurs pourquoi ne pas récolter les fleurs de pavot?

Simplement parce que des pavots turcs on extrait l'opium, et que de l'opium on extrait la drogue mortelle appelée héroïne, qui est le grand fleau américain qui chaque année tue des milliers de jeunes gens noirs et blancs dans les grandes villes et ghettos des Etats-Unis. L'héroïne, c'est une poudre blanche qui pousse ses habitudes à commettre meurtres, cambriolages et extorsions. Et l'héroïne, c'est aussi une des plus

grosses sources monétaires de la Mafia américaine. La grande majorité de cette drogue provient des fleurs de pavots turcs.

Il est possible que la neutralité de M. Kissinger soit dictée par plusieurs facteurs, mais il est très probable que la politique des drogues que mène la Turquie ait largement influencé la décision du secrétaire d'Etat.

Les Etats-Unis attendent. On se demande si le "super-diplomate" saura se tirer d'affaires avec autant de brio qu'auparavant. M. Kissinger a certainement d'excellentes raisons pour toutes ses actions, mais à Washington, ville ayant une large population grecque, on observe les événements de Chypre avec inquiétude.

"La fin d'un président"

De jour en jour, la tragédie du Watergate déroule ses nombreux actes. On parle maintenant des stratégies que vont employer M. Doar et M. Jaworsky afin d'assurer la destitution du président Nixon. L'une des tactiques voudrait que l'on démontre que le président est coupable d'un crime bien défini, tel l'organisation du cambriolage des bureaux du psychiatre de Daniel Ellsberg, ou la formation de l'équipe de "plombers". M. Nixon, quoiqu'accusé de multiples crimes, n'a pas encore été jugé coupable. En fait, la façon dont le Président s'entoure de complices prêts à le défendre et même prêts à assumer la responsabilité de n'importe quel crime, semble nier la possibilité d'une culpabilité criminelle de la part du chef d'Etat.

L'autre tactique veut que l'on déclare le président coupable d'actions anticonstitutionnelles. Cela semble plus simple. Il faut démontrer en effet que M. Nixon tenta plusieurs fois "d'annexer" le FBI, la CIA, la Trésorerie, afin de pousser ses agences à harceler ses "ennemis politiques". Or, l'on sait que les plombers du Watergate ont utilisé des armes, des masques et des perruques obtenues de la CIA.

Le dénouement de l'affaire Watergate pourrait être bien proche: il est possible que, si toutes les démarches judiciaires de la Chambre et du Sénat avancent à une allure assez rapide, la carrière du président soit terminée d'ici fin août.

Normalement, les réunions de la commission judiciaire de la Chambre des représentants seront télévisées et apparemment les grands réseaux, tels CBS et NBC sont prêts à sacrifier les émissions les plus populaires, afin de présenter un programme sans équivalent intitulé: "La Fin d'un Président". M. Nixon, au moins temporairement, en sera la vedette.

Une semaine capitale pour le Watergate

WASHINGTON (par l'AFP) — Une semaine capitale s'est ouverte dans le développement de l'affaire Watergate avec l'attente du vote de la commission judiciaire de la Chambre des représentants sur l'opportunité de destituer le président Nixon et de la décision de la Cour suprême sur la remise par la Maison-Blanche à la justice de bandes enregistrees.

Les membres de la commission ont repris hier à huis clos l'examen des sept chefs d'accusation susceptibles d'aboutir à la destitution du chef de l'Etat. Ces articles leur sont présentés par le conseiller de la majorité démocrate, M. John Doar, et le conseiller adjoint de la minorité républicaine, M. Sam Garrison. Le conseil-

ler en titre de celle-ci, M. Albert Jenner a en effet été reculé au cours du week-end par les membres républicains de la commission qui l'accusaient d'avoir une attitude partisane trop proche des positions démocrates.

Dans l'après-midi, la Chambre des représentants a décidé que les débats de la commission, publics à partir de demain, pourront être télévisés. C'est à la fin de ces débats que les membres de la commission recommanderont ou non dans un vote attendu au plus tôt pour la fin de la semaine la destitution du président.

L'avocat du président Nixon devant la commission judiciaire, M. James St. Clair, s'est pour sa part rendu hier à San

Clemente, (Californie) pour y rencontrer le chef de l'Etat.

On s'attend notamment à ce que M. St. Clair expose au président le déroulement des travaux de la commission à la veille de son vote sur la destitution. M. Nixon pourrait également demander l'avis de son avocat sur la réponse à faire à la Cour suprême des Etats-Unis lorsqu'elle se prononcera sur l'affaire des bandes magnétiques assignées par le procureur spécial chargé de l'affaire Watergate, M. Leon Jaworski. La réponse de la Cour est attendue cette semaine mais on note toutefois que les juges pourraient attendre le vote de la commission judiciaire sur la destitution pour rendre public leur arrêt.

évitant ainsi de risquer d'être accusés d'avoir une attitude partisane.

Enfin le juge fédéral Gehrard Gesell a rejeté hier un des motifs d'inculpation que le jury avait retenu contre l'ancien conseiller de la Maison-Blanche, John Ehrlichman. Le jury avait reconnu Ehrlichman coupable de conspiration et de faux témoignages devant un grand jury et devant les enquêteurs du FBI. Le juge Gesell a rejeté la dernière inculpation; néanmoins, les autres charges n'ont pas été démisées, ainsi que l'avaient souhaité les avocats de M. Ehrlichman, qui risquent maintenant une peine maximum de 20 ans de prison et une amende de 30,000 dollars.

Amélioration de la santé de Franco

Les milieux dirigeants espagnols se préparent à toute éventualité

MADRID (AFP) — Les Cortès seront officiellement informées aujourd'hui de la maladie du chef de l'Etat et de sa décision de remettre temporairement ses pouvoirs au prince Don Juan Carlos. Cette procédure est prévue par la loi organique.

A Madrid, dans les milieux dirigeants, on vit dans l'attente des bulletins de santé du général Franco. Les médecins ont dû faire face dimanche à la deuxième alerte sérieuse depuis son hospitalisation le 9 juillet. Après avoir écarté l'éventualité d'une intervention chirurgicale, un moment envisagée, les douze spécialistes ont décidé de poursuivre la thérapeutique actuelle pour résorber un caillot dans la veine fémorale droite.

Hier matin, le premier bulletin de santé signalait une amélioration constante du caudillo et une activité normale de son organisme. Malgré ce bulletin optimiste, on n'oublie pas dans les milieux officiels que le chef de l'Etat est âgé de 81 ans et, si l'on formule des vœux pour sa guérison, on se tient prêt à toute éventualité.

Un calme total règne dans un pays déjà en vacances. Ceci devrait favoriser l'ins-

tallation du prince Juan Carlos qui reste très discret depuis son premier acte officiel, la signature de l'accord hispano-américain, le jour même de son accession temporaire aux fonctions suprêmes.

Le prince Juan Carlos n'est qu'un chef d'Etat intermédiaire, nommé par le caudillo et ses pouvoirs peuvent lui être retirés également sur un simple mot du général Franco. Ce dernier reste en effet de son vivant, la clef du pouvoir suprême à moins qu'il ne soit déclaré incapable par une majorité des deux tiers du conseil du royaume.

Cette situation freine forcément l'action du prince, bien qu'il soit assuré, indique-t-on de source informée, de l'estime personnelle et du soutien total du président du gouvernement, M. Carlos Arias Navarro. Pendant toute la crise, les initiatives de ce dernier ont fait apparaître un côté plus humain, chez cette personnalité politique qui restait jusqu'à présent assez éloignée du grand public.

Le prince est également aidé par la presse qui, depuis trois jours, lui consacre de nombreux articles et reportages photographiques. Il est vrai que sa venue au

pouvoir coïncide avec le cinquième anniversaire de sa désignation par le général Franco comme son successeur, au titre de roi. En célébrant le prince, on rend surtout hommage à la "clairvoyance" du caudillo et, comme le dit Informations, à la "leçon de fidélité" qu'il a donnée à l'Espagne "en abandonnant pour un temps ses fonctions suprêmes".

De nouveaux membres pour rajeunir le Politburo?

MOSCOU (AFP) — D'importantes décisions concernant la composition du bureau politique du parti communiste soviétique pourraient être prises aujourd'hui ou demain au cours du plénum du Comité central, indiquent des rumeurs persistantes circulant à Moscou dans les milieux diplomatiques et les cercles soviétiques non-officiels.

La prochaine réunion en séance plénière du Comité central n'a pas été annoncée officiellement. De source soviétique non officielle, on affirme cependant qu'un plénum se tiendra dans la capitale avant la réunion, jeudi en séance plénière, du Soviet suprême de l'URSS. Celui-ci comprend deux chambres, le Soviet de l'Union et le Soviet des nationalités.

Selon ces rumeurs, deux membres suppléants du Politburo, MM. Boris Ponomarev, secrétaire du Comité central et Grigori Romanov, 1er secrétaire du parti pour la région de Leningrad, deviendraient membres à part entière de cet organisme.

Les milieux officiels se refusent à tout commentaire sur ces rumeurs. L'an dernier, le plénum d'avril avait été marqué

Ethiopie

ADDIS-ABEBA (AFP) — L'empereur Haile Selassie a désigné hier soir M. Michael Imru comme nouveau premier ministre d'Ethiopie, en remplacement de M. Endalkatchew Makonnen, démissionnaire.

M. Michael Imru est le fils du ras Imru. Il était ministre attaché auprès du premier ministre dans le cabinet de M. Makonnen. Lors de sa nomination le 4 mars au sein du cabinet de M. Makonnen, on avait déclaré que M. Imru était l'une des personnalités les plus acceptables par les militaires.

par la nomination de trois nouveaux membres au politburo: MM. Youri Andropov, président du comité pour la sécurité d'Etat (KGB), Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères et le maréchal Andreï Gretchko, ministre de la Défense.

L'admission de ces trois personnalités avait porté à 16 le nombre des membres du Bureau politique.

S'il est difficile d'affirmer que de nouvelles nominations interviendront au cours de la prochaine réunion plénière du Comité central, une telle éventualité n'est pas à exclure. Le vieillissement des personnalités qui sont au sommet de la hiérarchie politique s'est accentué en URSS au cours des dernières années.

En 1971, l'âge moyen des membres titulaires du Comité central était de 58 ans, alors que l'âge moyen de la population soviétique était de 29 ans.

Le vieillissement des dirigeants est encore plus net en ce qui concerne le Bureau politique et le secrétariat du PC soviétique. Cette année, l'âge moyen est de 64 ans au Politburo et de 67 ans au secrétariat.

GRAND CONFORT. PETIT APPÉTIT.

Venez voir la Renault 12 Station Wagon et surtout essayez-la. Vous remarquerez qu'elle en prend en grand, même dans les pires endroits.

- traction avant pour une meilleure tenue de route • espace de chargement de 58 pieds cubes
- freins assistés — à disque à

l'avant • pneus radiaux à carcasse métallique • dégivreur de lunette arrière • disposition plus fonctionnelle des instruments • pare-chocs renforcés • plus grande protection de l'acheteur grâce à un nouveau programme d'entretien plus économique.



RENAULT

Venez en faire l'essai et vous verrez!



CHARGEZ, ROULEZ, EN TRACTION AVANT RENAULT.

RENAULT CRÉMAZIE LTÉE

350 est, Crémazie, Mtl.
387-3781

L'Inde offre au Pakistan de partager sa bombe

NEW DELHI (AFP) — Le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi a renouvelé hier ses offres au Pakistan, de partager les connaissances technologiques nucléaires, à condition qu'une situation de compréhension et de confiance soit créée.

Mme Gandhi, qui parlait devant la Chambre basse du Parlement, a proposé de l'expérience nucléaire indienne du 18 mai dernier, a exprimé l'espoir que le Pakistan accepterait la position indienne à ce sujet.

Le premier ministre d'autre part rejette les accusations pakistanaises selon lesquelles des retombées radio-actives auraient été entraînées par le vent en territoire pakistanais.

Mme Gandhi a également affirmé que le différend entre le Canada et l'Inde, créé par l'explosion nucléaire, serait résolu au cours de négociations bilatérales. Elle a rappelé la vocation pacifique des essais nucléaires indiens.

Le ministre indien de la Défense, M. Jagjivan Ram a de son côté mis en garde, le Pa-

kistan, contre tout "coup de force" à la frontière avec l'Inde.

Le ministre, qui s'exprimait devant les membres de la Chambre haute du Parlement, a annoncé que l'Inde était "vigilante", et que toute action à la frontière aurait une "réponse immédiate et effective".

M. Ram a rappelé les initiatives prises par l'Inde pour normaliser ses relations avec le Pakistan depuis le conflit de 1971, mais a ajouté: "nous désirons la paix, mais à partir d'une position de force".

Par ailleurs, l'Inde a décidé, hier de relever de deux pour cent son taux d'escompte, qui passe de sept à neuf pour cent, selon un communiqué du siège central de la Banque à Bombay.

Le même pourcentage de hausse touchera les dépôts et les prêts des banques commerciales. Le taux maximum qui affecte ces dépôts a été relevé de huit à dix pour cent. Pour les banques de crédit, le taux minimum sur les prêts a été relevé de 11 à 12 et demi pour cent.

ENFIN UN CODE CIVIL EN
FORMAT DE POCHE

ÉDITION INTÉGRALE, BILINGUE, BROCHÉ 1974

\$7.95

COLLECTION:

CODES ET RECUEILS PRATIQUES

**CODE CIVIL
QUÉBEC
CIVIL CODE**

Édition préparée sous la direction de

Yvon Renaud et Jean-Louis Baudouin

professeurs à la
Faculté de droit de l'Université de Montréal

GUÉRIN ÉDITEUR

4574, rue ST-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3 — TÉL.: 845-4082



ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA \$3.00
ÉTATS-UNIS \$4.00
À CES TARIFS, AJOUTER \$1.00 POUR
CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins dix jours à l'avance à JOURNAL LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.	N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle. Nom:
☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.	Adresse actuelle:
☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus \$ pour un abonnement-vacances de semaines.	Adresse de vacances:
	Période du au inclusivement

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, ST-DENIS

(MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY - SORTIE ST-DENIS)

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

SCIENCE de la PAROLE
COURS COLLÉGIAL (D.E.C.)

ACCUEIL UNIVERSITAIRE:

- ANIMATION THÉÂTRALE
- ARTS ET LETTRES
- EXPRESSION DRAMATIQUE
- FORMATION DES MAÎTRES
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES DE L'ÉDUCATION

RENSEIGNEMENT - INSCRIPTION
861-4453

télévision

par Jean Basile

Le mystère demeure toujours!

● Le MYSTÈRE DE JEAN XXIII, aux BEAUX DIMANCHES, dimanche à 20h30.

Naturellement, rien n'eût été pire que de nous présenter un portrait de Jean XXIII selon les procédés de l'image d'Épinal. Si le titre, un peu ronflant, de cette émission de Max Caporaso, n'inspirait guère confiance, le résultat a été sur bien des points excellent... même si le mystère demeure.

Voici donc une heure de photographies et de films documentaires, entrecoupés de témoignages, qui nous présente sans complaisance celui que certains considéraient déjà comme un quasi-saint et en qui d'autres voient, maintenant que le temps passe, le responsable des grands tourments qui agitent actuellement l'Église catholique.

Car, en effet, la personnalité de Jean XXIII a cette double face: l'homme pieux, l'homme de méditation pour qui le message évangélique devait être vécu à la lettre, et l'instigateur

de Vatican II dont on commence à dire ouvertement qu'il fut organisé d'une façon trop hâtive.

C'est, du moins, le sens général qu'a pris cette émission durant laquelle on eût la surprise d'entendre bien des témoignages réticents qui, à rares exceptions près, ne reconnaissent la grande beauté intérieure du pape que pour mieux lui dénier la grandeur de son intelligence et de sa vision du futur.

Pour ce faire, et qui choquera plus d'un, le réalisateur et le chercheur, Marcel Brisebois, avaient d'ailleurs réuni des témoignages de première importance. À celui, tout en émotion, de Madame Georges Vanier, succédait en les commentaires de théologiens, naturellement plus secs. Le secrétaire particulier de Jean XXIII apportait quelques précisions sur la pensée intime du pape. Le cardinal Léger y alla d'une déclaration assez surprenante quand il compara Pie XII à son père et Jean XXIII... à son grand père. Il est

vrai que c'est aussi le cardinal Léger qui résuma le mieux le "mystère" en soulignant que Jean XXIII avait été la voix du peuple et que "la voix du peuple sera la voix de Dieu". Mais a-t-il dit "Voix" ou "Voie"?

On connaît l'art de la subtilité byzantine de l'Église romaine. Et surtout quand il s'agit de commenter les faits et mots d'un pape. Chaque chose compte dans ses multiples intentions. Chaque geste aussi. Gloire à l'interprétation!

Malgré tout, l'émission de dimanche a réussi à brosser un portrait intéressant de Jean XXIII. Je ne suis pas sûr, personnellement, que ce portrait soit un bon portrait. Mais le choix semble avoir été, sinon de relancer une polémique entre la présence de la vertu d'amour sur la vertu d'intelligence, du moins de nuancer l'image traditionnelle du bon pape des prisonniers et des pauvres.

On en veut toujours un peu à ceux qui se permettent de tenir nos espoirs. Quand il se

permettent de le faire, peut-être avec raison, on souhaiterait alors qu'il pousse un peu plus loin leur raisonnement.

Il paraît clair, après cette émission, que nous devrions maintenant ré-évaluer les aboussissements de Vatican II. Max Caporaso pourrait peut-être mettre en oeuvre une autre émission qui aborderait plus spécifiquement ce problème. Le titre pourrait en être: PASTEURS OU THEOLOGIENS?

● Quelques notes

La troisième émission consacrée à l'Islam, à 5 D (au canal 2, dimanche à 17h), n'a pas intellectuellement soutenu l'intérêt des deux premières. On y abordait un phénomène extrêmement complexe, voir confus, qui est celui de l'Islamisme avec toutes ses ramifications. Si le plan historique a été respecté, de trop nombreux jugements de valeur ont été portés, explicitement ou implicitement, sur certaines des sectes musulmanes hétérogènes, que ce soit les derviches ou les Assassins ismaéliens. Dans le cas de ces derniers, on transporta une fois de plus l'idée que le mot "Assassins" est dérivé du mot "haschich", drogue qu'ils auraient ingurgitée pour se donner le courage de leur cruauté! John M. Allegro a clairement établi qu'il n'en était rien. Voir à ce sujet le chapitre qu'il consacre aux Assassins "Le Champion magique et la croix", page 231 de l'édition française. De même, si l'on veut comprendre un peu mieux ce que sont les derviches tourneurs, voir les commentaires de Idries Shah in "The Sufis", page 294 (Doubleday-Anchor Book).

Signaux de l'émission CONCERTS INTIMES, les dimanches à 18h., présentait, avant hier, un concert de musique indienne. Initiative fort intéressante qui mériterait d'être développée. Pourquoi pas une petite série consacrée exclusivement à la musique orientale et aux points de contact qu'elle pourrait avoir avec notre musique à nous?

arts et spectacles

Les Grands Ballets à l'Expo-Théâtre

Le "Cantique des cantiques", oeuvre moderne s'inspirant du texte biblique, a inauguré la saison d'été des Grands Ballets canadiens à l'Expo-Théâtre.

Fernand Nault, chorégraphe attitré de la compagnie, a adapté

un extrait symbolique d'un livre de l'Ancien Testament, attribué à Salomon, en illustrant les thèmes nationaliste, amoureux et mystique.

C'est Michel Conte qui a conçu le texte, la musique et les poèmes pour cette histoire d'amour d'un couple cherchant le but ultime de l'existence.

Au soir de première, Vincent Warren et Manon Larin ont dansé les rôles de solistes, et le comédien Jean Leclerc a récité le texte sur scène et dansé aussi à certains moments, dans le rôle du coryphée, évoquant le chef de chœur dans le théâtre grec. Les voix des autres, chanteurs et comédiens, sont

enregistrées sur bande magnéto-copieuse, en langue française.

En plus de ces divers éléments de l'oeuvre s'ajoutent les décors, costumes et éclairages qui recréent l'ambiance appropriée au déroulement de cette conception chorégraphique.

En première partie du spectacle, Annette avec Paul et Alexandre Belin étaient en vedette dans "Au-delà du Temps", ballet créé en 1962 par Brian Macdonald, sur une musique de Paul Creston et présenté dans un décor de Fernand Toupin.

Dans le cadre de ce festival estival, la compagnie des Grands Ballets canadiens of-

frira ce spectacle jusqu'au 3 août, en alternance avec "Tommy" et "Allegro Brillante".

Depuis sa création à la Place des Arts en 1970, le ballet "Tommy", sur une musique rock du groupe britannique The Who's a attiré de vastes auditoires au Canada et à l'étranger.

"Allegro", sur une musique de Tchaikovsky, est dansé dans la forme classique. La chorégraphie a été conçue par George Balanchine, d'origine russe et naturalisé américain, qui est l'auteur de nombreux ballets depuis le début de sa carrière il y a une quarantaine d'années.

Quelque 120 films québécois répartis sur neuf journées

Dans le cadre des "Jeux d'été du Québec", qui auront lieu au tout début d'août à Valleyfield, le Conseil québécois pour la diffusion du cinéma a mis sur pied neuf journées vouées au cinéma québécois.

A cette occasion, quelque 120 films seront présentés dont 50 longs métrages. Les projections se tiendront au cinéma Bellevue (121 avenue Grande-Ile), tous les jours de midi à minuit, entre les 2 et 10 août inclusivement. Le prix d'entrée a été fixé à cinquante sous... pour la journée complète, et le CQDC s'attend à ce que des cinéastes locaux soient présents pour présenter leurs films et animer des discussions.

La sélection a été établie à même le répertoire classique, jeune cinéma et cinéma de divertissement, incluant les sports. Parmi les longs métrages

gés, soulignons "La tendresse ordinaire" de Jacques Leduc, "Pour la suite du monde" de Perrault-Brault, "Le mépris n'aura qu'un temps" d'Arthur Lamothe, "L'Infinie inachevée" de Roger Frappier, "La mort d'un bûcheron" de Gilles Carle, "A tout prendre" de Claude Jutra, "Montréal Blues" de Pascal Gélinas, "Tu brûles... tu brûles" de Jean-Guy Noël, "La vraie nature de Bernadette" de Gilles Carle, "Le révolutionnaire" de Jean-Pierre Lefebvre, "Québec: Duplessis et après" de Denys Arcand, "Les mâles" de Carle, "Mistahip" de Lamothe, "Le chat

dans le sac" de Gilles Groulx, "Images de Chine" de Marcel Carrière, "Les dernières fiançailles" et "Mon amie Pierrette" de Lefebvre, "La vie heureuse de Léopold Z" de Carle, "Taureau" de Clément Perron, "Entre la mer et l'eau douce" de Michel Brault, "Bulldozer" de Pierre Harel, "O.K. Laliberté" de Marcel Carrière, "Le temps d'une chasse" de Francis Mankiewicz, "Entre tu et vous" de Gilles Groulx, "Tit-Coq de René Deleacroix, "La maudite galette" de Denys Arcand et "Réjeanne Padovani", d'Arcand également.

Bernard Lagacé fera chanter les grandes orgues neuf fois

Organiste important au pays, Bernard Lagacé présentera, le cinquième recital d'orgue des "Concerts spirituels", demain à 20h30, à l'Oratoire Saint-Joseph.

A l'occasion de ce concert, Lagacé interprétera en première partie le "Magnificat du Ve Ton" de Jehan Titelouze, la "Fantasie sur l'Hexacorde" de J.P. Sweelinck et les "varia-

tions Canoniques sur le choral" "Von Himmel Hoch Da Komm Ich Herr" de Bach; en seconde partie, il jouera l'Offerte du Ve Ton sur le "Vive le Roy des Parisiens" d'André Raison, trois Noëls de Claude Balbastre, la Prière (dediée à Lagacé, 1954) de François Morel, et enfin, le "Choral en Mi Majeur" de César Franck.

Bernard Lagacé est né à St-Hyacinthe en 1930. Boursier du gouvernement en 1954, il étudia deux ans à Paris avec André Marchal, puis une année à Vienne avec Anton Heiller.

Depuis son retour au Canada en 1957, il a été l'un des artisans les plus actifs du mouvement de renaissance de l'orgue en Amérique du Nord. Professeur d'orgue au Conservatoire de Montréal depuis cette date, et considère en Europe comme

chef de file de la jeune école d'orgue canadienne, il a déjà formé un grand nombre d'élèves dont plusieurs ont brillé à de grands concours internationaux (Genève, Bruges, Munich, St. Albans).

Jouissant depuis quelques années d'une solide réputation internationale, Lagacé est de plus en plus considéré comme l'un des organistes actuels les plus importants. Aussi, en plus de donner de très nombreux recitals d'orgue partout au Canada et aux États-Unis, jouet-il fréquemment en Europe, souvent dans le cadre d'importants Festivals (Paris, Avignon, Bruges, St-Maximin, Londres, etc.). Depuis 1969, il anime les Choate Music Seminars à Wallington, Conn., États-Unis.

Des tournées subventionnées

Le Conseil des arts du Canada vient de publier une liste de subventions d'une valeur globale de \$31.500, attribuées par l'entremise de son Office des tournées. Ces subventions avaient pour objet de mettre les arts de la scène à la portée d'un plus grand public, particulièrement dans les petits centres, en permettant à des compagnies et artistes canadiens de se produire en tournée.

Le Théâtre des Pissenlits (Montréal) a reçu \$15.000 pour présenter une pièce de théâtre pour la jeunesse intitulée "Ti-Jean, Margot et le Mauvais Génie" à Québec, en Ontario et au Manitoba, de septembre à novembre 1974.

Les Jeunes Comédiens du Théâtre du Nouveau Monde (Montréal) ont présenté "Théâtre en Folie" au Québec, en mars et avril dernier, grâce à une subvention de \$6.500.

Le Centaur Theatre (Montréal) a obtenu \$2.000 pour la présentation de "Mr. Joyce is Leaving Paris" dans la région de Toronto en avril.

Vient de paraître

ÉCRIRE COMME ON SE SOUVIENT, par Jean Guittion, coll. Littérature, Fayard, 383 pages. — L'histoire d'une destinée parallèle aux autres, un dialogue silencieux entre Guittion et l'Auteur des destins. "Si je ne le nomme jamais, écrit-il, c'est qu'il m'est toujours présent."

J'OSE, par Guy des Cars, La Presse-Stock, 300 pages. — Une interview avec l'auteur menée par son fils Jean, journaliste à Paris-Match. G. des Cars a écrit, faut-il le rappeler, plus de trente romans parmi les plus lus (20 millions d'exemplaires vendus, plus de cent traductions dans le monde).

Elections chez les graphologues du Québec

Réunis récemment à Cap-Rouge, les membres de l'Association des graphologues du Québec ont procédé à l'élection de leur comité directeur. Ont été élus les personnes suivantes: M. Doris Gauthier, président; M. Guy Milot, vice-président; M. Patrice Hardy, trésorier; Sr A-Marie Régis, secrétaire et Mme Lucille Lambert, secrétaire.

Démographie

OTTAWA (PC) — Statistique Canada rapporte que 76,4 p.c. des 11,59 millions de Canadiens qui se situaient entre les âges de 20 et 64 ans au cours de l'année 1972 étaient alors mariés et que dans le même groupe d'âges 19 p.c. étaient célibataires et 4,6 veufs ou divorcés. Dans le groupe 25-35, 78,4 p.c. étaient mariés, 19,5 p.c. célibataires et 21 p.c. veufs ou divorcés.

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
5e Mois
SUR SEM. 7.30 - 9.30
ETUDIANTS \$1.50
FESTIVAL 525-8600
1206 St. Catherine E

LA COMPAGNIE DES 2 CHAISES PRÉSENTE
les belles sœurs
de MICHEL TREMBLAY
2 dernières semaines
Mise en scène ANDRÉ BRASSARD
Supplémentaires jusqu'au 3 août
84 ouest, rue Sainte-Catherine
Ex Comédie Canadienne (salle climatisée)
Reservations 861-0563

télévision

CBFT 2

10.10	Ouverture et horaire	10.10	Le National
10.15	En mouvement	10.15	Le Prince Saphir
10.30	La source verte	10.30	Le Prince Saphir
10.45	Poly et le dandy noir	10.45	Le Prince Saphir
11.00	Personnalité féminine	11.00	Le Prince Saphir
11.10	L'agence interm	11.10	Le Prince Saphir
11.20	Le Prince Saphir	11.20	Le Prince Saphir
11.30	Le Prince Saphir	11.30	Le Prince Saphir
11.40	Le Prince Saphir	11.40	Le Prince Saphir
11.50	Le Prince Saphir	11.50	Le Prince Saphir
12.00	Le Prince Saphir	12.00	Le Prince Saphir
12.10	Le Prince Saphir	12.10	Le Prince Saphir
12.20	Le Prince Saphir	12.20	Le Prince Saphir
12.30	Le Prince Saphir	12.30	Le Prince Saphir
12.40	Le Prince Saphir	12.40	Le Prince Saphir
12.50	Le Prince Saphir	12.50	Le Prince Saphir

CFTM 10

9.25	Horaires	9.25	Horaires
9.30	Bonjour	9.30	Bonjour
9.40	Pour vous mesdames	9.40	Pour vous mesdames
9.50	Les tannants	9.50	Les tannants
10.00	Personnalités	10.00	Personnalités
10.10	Au sur le jour	10.10	Au sur le jour
10.20	Le jour	10.20	Le jour
10.30	Le jour	10.30	Le jour
10.40	Le jour	10.40	Le jour
10.50	Le jour	10.50	Le jour
11.00	Le jour	11.00	Le jour
11.10	Le jour	11.10	Le jour
11.20	Le jour	11.20	Le jour
11.30	Le jour	11.30	Le jour
11.40	Le jour	11.40	Le jour
11.50	Le jour	11.50	Le jour
12.00	Le jour	12.00	Le jour
12.10	Le jour	12.10	Le jour
12.20	Le jour	12.20	Le jour
12.30	Le jour	12.30	Le jour
12.40	Le jour	12.40	Le jour
12.50	Le jour	12.50	Le jour

CBMT 3

9.55	Standby six	9.55	Standby six
10.00	Mon ami	10.00	Mon ami
10.15	Friendly Giant	10.15	Friendly Giant
10.30	Mr. Dressup	10.30	Mr. Dressup
10.40	Seamus Street	10.40	Seamus Street
10.50	Edwood Glover	10.50	Edwood Glover
11.00	Luncheon Date	11.00	Luncheon Date
11.10	Food for thought	11.10	Food for thought
11.20	Family Court	11.20	Family Court
11.30	Juliette and Friends	11.30	Juliette and Friends
11.40	Coronation Street	11.40	Coronation Street
11.50	From Vancouver	11.50	From Vancouver
12.00	The Edge of night	12.00	The Edge of night
12.10	Forest rangers	12.10	Forest rangers
12.20	Mark's Grab Day	12.20	Mark's Grab Day
12.30	How it happens	12.30	How it happens
12.40	That girl	12.40	That girl

cinéma

CFCF 10

5.57	Sign-on	5.57	Sign-on
6.00	University of the air	6.00	University of the air
6.30	Heracles	6.30	Heracles
7.00	Canada A.M.	7.00	Canada A.M.
8.30	Compad Room	8.30	Compad Room
9.00	Yoga	9.00	Yoga
9.30	The community	9.30	The community
10.00	Eye Bet	10.00	Eye Bet
10.30	The art of cooking	10.30	The art of cooking
11.00	Heracles	11.00	Heracles
11.30	Magie Tom's road Show	11.30	Magie Tom's road Show
12.00	Dick Van Dyke	12.00	Dick Van Dyke
12.30	Please sir	12.30	Please sir
1.00	Summer Theatre	1.00	Summer Theatre
2.30	Somerset	2.30	Somerset
3.00	Another World	3.00	Another World
3.30	What's the good word	3.30	What's the good word
4.00	Anything you can do	4.00	Anything you can do
4.30	Pay cards	4.30	Pay cards
5.00	Truth or consequences	5.00	Truth or consequences
5.30	The New Heat the Clock	5.30	The New Heat the Clock
6.00	Pathe	6.00	Pathe
7.00	Adam 12	7.00	Adam 12
7.30	Tuesday mystery movie	7.30	Tuesday mystery movie
8.00	Banquet Ten thousand dollars	8.00	Banquet Ten thousand dollars
9.00	Maureen Welby M.D.	9.00	Maureen Welby M.D.
10.00	Adventures	10.00	Adventures
11.00	The TV National News	11.00	The TV National News
11.30	Pulse	11.30	Pulse
12.00	Tuesday night feature movie	12.00	Tuesday night feature movie
1.00	How to steal an airplane	1.00	How to steal an airplane
1.30	Adventures	1.30	Adventures
2.00	Sign-off	2.00	Sign-off

CFTM 10

9.25	Horaires	9.25	Horaires
9.30	Bonjour	9.30	Bonjour
9.40	Pour vous mesdames	9.40	Pour vous mesdames
9.50	Les tannants	9.50	Les tannants
10.00	Personnalités	10.00	Personnalités
10.10	Au sur le jour	10.10	Au sur le jour
10.20	Le jour	10.20	Le jour
10.30	Le jour	10.30	Le jour
10.40	Le jour	10.40	Le jour
10.50	Le jour	10.50	Le jour
11.00	Le jour	11.00	Le jour
11.10	Le jour	11.10	Le jour
11.20	Le jour	11.20	Le jour
11.30	Le jour	11.30	Le jour
11.40	Le jour	11.40	Le jour
11.50	Le jour	11.50	Le jour
12.00	Le jour	12.00	Le jour
12.10	Le jour	12.10	Le jour
12.20	Le jour	12.20	Le jour
12.30	Le jour	12.30	Le jour
12.40	Le jour	12.40	Le jour
12.50	Le jour	12.50	Le jour

CFTM 10

9.25	Horaires	9.25	Horaires
9.30	Bonjour	9.30	Bonjour
9.40	Pour vous mesdames	9.40	Pour vous mesdames
9.50	Les tannants	9.50	Les tannants
10.00	Personnalités	10.00	Personnalités
10.10	Au sur le jour	10.10	Au sur le jour
10.20	Le jour	10.20	Le jour
10.30	Le jour	10.30	Le jour
10.40	Le jour	10.40	Le jour
10.50	Le jour	10.50	Le jour
11.00	Le jour	11.00	Le jour
11.10	Le jour	11.10	Le jour
11.20	Le jour	11.20	Le jour
11.30	Le jour	11.30	Le jour
11.40	Le jour	11.40	Le jour
11.50	Le jour	11.50	Le jour
12.00	Le jour	12.00	Le jour
12.10	Le jour	12.10	Le jour
12.20	Le jour	12.20	Le jour
12.30	Le jour	12.30	Le jour
12.40	Le jour	12.40	Le jour
12.50	Le jour	12.50	Le jour

CFCF 10

RIEQUIN:	1004	Ste-Catherine R	288
2943	"Les professionnels"	2:10	5.40
2944	"Les professionnels"	2:10	5.40
ATWATER:	E Niveau	metro Alexis Nihon	595
1245	"The sting"	12:20	2.30
1246	"The sting"	12:20	2.30
ATWATER:	E Niveau	metro Alexis Nihon	595
595-5313	"Erotic dreams"	13:30	2.10
595-5313	"Erotic dreams"	13:30	2.10
AVENUE:	1224	ave. Grosven Westminster	307
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	844-1932
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
2747	"Herbie Rides Again"	12:30	2.15
BEAVER:	5117	ave du Parc	

aux 4 coins

Opération recyclage en G.-B.

LONDRES (PC) — Le gouvernement britannique a entrepris une campagne pour utiliser les déchets de toutes les façon imaginables. Les laboratoires et les usines font des recherches pour découvrir le moyen de réutiliser les divers déchets, depuis l'huile de carter jusqu'aux eaux d'égouts, depuis le papier jusqu'aux boîtes de conserve et aux automobiles.

A peu près n'importe quel déchet peut être recyclé. Avec le million de véhicules mis au rebut en Grande-Bretagne chaque année, on peut fabriquer d'autres véhicules. Une compagnie britannique qui fait le commerce de la ferraille est équipée d'un broyeur mobile d'automobiles appelé Goldfinger, ainsi que d'un broyeur plus gros pour les camions, afin de réduire le coût du transport de la ferraille.

Ces machines illustrent un aspect du recyclage, l'aspect économique. Le secret du succès, dans le processus de recyclage, c'est de rendre celui-ci rentable avant, et non après, que les matériaux bruts auront été épuisés.

Avec le verre brisé on peut paver des routes, avec des pneus de caoutchouc on fabrique l'envers des tapis. L'écorce des arbres peut être transformée en petites granules qui peuvent servir à couvrir et protéger les racines des plantes. Les déchets de plastique produisent de la chaleur qui engendre de l'électricité. La liste est interminable.

Décès de l'ancien sénateur Morse

PORTLAND (AP) — L'ancien sénateur Wayne Morse, l'un des premiers parlementaires américains à prendre position contre l'engagement américain au Vietnam, est décédé hier, à Portland, Oregon, à l'âge de 73 ans. Il faisait ses derniers temps campagne pour reprendre le siège sénatorial qu'il avait perdu en 1968. La direction de l'hôpital a déclaré que M. Morse souffrait d'une infection des voies urinaires et qu'il est mort d'insuffisances rénale et cardiaque.

M. Morse avait été évincé de son siège par le républicain Bob Packwood. Quatre ans plus tard, il avait essuyé un nouvel échec devant le sénateur Mark Hatfield. Il y a deux mois, il avait battu aux élections primaires démocrates M. Jason Boe, président du Sénat de l'Oregon, et paraissait en bonne place pour venir à bout de son adversaire républicain aux élections de l'automne.

Appui canadien à un projet de la Communauté d'Afrique orientale

NAIROBI (AFP) — Le Centre canadien de recherche pour le développement international a offert trois millions de shillings kenyans à la Communauté d'Afrique orientale, pour la réalisation d'un programme de recherche sur l'immunopathologie animale au Centre de recherche vétérinaire de Muguga, près de Nairobi, apprend-on dans la capitale kényane.

La subvention permettra aux chercheurs du centre de mener des expériences de laboratoire dans des conditions de vie réelle, pour tenter de définir la maladie provoquée par les parasites "trypanosoma congolais" et "trypanosoma vivax", chez les animaux.

Trois chercheurs étrangers dirigeront les travaux de recherche, et les équipements dont dispose le laboratoire seront améliorés, grâce à la subvention canadienne.

Un accident de camion en Inde fait 38 morts et 41 blessés

NEW DELHI (AFP) — Trente-huit personnes ont trouvé la mort, 41 ont été blessées, dans un accident de camion, dimanche soir, à Phalout, en Himachal Pradesh, apprend-on à New Delhi. Le camion, qui ramenait chez eux des paysans après leur travail, a quitté la route, et dévalé une colline. L'état des blessés serait sérieux.

La princesse Radziwill accepte le divorce demandé par son mari

LONDRES (AFP) — La princesse Lee Radziwill, sœur de Jacqueline Onassis, a consenti au divorce demandé par son mari qui avait invoqué la séparation de fait du couple depuis plus de deux ans. Aucun des époux n'était présent hier à Londres devant le tribunal qui examine cette action.

Le prince Stanislas Radziwill 59 ans, d'origine polonaise, et résidant à Londres, avait épousé l'actrice Lee Bouvier en 1959. C'était le troisième mariage du prince et le second de sa femme.

La Cour a accordé au couple la garde conjointe de leurs deux enfants, un garçon et une fille. Le prince sera le tuteur de son fils et la princesse la tutrice de sa fille. La princesse, âgée de 41 ans, a élu domicile aux Etats-Unis où elle a entrepris une carrière photographique et repris son activité de comédienne. Selon certains rumeurs elle aurait l'intention d'épouser l'industriel des cosmétiques Charles Revlon dès que son divorce sera prononcé.

Le projet européen de laboratoire de l'espace est étudié à Houston

HOUSTON (AFP) — Un groupe de représentants de neuf nations européennes ont entamé hier au Centre spatial de Houston (Texas) une réunion d'études sur le projet européen de laboratoire de l'espace qui doit être mis en orbite par une navette américaine dans les années 1980.

Les 45 membres de la délégation, conduits par des membres de l'Esro et de l'Erno, la division aérospatiale de la société allemande VFW-Fokker chargée de la construction du laboratoire, prendront notamment connaissance des aspects techniques du raccordement de la navette spatiale américaine et du laboratoire construit en Europe.

Les pays représentés sont la France, l'Italie, l'Allemagne de l'ouest, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suisse et les Pays-Bas.

en bref

La semaine de la sécurité sur la ferme

Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Normand Toupin, informe la population que la semaine du 25 au 31 juillet sera consacrée à la sécurité sur la ferme et à la prévention des accidents en milieu rural. Même si le nombre d'agriculteurs diminue, les accidents sur la ferme ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi la prudence contre les dangers de chutes dans des échelles, des escaliers ou des trappes à foin non protégées et également contre les dangers d'électrocution et d'incendie, est recommandée aux agriculteurs. A cet effet, le Conseil canadien de la sécurité ainsi que le ministère de l'Agriculture invitent les divers groupes d'agriculteurs à se procurer diverses publications sur "l'outillage agricole et la sécurité", le guide de la sécurité agricole, et "la sécurité en vacances" qui

sont disponibles auprès du conseiller en vulgarisation du bureau régional.

Jamboree de montagne au Parc du Mont-Tremblant

La Fédération des Clubs de montagne invite les amateurs de plein air à participer à son prochain jamboree, qui aura lieu au Parc du Mont-Tremblant, durant le long week-end de la fête du Travail. Cette année, les visiteurs pourront s'initier à l'escalade de rocher ainsi qu'à la randonnée pédestre, au canot-rivière et à la plongée sous-marine. Chacun devra prévoir son camping et sa nourriture. Une épluchette de ble d'Inde aura lieu le dimanche soir. Une contribution de \$2 par personne sera exigée pour la durée du séjour. Pour se rendre à La Sablonnière, site du Jamboree, on quitte la route 11 à Saint-Faustin, en direction du lac Carré et du lac Supérieur.

BUREAU DE COMPTABLES AGRÉÉS

demande personnel bilingue

— Étudiants avancés au C.A., C.G.A. ou R.I.A.
— Jeunes C.A., C.G.A. ou R.I.A.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Fortier, Thibault, Marchand & Cie, C.A.

50, Place Crémazie, suite 610
Montréal H2P 2T3

Carrières et Professions

DIRECTEUR D'USINE

Traitement initial: jusqu'à \$22,000.

Notre client est une société de taille moyenne, filiale autonome d'une grande compagnie canadienne. Il fabrique en exclusivité au Canada des produits distribués sur le marché domestique et international. Il désire embaucher un directeur de la fabrication pour prendre charge des activités de production, de génie et de relations de travail à son usine principale de Montréal.

Nous recherchons un gestionnaire bilingue, diplômé en sciences ou en génie. Il connaît les principes fondamentaux des procédés chimiques et a acquis son expérience dans l'alimentation, le textile ou les produits pharmaceutiques, chimiques ou pétroliers. Sa venue permettra à la société de perpétuer les progrès de l'usine qui est à la fine pointe de la technologie.

Cette fonction fait appel aux candidats qui recherchent des possibilités de carrière intéressantes à long terme soit au sein de la compagnie ou de la société-mère.

**Rourke,
Bourbonnais
& Associés**

Veillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à A.B. Mizgala, 1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5 - tél. 937-9525.

Cabinet-conseil
en gestion des ressources humaines

ADJOINT À LA RÉDACTION

Le rédacteur de la publication Génie - Construction requiert les services d'un adjoint.

Le candidat doit posséder un excellent contrôle de la langue française pour rédiger des textes; être capable de traduire de la copie anglaise vers le français; avoir des notions techniques de la presse spécialisée; si possible connaître les industries du génie et de la construction; être disponible pour voyager dans la province; avoir une automobile de modèle récent.

Lieu de travail: Montréal

Bénéfices marginaux offerts. Compensations pour frais automobile et voyages.

Prière de répondre par écrit seulement à:

**Bernard Leblanc,
Directeur, Région de l'Est,
La Compagnie d'Éditions Southan Ltée,
310, avenue Victoria, bureau 201,
Montréal H3Z 2M9**

**Siège social
Université du Québec**

**Agent d'information
(affecté au recrutement)
Direction générale
des relations publiques**

Fonction:

Collabore activement à la coordination des activités de recrutement des étudiants dans le réseau de l'Université du Québec.

Initie certaines activités de promotion et participe à divers événements à caractère éducatif et culturel.

Participe à l'élaboration de programmes de promotion, relations publiques et publicités relatifs aux programmes d'enseignement.

Gueille, traite et assure la diffusion de l'information aux clientèles scolaires de l'Université.

Exigences:

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle, de préférence en communication ou dans un domaine connexe.

Un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente et le sens des relations humaines.

Lieu de travail:

Québec

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur demande avant 17:00 heures, le 8 août 1974 à:

**Directeur du personnel
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Ste-Foy, Qué. 10**

COMPTABLE AGRÉÉ

Le service de la vérification de gestion de la Société Steinberg Limitée offre présentement une excellente possibilité de carrière à un jeune comptable agréé ayant au moins une année d'expérience en industrie.

Le titulaire participera à la vérification, à l'analyse et à l'évaluation systématique et objective des activités financières et gestionnaires de nos diverses divisions. Il soumettra à la direction des recommandations visant à établir des systèmes mieux intégrés et des contrôles opérationnels plus efficaces.

Nous sommes à la recherche de candidats possédant les aptitudes administratives et la compétence leur permettant d'accéder aux cadres supérieurs de la compagnie. Nous donnons une formation intense au travail que nous complétons par des cours et des séminaires.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel au:

**Bureau d'emploi
Steinberg Limitée
1500 Atwater
Plaza Alexis Nihon, 11e étage
Montréal, Qué.
H3Z 1Y3**

cegep de rouyn-noranda

requiert les services d'un

**PROFESSEUR
DE PHILOSOPHIE**
pour l'année scolaire 1974/75

Qualification:

Diplôme universitaire de préférence de 2e cycle.

Conditions de travail et traitement:

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction:

Sept 1974.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 2 août 1974 à l'adresse suivante:

**M. Yvon Lafond,
Directeur de secteur,
Cegep de Rouyn-Noranda,
C.P. 1500,
Rouyn, Qué. J9X 5E5**



TRADUCTEUR

Les départements de services francophones de notre Siège Social, Oakville, Ontario, et notre bureau régional des ventes de Pointe-Claire, Québec, ont des ouvertures intéressantes pour des traducteurs français/anglais/français.

La diversité des tâches intéresserait un candidat polyvalent, à l'aise aussi bien dans la correspondance générale, le matériel de promotion, les publications techniques et les documents légaux.

Pour le candidat qui veut faire carrière, Ford offre un excellent salaire, un programme généreux de bénéfices sociaux et un avenir intéressant.

Prière de soumettre votre demande à titre confidentiel à:

**Directeur de l'Administration
Ford Motor Company of Canada, Limited
7800, Sud, Voie de Service
Autoroute Transcanadienne
Pointe Claire
H9R 1C6, Québec.**

POSTES EN MARKETING

Nous sommes à la recherche de plusieurs candidats bilingues - hommes ou femmes - pour une importante compagnie canadienne située à Montréal. Filiale d'une des sociétés les plus renommées mondialement pour la qualité de ses produits de beauté.

Les candidats auront:

- un diplôme universitaire en sciences commerciales/administration;
- un à cinq ans d'expérience pertinente dans le marketing avec une compagnie progressiste de produits de consommation;
- une connaissance des aspects analytiques et conceptuels du marché ainsi que la capacité de mettre en application des programmes de marche;
- l'ambition et l'aptitude d'évoluer rapidement vers des responsabilités de directeur de division (établissement du budget, prévisions, ventes, direction des services de marketing, la profitabilité de la ligne complète des produits).

Ces positions nouvellement créées seront rattachées au directeur de division et devront rapporter à cette entreprise à croissance rapide d'importants marchés additionnels et assurer une connaissance profonde pour une possibilité future d'un poste de direction.

La compagnie a un rayon d'action international. Elle offre des cours périodiques en France ou des installations de grande envergure, les lignes de produits réputées et une expérience de marketing dans plusieurs pays sont tous mis à la disposition de la direction canadienne.

Les demandes devront être adressées, confidentiellement, à:

GORDON BRYSON & COMPAGNIE LTÉE

Conseils en personnel de gestion

1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110
845-1256

ANALYSTE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Par suite de son expansion dans le domaine nucléo-électrique l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL) a besoin d'un Analyste pouvant assumer des fonctions budgétaires prévisionnelles en ayant recours aux principes de la planification et de la budgétisation des programmes. Par ailleurs, l'Analyste que nous engagerons participera à la conception d'un système de revue dynamique par ordinateur ayant pour but l'analyse des programmes et le contrôle budgétaire.

Les postulants doivent avoir une qualification professionnelle en économie, en comptabilité ou en commerce. Il est souhaitable qu'ils aient de l'expérience en budgétisation des programmes et en contrôle budgétaire.

Le traitement annuel, qui se situera entre \$14,000 et \$18,000, dépendra de la formation et de l'expérience du postulant choisi. Le poste en question se trouve au siège social de l'EACL à Ottawa.

Les intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Bureau du personnel Dossier 74-15 E

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée

275, rue Slater, Ottawa, Ontario, K1A 0S4

LE CONSEIL SCOLAIRE DE HAMILTON

Ontario

**demande des professeurs qualifiés
pour leur école élémentaire,
École Notre-Dame,
pour les niveaux 4, 5, 6, 7 et 8**

Veillez adresser votre demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

**Sr Claude Gagner,
354, rue Cumberland,
Hamilton, Ontario L8M 2A2**



ALGONQUIN

**Division de la technologie et des métiers
La section Chimie et physique
(campus Woodroffe)**

**recherche des
professeurs de sciences**

1. à plein temps

Les candidats doivent être bilingues et avoir l'expérience de l'enseignement. Le titulaire enseignera, en français et en anglais, la physique appliquée et la chimie générale à des étudiants de divers programmes techniques. La connaissance de la photographie et de la biochimie est un atout.

Le candidat choisi doit être prêt à aider à la préparation de nouveaux cours répondant aux besoins de nouveaux programmes.

2. à contrat pour un semestre (du 17 août au 19 décembre 1974)

Les titulaires enseigneront la physique appliquée à des étudiants de divers programmes techniques. L'expérience de l'enseignement est un atout certain. Un professeur enseignera en français. La connaissance de l'électronique est un atout. Un professeur enseignera en anglais. La connaissance pratique des techniques de levés de terrain est un atout.

3. à temps partiel

Environ 6 heures par semaine du 17 août au 19 décembre 1974. Le Collège recherche une personne bilingue ayant l'expérience de l'enseignement pour enseigner les techniques de laboratoire de chimie appliquée. La connaissance des techniques d'analyse qualitative est essentielle, celle de la chimie de l'alimentation, un atout.

TRAITEMENT: à négocier, d'après les échelles du Collège.

Veillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

**Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
Ottawa K2G 1V8**

CONCOURS 198-74

LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SEPT-ÎLES

OFFRE D'EMPLOI

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

FONCTIONS:

- Relevante de la Commission industrielle, le titulaire aura les responsabilités suivantes:
- Préparer un programme annuel d'action industrielle, accompagné d'un budget, selon la politique arrêtée par la commission industrielle.
- Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels dans les municipalités.
- Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.
- Agir à titre de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

EXIGENCES:

- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle et la commercialisation et la promotion de biens et services dans l'industrie.
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente etc. ou toute expérience équivalente.
- Doit être parfaitement bilingue (oral et écrit).
- Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise et des organismes gouvernementaux.

SALAIRE:

- Entre \$16,000.00 et \$22,000.00
- Plus bénéfices marginaux
- Plus allocation d'automobile

Toute personne intéressée devra soumettre un curriculum vitae au sous-signe avant 16 heures le 9 août 1974.

**André Lacroix
La Corporation de Promotion
Industrielle de Sept-Îles
a/s Hôtel de Ville
546, Avenue Dequen
Sept-Îles, P. Qué.**

\$80. millions en droits de radio-TV pour le football américain

WASHINGTON (d'après AP) — Les droits de radio-télévision pour les matches de football professionnel et universitaire atteindront cette saison la

somme de \$80.2 millions, soit environ \$10 millions de plus que l'an dernier, révèle le Broadcasting Magazine.

Dans un article publié tous

droits réservés dans son édition d'hier, l'hebdomadaire spécialisé prétend qu'on retrouve du mécontentement dans l'industrie de la radio-télévision à

cause: a) du mandat accordé au Congrès américain pour forcer la télédiffusion des matches dans les villes où ils sont disputés; b) de la venue de la nou-

velle ligue Mondiale de football, une sérieuse concurrente pour la ligue Nationale; c) de la grève des joueurs de la NFL qui pourrait bien dévaluer la qua-

lité des émissions de football au cours des prochains mois. Broadcasting Magazine a fait un relevé dans les 26 villes représentées dans la NFL, les

12 de la LMF et quelque 125 universités en plus des chaînes de radio-TV, et en est arrivé aux chiffres suivants quant aux droits versés:

— \$75.3 millions par les réseaux de radio-TV pour le football professionnel et universitaire, à comparer à \$64.85 millions en 1973.

— \$2,577,500 par les stations de radio pour les droits locaux des matches de la NFL, une diminution de près de 10% sur les \$2.86 millions versés l'an dernier.

— \$158,000 pour les droits locaux de TV aux équipes de la LMF.

— \$1,582,457 pour les droits de radio et de TV en différé aux universités, contre \$1,650,342 la saison dernière.

Voici quelques autres constatations auxquelles on est venue la revue au cours de son enquête:

— les stations radiophoniques locales, mécontentes de l'effet négatif de la télédiffusion locale des matches des équipes professionnelles sur leur propre diffusion, cherchent à renégocier des droits plus avantageux;

— les stations des villes de la LMF sont enthousiasmées de leurs droits de radiodiffusion à long terme, même si les ententes conclues cette année ont été bécotées à la hâte et pour des montants presque forfaitaires, lorsqu'il s'en trouvait;

— ABC-TV, fière de sa cote d'écoute Nielsen pour son match de football de la NFL du lundi soir, augmentera ses tarifs de publicité de \$80,000 à \$100,000 la minute;

— les commanditaires du 9e match du Super Bowl devront verser une somme-record de \$214,000 la minute à NBC-TV, \$4,000 de plus que ce qu'il leur en a coûté en janvier dernier.

LNF: Négociations de nouveau rompues

WASHINGTON (d'après AP) — Les négociations dans le conflit syndical de la ligue Nationale de football ont été rompues hier — mettant ainsi en péril la saison de matches hors-concours avant-saison — et le médiateur fédéral a dit qu'aucune réunion ne sera convoquée entre les propriétaires d'équipes et les joueurs "jusqu'à ce qu'il y ait de bonnes raisons de croire qu'elles pourront progresser".

A New York, Wellington Mara, propriétaire des Giants de New York et président du comité exécutif des propriétaires, a dit qu'il était possible que les matches hors-concours soient disputés en dépit de l'absence des vedettes étoilées.

"Ainsi, a dit Mara, le Comité de direction de la LNF a mis sur pied un programme qui prévoit le remboursement de billets déjà vendus, en accord avec notre conviction que les amateurs ne devraient d'aucune façon être impliqués dans un conflit qui n'est pas le leur".

L'annonce à Washington de l'échec des négociations a été faite par le médiateur James Scarce, quelques minutes seulement après qu'il eut rencontré brièvement les représentants de l'association des joueurs et un avocat représentant les 26 propriétaires d'équipes.

"Aucun progrès n'a été réalisé aujourd'hui dans le but d'en venir à une entente, et les négociations sont rompues, a-t-il dit. Le Service fédéral de médiation et de conciliation est toujours à leur disposition, mais nous ne pouvons rien faire tant que les deux partis ne sont pas consentants à en venir à une entente."

"Et nous n'avons pas l'intention de convoquer une autre réunion tant que nous n'aurons aucune raison de croire que les pourparlers n'apporteront rien de nouveau".

Mara, en expliquant la position patronale à l'effet qu'il était fort possible que les recrues et les joueurs sans attache soient appelés à disputer les matches avant-saison, a dit: "Nous avons atteint une impasse totale dans nos négociations avec l'Association des joueurs de la LNF. Nous avons bon espoir que les rencontres seront attrayantes et compétitives, mais nous croyons que les amateurs ont le droit de décider par eux-mêmes... Nous croyons que les détenteurs de billets pour le match de la Galerie des vedettes, samedi à Canton (Ohio), et des premiers matches hors-concours, du 2 au 5 août, devraient avoir le droit de réclamer un remboursement s'ils le désirent. Les commanditaires du match de la Galerie des vedettes nous ont donné leur accord sur ce point".

ROBBIE JACKSON, un Montréalais de 19 ans qui fréquente maintenant l'Université de l'Indiana, a remporté en fin de semaine le championnat de golf amateur du Québec, à l'issue de trois brillantes rondes de 70-72-70 (212) disputées à Ottawa. Il a devancé l'Outaouais Greg Olson (217) et les Montréalais Graham Cooke (214), Pierre Archambault (220), Guy Charland (223) et Gordon LeRiche (224).

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 de plus
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

JEUNE COUPLE demande aide permanente pour belle maison. Bon salaire, logée et nourrie. Appelez après heures du soir, 482-3622. 25-7-74

APPARTEMENTS À LOUER

CENTREVILLE, 1½, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél: 842-5818. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ANIMAUX À VENDRE

BOUVIERS DES FLANDRES, chiots à vendre, fils et filles de champion, \$350, Claude Geoffroy 674-7173 après 18 heures. 26-7-74

À VENDRE

Équipement de bureau à vendre. Dictaphone, mini-cassette Philips, neuf, laisse à un très bas prix; magnétophone cassettes Sony, 3 dactylos manuels en bon état. Vendus par particulier.

Tél: M. Bertrand 353-9579

AMEUBLEMENTS À VENDRE

DEUX LITS Jumeaux avec matelas, à vendre, \$75 pour les deux. Tél: 521-2373. 24-7-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas tous grands à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-8067. J.N.O.

LIQUIDATION DE SUCCESSION IMPORTANTE, 3617 The Boulevard, Westmount. Tapis oriental 13'6" x 21'9", \$7,000. Tapis turc 11'2" x 17'9", \$2,500. Ameublement chambre à coucher style Louis XVI, table et chaises, salle à manger, peintures européennes, porcelaine, cristal, argenterie, ustensiles de cuisine. Ouvert aux visiteurs de 9h. à 6h. 27-7-74

AUTOS À VENDRE

THUNDERBIRD, parfait état, AM-FM stéréo, air conditionné. Tél: 871-2083 demandez Mlle Manon. 26-7-74

VOLKSWAGEN Camper 1972 (mail), tout ouvrant, 20,000 miles, blanc, parfaite condition, radio AM-FM, magnétophone cassettes stéréo, deuxième batterie et thermostat pour chauffage, \$4,700. Tél: après 5 heures p.m. 583-3834. 29-7-74

BUREAUX À LOUER

ATTENTION DENTISTES ET MÉDECINS BUREAUX PTE-CLAIRE COMPLÈTEMENT ÉQUIPÉS

Centre pour professionnels près de Fairview, un bureau simple, un bureau double, moderne, climatisé. Plomberie, laboratoire, compresseur déjà en place.

Tél: 484-8477

CHALET À VENDRE

ST-CALIXTE: au lac des Artistes, hivernisé, meublé, terrain 100' x 200'. Prix \$6,000. Comptant \$2,000. le soir entre 6h. et 9h. Tél: 521-6078. 24-7-74

MAISON CANADIENNE neuve, Domaine Ste-Agathe, 5½ pièces, 30'x32', foyer-pierre naturelle, salle de bains céramique, terrassement, chauffage électrique. Occupation immédiate. Tél: 256-3767 ou 1-819-326-5836. 1-8-74

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA demande sollicitée de PROFESSEURS QUALIFIÉS

Pour le poste suivant disponible le 1er septembre 1974. Commerce (dactylo, éducation du consommateur, mise en marché).

E.S. André Laurendeau 235, Ch. McArthur Ottawa, Ont.

Faire parvenir votre demande par écrit au directeur de l'école.

25-7-74

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

SHERBROOKE OUEST, Ste-Famille Coin, 3,000 p.c. immédiatement. Tél 842-5819 ou 845-3151. 29-7-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194. Frais d'appels interurbains acceptés. 21-8-74

FEMMES DEMANDÉES

DICTAPHONISTE bilingue

Expérimentée de préférence.

Tél: 288-2152

Demandez M. Denis Gravel MARION ROBOIC & ROBOIC 28-7-74

SECRÉTAIRE

Pour publication mensuelle.

- Expérience nécessaire
- Excellente connaissance du français
- Bilingue de préférence
- Age: aucune limite
- Temps partiel.

Téléphonez entre 2 et 4 h.

486-9213

24-7-74

RECEPTIONNISTE demandée pour bureau de médecin, Dr Labelle 769-7678 entre 9 heures et midi, après 5 heures. 26-7-74

SECRÉTAIRE BILINGUE, pour étude légale située Place Ville-Marie. Expérience légale préférable mais non essentielle. Salaire à discuter selon qualifications. S'il-vous-plait téléphonez M. Saint-Pierre 866-6883 pour rendez-vous. 25-7-74

FERMES À VENDRE

CONTRECOEUR: Terre de 43 arpents avec grange et remise, ruisseau sur terrain, idéal pour élevage de chevaux. Prix demandé: \$26,000. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 26-7-74

LA PRÉSENTATION: 97½ arpents, étable, instruments aratoires pas d'animaux, érablière commerciale, salle 150 personnes, maison antique, prix \$65,000. Photo M.L.S. A. Patenaude 678-8060 ou 346-4715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

HOMMES DEMANDÉS

UN FABRICANT DE VÊTEMENTS TOUTES-SAISONS recherche

DES SURVEILLANTS

- Doivent avoir une bonne connaissance de la fabrication et de la qualité de vêtements toutes saisons.
- Doivent posséder une expérience valable dans une usine de vêtements, la préférence sera accordée à ceux qui auront une expérience d'autorité et de responsabilité dans le domaine de la production.
- L'anglais parlé est essentiel et une capacité à communiquer dans d'autres langues est souhaitable.
- Ce poste fera l'intérêt de ceux qui gagnent présentement environ \$12,000.
- Le remboursement des dépenses de déménagement pourra être négocié.

Répondre en écrivant les détails de votre expérience et du salaire désiré à:

LONDON FOG OF CANADA

474, Hargrave St. Winnipeg, Manitoba R3A 0X6

25-7-74

RÉSIDENTE JEAN-TALON

VILLA CHRISTOPHE-COLOMB

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Description de la fonction:

Personne qui mandaterait par le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la direction des programmes et des services.

Qualifications requises:

Scolarité et expérience. Posséder un Diplôme d'Études Collégiales professionnel avec un champ de spécialisation appropriée. Expérience souhaitable.

Traitement:

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 29 août, 1974.

RÉSIDENTE JEAN-TALON

Villa Christophe-Colomb, Président du Conseil d'Administration 1360, Jean-Talon Est, Montréal, Qué.

24-7-74

FERMES À VENDRE

ST-JUDE: 74 arpents, 10 en culture, 64 boisés, bungalow neuf, chauffage central, place tranquille, près St-Hyacinthe, \$21,500. A ne pas manquer! Photo M.L.S. A. Patenaude 678-8060 ou 346-4715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-MARC SUR RICHELIEU: 40 arpents, grange, tout en culture, élevage d'animaux, 20 minutes de Montréal. Photo M.L.S. A. Patenaude 678-8060 ou 346-4715. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-ALPHONSE DE GRANBY: Belle terre 190 arpents, 10 de boisé, érablière avec bâtiments excellents, étable de 62 places plus 2 stables, 4 milles de Granby. Chantal Boulay 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-PHILIPPE-DE-LAPRAIRIE, ferme de 120 arpents avec une très bonne maison de campagne, ruisseau, autres bâtiments, beau site à 10 milles de Montréal, excellent terrain, prix \$50,000. Chantal Boulay 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-HUGUES: 14 arpents, incluant cabane à sucre, 85'x20', neuve, bien équipée, isolée, près village, Ste-Hélène, bons revenus. W. Boutin 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-HELENE: Ferme 76 arpents en culture, bonne maison, garage, porcherie, autres bâtiments, sans rouler, occupation immédiate. Photo M.L.S. W. Boutin 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

VOULEZ-VOUS GAGNER plus d'argent? Consultez les Agences Sibouline Enrg., conseillers en revenus supplémentaires. Tél: 658-6172. 11-8-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉS

SURINTENDANTS, couple demandé immédiatement comme surintendants pour bloc appartements, centre-ville, 35 ans et plus, sans enfant. Européens bienvenus. Appartement gratuit, bon salaire selon expérience. Position permanente. Renseignements seront traités confidentiellement. 842-2462 ou 845-3339. 29-7-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

FRERE ET SOEUR sérieux recherchent 3½ ou 4½ près Université de Montréal. Demandez Gilles. 454-9853. 25-7-74

LOGEMENTS À LOUER

CHAMPAGNEUR, 5½, sous-location, partiellement meublé, \$110 chauffé. Tél: 276-9132. 29-7-74

LOGEMENTS À LOUER

MARQUETTE — PARC LAFONTAINE, bachelors, semi-sous-sol, très confortable, entrée privée, poêle et frigidaire neufs, eau chaude, électricité et chauffage compris. Très propre. \$110. Tél: 849-1966 ou 849-1854. 1-8-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 422 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.p.s.l. et lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

TRIPLEX, près de la Plaza Outremont, sur la rue Nicolet, 5 logements, 1-7, 4x4, un garage. Revenus \$4,000. Particulier. Prix \$25,000. Comptant \$8,000. Soir entre 6h. et 9h. 521-6078. 24-7-74

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-JACQUES-LE-MINEUR: Comté Laprairie, vieille maison de pierre, excellente condition, 20 arpents, idéal pour voyager matin et soir, prix \$55,000. Photo M.L.S. Chantal Boulay 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

ST-BLAISE: Comté Napierville, belle maison de campagne, beau style canadien, 9 pièces, 1 arpent ou plus, prix \$33,000. Chantal Boulay 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Magnifique duplex moderne pierre et brique, 6, 6½, 3½, grand terrain, état impeccable, revenus mensuels: \$870. Prix demandé: \$95,000. Exclutif Mme Georges Fontenaille 731-3158. Mme L.C. Simard 738-8575.

IMMEUBLES TREMBLAY INC.

Courtiers 735-5588 24-7-74

DUPLEX

Je cherche un duplex de 6 à 8 pièces pour un couple âgé. Excellentes références. Environ d'Outremont ou Côte-des-Neiges. \$350 par mois. Occupation septembre ou octobre. Appelez L. Collier 935-8541 ou 937-8415.

A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC.

Courtiers 24-7-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUNGALOW 10 pièces, brique et aluminium, 6 chambres à coucher, salle à diner, air climatisé, connexion pour aspirateur, murs intercom, tapis mur-à-mur, 1er étage et sous-sol, poêle et rideaux inclus, aubaine prompt acheteur! W. Boutin 678-8060 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau Courtiers. 24-7-74

HOMMES DEMANDÉS



OFFRE D'EMPLOI MAGASINIER ÉLECTROTECHNIQUE

NATURE DU TRAVAIL:

- Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe consiste à opérer un magasin ou un entrepôt d'outillage ou d'autre matériel.
- Ses tâches portent principalement sur des travaux de réception, prêt, commande, inventaire et réparation de matériel et outillage.
- Au besoin il peut accomplir d'autres tâches connexes.

QUALIFICATIONS:

- Avoir complété le cours secondaire IV ou V, avec option électrotechnique, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
- Posséder un minimum d'un (5) années d'expérience pertinente.

SALAIRE:

D'après la convention collective des employés de soutien secteur Cegep: Minimum: \$5,943.00 Maximum: \$7,823.00

N.B. Un curriculum vitae très détaillé, pièces justificatives à l'appui (attestation de scolarité et d'emploi) devra accompagner toutes les candidatures qui seront reçues jusqu'au 31 juillet 1974, à l'attention de:

L'Agent de la gestion du personnel Cegep de Lévis-Lauzon 70, rue Philippe-Boucher, Lauzon

24-7-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HUBERT: Seulement \$12,900. M.L.S. Bungalow pour petite famille de 5½ pièces, 2 chambres, foyer en pierre des champs, cave de 8½ pieds, maison besoin finition, idéal pour bricoleur, comptant \$1,500. M.L.S. Appelez Mme Mendivil à 678-9415 ou 670-2039. Immeubles Westgate Courtiers. 24-7-74

VERCHÈRES

Maison canadienne pierre des champs. 2 foyers avec 2 arpents de terre ou 20 arpents au gré de l'acheteur, vraie beauté, place tranquille pour professionnel ou artiste (M.L.S.) Gilles de Courval 655-9400 ou 677-1216

VARENNES

Bungalow, 5 pièces, face au parc. Construction 1972, foyer construit par constructeur pour lui-même, patio, impeccable (M.L.S.) Gilles de Courval 655-9400 ou 677-1216

ST-ANTOINE

Bungalow neuf espagnol face au Richeville, terrain 65 x 140, irr. très beau site tranquille, vraie beauté, venez voir. (M.L.S.) Gilles de Courval 655-9400 ou 677-1216

LA PRÉSENTATION

Terre 97½ arpents, érablière

Terry Evanshen: "J'aurais dû être un joueur de hockey ou de baseball"

par Marc Thibeault

Terry Evanshen est au bout du fil et, aussi, à bout de souffle. C'est que son téléphone, même si son numéro est confidentiel, ne dérange pas depuis samedi alors que la direction des Alouettes de Montréal a annoncé, à la stupefaction de tous les vrais amateurs de football, que ce remarquable receveur de passes né dans l'Est de la métropole et qui a eu 30 ans le mois dernier avait été congédié sans condition.

"Je ne suis pas encore remis de mes émotions, d'autant plus que nous déménageons actuellement dans une nouvelle maison que nous avons achetée à Notre-Dame-de-Grâce. Le mobilier est rendu mais pas nous", de nous dire le sympathique et brillant joueur.

N'avait-il pas un contrat de trois ans encore bon pour deux années?

"Oui mais à la condition que l'équipe décide de me garder. Jusqu'à l'an dernier j'avais exigé un contrat qui ne permettait pas au club de me libérer ou de m'échanger sans mon consentement. J'ai commis l'erreur de changer d'idée lors de la signature de ce dernier contrat pour la bonne raison que je savais que j'avais encore certainement trois bonnes années devant moi comme joueur — je dirais même aujourd'hui qu'il m'en reste cinq — et parce que j'avais décidé dans mon amour-propre que je me retirerais volontairement le jour où je sentirais que je n'étais plus utile. Dans mon esprit, ce jour n'est certainement pas arrivé et je ne le prévois pas pour encore et au moins la fin du dernier contrat que j'ai signé avec les Alouettes, entente qui n'existe évidemment plus", d'expliquer Evanshen.

Pas d'avertissement

Pense-t-il que son salaire de "quelque \$50,000" (il nous a avoué que c'était à peu près ça) a eu quelque chose à faire dans ce congédiement subi?

"Je suis bien obligé de le croire et je trouve cela très regrettable. Comme vous le savez, les joueurs canadiens de la ligue canadienne de football ont toujours été moins bien payés que les joueurs américains importés, contre lesquels je n'ai rien, soit dit en passant. Mais il semble que lorsqu'un Canadien est assez bon pour mériter un bon salaire... il n'est plus bon... et si c'est ça l'avenir du football canadien...", répond-il en soupirant.

Ne l'avait-on pas prévu qu'une telle chose pouvait arriver?

"Pas du tout. Ce n'est qu'à la dernière minute que le directeur général et instructeur Marvin Levy m'a dit que mon nom avait été placé sur la liste de repêchage de la ligue des le pre-

mier jour de l'ouverture de notre camp d'entraînement. En principe, un joueur devrait être averti d'une telle décision de la direction de son club. On ne l'a pas fait. Avoir su que les Alouettes avaient l'intention de me congédier, je n'aurais pas participé au camp d'entraînement, ce qui me permettrait maintenant de peut-être jouer dans la ligue Nationale. Or, comme vous le savez, cette dernière ne peut engager, la même année, un joueur de la ligue canadienne qui a participé au camp d'entraînement d'un club canadien. Je suis donc bec à l'eau devant la ligue Nationale pour cette année et je trouve le geste des Alouettes, dans les circonstances, désappointant... pour employer un terme poli. Si j'avais été un joueur de hockey ou de baseball je ne crois pas que j'aurais été traité de cette façon... et ça me fait souhaiter, justement, d'avoir plutôt été un athlète du hockey ou du baseball plutôt qu'un joueur de football canadien."

Un Levy mystérieux

Comment, alors, expliquer la conduite de Levy à son égard? "Franchement, je ne la comprends pas. Il m'avait laissé entendre cet hiver que, cette saison, on se servirait de moi mieux que par les années passées. Tout à coup, il change d'idée. Il a même déclaré qu'on avait gaspillé mon talent. C'est à n'y rien comprendre. Il a expliqué ce matin que les Alouettes, cette saison, avaient une offensive qui ne tenait pas tellement compte du flaqueur, ma position, et que la plupart des passes seraient dirigées vers l'ailier éloigné, ce qui élimine la possibilité de tenter de longues passes. Eh! bien, sans jouer les instructeurs experts, je ne comprends pas comment un club peut couper son champ offensif de moitié et gagner."

Le gentilhomme

"Remarquez que j'ai déjà dit — et je le pense toujours — que les Alouettes ont une excellente équipe cette année et je prévoyais alors que nous gagnerions le championnat. Je leur souhaite toujours et je souhaite aussi toute la chance au monde au jeune Ian Mofford de Verdun. Il est un charmant jeune homme mais il va connaître beaucoup de tension. Néanmoins, j'espère qu'il réussira", de poursuivre Evanshen en faisant allusion au jeune joueur qu'on lui a préféré.

La Mondiale

Aucun club de la ligue Canadienne (à cause de son salaire) ne semble intéressé à faire un échange avec les Alouettes (ce qui est maintenant hors de question puisqu'il a été congédié sans condition) ou à le repêcher. La seule ligue qui, cette année, pourrait engager Evanshen est donc la nouvelle ligue Mondiale. A-t-il été approché?

"Oui, par quatre clubs déjà... et on verra. Mais j'aimerais revenir à Montréal dans l'uniforme d'un autre club canadien et montrer aux partisans des Alouettes, surtout ceux canadiens-français qui ont toujours été formidables pour moi, ce que je peux encore faire", répond-il.

De statistiques

Le palmarès d'Evanshen, en 9 saisons dans la ligue Canadienne de football, est certes impressionnant. Il fit ses débuts avec les Alouettes en 1965 et fut aussitôt après choisi "la recrue de l'année". En 1967, il était avec les Stampede de Calgary et fit fureur. Le quart-arrière Peter Liske gagna 4,479 verges sur des passes bonnes pour 40 touches cette saison-là. En tout, Liske exécuta 508 passes (record de la ligue). Et que fit Terry Evanshen à l'autre bout? Il attrapa 96 de ces passes bonnes pour 1,662 verges et 17 touches! Ce total de 1,662 verges est le deuxième meilleur dans l'histoire de la ligue pour une seule saison (Hal Patterson, une autre Alouette qu'on laissa partir, est premier avec 1,914 verges gagnées, sur des passes, lors de la saison 1966). Le total de 96 passes attrapées en une seule saison est un record (Patterson est deuxième avec 88, encore en 1966). Et les 17 touches réussies sur des passes, toujours en une seule saison, sont également un record (Evanshen est ex-aequo avec Hugh Campbell qui, lui aussi, en attrapa 17 en 1966).

Le 4 septembre 1967, lors d'un même match, Evanshen attrapa 12 passes, troisième meilleur total pour une seule partie dans l'histoire de la ligue. Et dire que durant toute la dernière saison, on dirigea un grand total de seulement 18 passes (bonnes pour un seul touché) vers Evanshen!

La saison 1968 de Terry fut aussi brillante. Il revint avec les Alouettes en 1970 et les aida à gagner la coupe Grey. Comment expliquer l'indifférence des quarts-arrières (et des instructeurs des Alouettes) à l'égard du grand receveur de passes qu'est Evanshen en 1971, 1972 et 1973?

"Les statistiques ne semblent guère compter dans mon métier", de nous expliquer Terry en soupirant et avant d'ajouter: "Si elles n'ont pas été aussi bonnes à Montréal qu'à Calgary c'est évidemment parce que je ne peux pas compléter une passe en attrapant du vent!"

Terry Evanshen, en 9 saisons, n'a jamais manqué un match et a toujours fait son boulot. Même lorsqu'on l'ignorait comme receveur (c'était à long terme de saison, dirions-nous) avec les Alouettes et depuis trois ans, il jouait parfaitement son rôle de leur pour les adversaires et, souvent, réussissait à plaquer, en bon temps et lieu, le rival qui avait la tâche (quand ce n'était pas deux adversaires) de le surveiller.

Avec tout ce talent, Terry Evanshen reprendra sa carrière. Et si ce n'est au Canada, eh bien, bravo pour les Etats-Unis... où il attrapera certainement autre choqué que du vent!

1. Traction avant
2. Freins à disque à l'avant
3. Pneus à carcasse radiale
4. Plus de place pour les jambes que dans une Eldorado
5. Dimensions extérieures plus petites que celles d'une Super-Coccinelle Volkswagen
6. Direction par pignon et crémaillère



MAINTENANT QUE VOUS SAVEZ CE QU'OFFRE LA FIAT 128, VOUS AUREZ PROBABLEMENT DU MAL À CROIRE CE QU'ELLE COÛTE

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE

2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991

2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit

3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

FIAT

La voiture la plus vendue en Europe.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,

7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

721-9630

ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN

JEAN K. MALOUF INC.

entretien

industriel - commercial

résidentiel

Plus de 25 ans d'expérience

Bureau

6305, 25e Ave, Rosemont

Montréal

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR



Yogi Berra (à g.), des Mets de New York, le pilote des as de la ligue Nationale à l'occasion du match annuel des Étoiles de baseball ce soir, discute de stratégie avec Andy Messersmith, des Dodgers de Los Angeles, son lanceur partant.

Nastase fait gagner la Roumanie

BUCHAREST (PA) — Ilie Nastase, battu en simple d'ouverture vendredi dernier, s'est ressaisi hier pour vaincre le Français Pierre Barthes 6-2, 6-2 et 6-3, procurant ainsi à la Roumanie une victoire de 3-2, en demi-finale du groupe "A" de la zone européenne de la coupe Davis. Plus tôt dans la journée, François Jauffret avait vaincu Toma Ovici 6-2, 6-4, 4-6 et 7-5 pour créer l'égalité. Les Roumains affronteront maintenant les Italiens en finale.

A Munich durant ce temps, le Tchecoslovaque Jiri Hrebec a disposé de l'Allemand de

l'Ouest Jan-Juergen Pohmann 6-4, 6-1, 6-8 et 12-10, pour permettre à son pays de l'emporter 3-2 et de passer en finale du groupe "B" contre l'URSS.

BEN HATSKIN, président du conseil des fiduciaires de l'Association Mondiale de hockey, a dit hier que son circuit n'avait jamais nié aux équipes européennes le droit de réclamer une compensation financière pour des joueurs qu'elle aurait perdus. On sait qu'une polémique existe actuellement entre l'AMH et la Fédération interna-

La partie des As, une grosse affaire

PITTSBURGH (PA) — L'annuelle partie des As du baseball-majeur, dont les recettes vont au fonds de pension des joueurs, représente beaucoup d'argent.

Selon les dirigeants municipaux, l'événement rapportera au moins un demi-million à la ville en à-côtés. Les grands hôtels du centre de la ville sont déjà pleins à craquer, de même que les motels environnants.

La vente des billets à \$15, \$10 et \$8 (place debout \$6) rapportera environ \$571,000 et les revenus de la télévision et de la radio, qui font partie du contrat annuel que le réseau NBC a avec les ligues majeures, environ plus d'un million (le réseau de TV ne veut pas préciser le montant exact).

Tous les revenus, une fois les dépenses payées, vont au fonds de pension des joueurs. Aucun billet n'est donc à titre gracieux, même pas aux joueurs et aux journalistes. Le bureau du commissaire du baseball achète deux billets

pour chacun des joueurs participant au match.

Pour Pittsburgh, l'événement représente de la bonne réclame.

Le commissaire donne \$10,000 au club qui présente la partie afin qu'il ait une salle d'hospitalité pour la presse. Bill Guilfoyle, directeur des relations publiques des Pirates, avoue toutefois que le montant n'est pas suffisant et que le club devra probablement ajouter \$8,000 à cette somme.

"Nous voulons bien faire les choses pour les plus de 500 journalistes qui seront là. Nous leur servons le déjeuner durant deux jours et évidemment que nous avons là un bar... et c'est nous qui payons le personnel," d'expliquer Guilfoyle.

La Chambre de Commerce a commencé à travailler il y a un an et a recolté \$14,000 parmi certains intéressés comme les présidents de Heinz et Koppers pour défrayer ses dépenses.

Hier, la C. de C. a reçu à dîner plusieurs centaines de personnes dont des joueurs, autres personnalités sportives et différents officiels, sans oublier 400 journalistes qui ne payeront pas les \$15 réclamés au public.

En même temps, la C. de C., présentait un lunch dans un des meilleurs restaurants de la ville pour les femmes des joueurs.

Les 50,200 sièges du stade Three Rivers sont évidemment tous vendus. Ce sera la première fois cette année puisque les Pirates ne connaissent pas, jusqu'ici, une trop bonne saison.

Un stade rempli à craquer, des hôtels et restaurants bondés... tous les hommes d'affaires (même les bureaucrates) sont heureux.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE

L'Ordre des comptables agréés du Québec

— Établi en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacethière — Tél.: 861-1891

Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

Comptables Agréés

Danar Marchand, C.A.
Jean Boivin, C.A.
Paul Lefleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C. C.A.
Jacques Brunetto, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
30 ouest, rue Crémazie,
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
W.A. Forlanger, C.A.
J. G. Beaulieu, C.A.
J. Marcel Dussault, C.A.
P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A.
R. Landst, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Moncton, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges-de-Beauce, Chicoutimi, Baie-Comeau

225 ouest, Notre-Dame

Montréal, Qué. — H2Y 1T4

(514) 844-4445

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TETREAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucère, C.A.
George H. Hotté, C.A.
André Tetreault, C.A.
René Lemire, C.A.

614 St-Jacques, Suite 400

Montréal H3C 1E2

842-9433

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

George Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601

Montréal — 845-0209

"CAZELAS, LAVOIE & ASSOCIÉS"

Comptables Agréés

Montréal-Nord
3737 rue Monseigneur
321-3832

ST-DONAT

Poste Lussier, C.P. 30

424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.H. Adamson, C.A.
K.V. Barnett, C.A.
C.W. Bussinger, C.A.
J.G. Bonnyar, C.A.
M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A.
W.A. Forlanger, C.A.
H.B. Gervais, C.A.
J.B. Guik, C.A.
A.W. Gilmore, C.A.
G. Gingras, C.A.
G. Imoges, C.A.
D.G. R. Lindsay, C.A.
M.A. MacKenzie, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés-résidents

Montréal - Québec

St-Jean T.N. Hall, St-Jean N.B.

Québec, Montréal, Ottawa, Toronto

Hamilton, Kitchener, London, Windsor

Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary

Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

MONTRÉAL LAVAL,
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140

COURTOIS, FREDETTE, CHARLETTE & CIE

Comptables Agréés

Florian Fredette, C.A.
Guy Charlette, C.A.
Roger Proulx, C.A.
Marin Lachance, C.A.
Hubert Marier, C.A.
Jean-Paul Berni, C.A.
Raymond A. Poirer, C.A.

507 Place d'Armes

842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

J.P. Denis, B.A. S.S.A. L.S.C. C.A.
Roger Houle, B.A. L.S.C. C.A.
Claude Boyer, C.A.
Germar Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Souville, B.A. L.S.C. C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A. M.Sc. C.A.
Pierre Guillet, C.A.

60, rue Saint-Jacques

Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés

423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE

Comptables Agréés

50, Place Crémazie
Suite 610
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Fortier, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.

561 est, boul. Crémazie

Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT & CIE

Associés de la firme internationale

ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

Membres de

Montréal, Cobourg, Toronto, Orillia, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Kamloops & Vancouver

715, Carré Victoria,

Montréal H2Y 2H7 844-3307

W. PIERCE GOULD

Comptable Agréé

Chambre 914,

Édifice Sun Life,

Montréal, P.Q.

866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLVIRAY & CIE

Comptables Agréés

Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St-Catharines, Port-Carleton, Lunenburg, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde

1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOS, VALIQUETTE, BARROW et autres villes d'Amérique

Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes du Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique

507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Cote 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE

comptables agréés

(Paul E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A. — Jacques Bourgeois, C.A. — Gilles Charette, C.A. — Jacques G. Hébert, C.A

l'immobilier

par Michel Nadeau

Les constructeurs émigrent vers le nord

A travers la période d'activité fébrile qu'elle connaît actuellement, se dessinent dans l'industrie de la construction de nouvelles tendances qui devraient marquer assez fortement le marché de l'habitation au cours des prochains mois dans la région de Montréal.

L'analyse des données publiées récemment par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les cinq premiers mois de l'année laissent voir principalement:

- un accroissement prévisible du stock de nouveaux logements disponibles pour l'automne prochain,

- un déplacement vers le nord des activités de construction résidentielle alors que le chiffre des mises en chantier continue de stagner dans certaines villes de la rive sud,

- une augmentation de 32% du nombre de maisons unifamiliales en dépit des taux hypothécaires particulièrement élevés ces temps-ci.

Les différents indices montrent en premier lieu que les constructeurs d'habitations ne chôment pas malgré l'addition récente de nouvelles entreprises de l'Ontario, des États-Unis et d'Europe qui veulent profiter également de la recrudescence des activités dans ce secteur depuis un peu

plus d'un an.

Dans la région métropolitaine, pour les cinq premiers mois, au moins 11.059 logements furent mis en chantier par rapport à 9.342 pour la période correspondante en 1973. Au 31 mai dernier, le nombre d'unités résidentielles en construction avait grimpé à 19.628 comparativement à 16.338 pour la même date l'an dernier.

Cette double augmentation devrait amener un accroissement substantiel de l'offre d'ici quelques mois lorsque ces logements seront mis sur le marché.

Trois sous-régions profitent particulièrement de cette croissance du stock de logements: les villes de Laval et Montréal de même qu'une chaîne de municipalités qui s'étend au nord de la rivière des Mille-Îles entre Repentigny et Ste-Thérèse.

L'affluence dans cette partie de la région métropolitaine, est attribuable, selon M. Jacques Dery, président du Bureau de recherche et de développement économique de Montréal, "au niveau très bas du prix des terrains et d'un immense réservoir foncier que les constructeurs ont acquis depuis quelques années".

Achetés à un prix intéressant, ces

terrains dotés la plupart du temps des services requis, peuvent faire baisser sensiblement le prix de vente final de la maison.

Dans le cas de Laval, M. Jean Des Rosiers de la firme Des Rosiers Inc. croit que "la hausse découle d'une amélioration du réseau de communication et des retombées économiques prévues avec le développement de la région entourant l'aéroport Mirabel".

M. Des Rosiers souligne que le nombre de logements mis en chantier à Laval a plus que doublé en grimpant de 516 à 1109 pour les cinq premiers mois de 1973 et 1974.

L'accroissement remarqué dans la ville de Montréal provient surtout de l'entrée en vigueur du règlement de zonage. Quelques entrepreneurs ont débuté leurs travaux plus tôt que prévu de peur qu'un avis de la ville ne vienne contrarier leurs plans initiaux.

Sur la rive sud, plusieurs municipalités éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir le rythme des années 1970 et 1971. On assiste à un essoufflement un peu partout. Le nombre de nouveaux logements à tendance à se stabiliser à Longueuil, St-Hubert et Greenfield Park ou à décroître à Brossard, St-Bruno et St-Lambert.

L'accroissement d'ensemble enregistré dans cette sous-région provient d'une légère augmentation dans les maisons unifamiliales mises en chantier à Ste-Julie, Châteauguay et au Mont St-Hilaire.

Bien que le taux des prêts hypothécaires frisent les 12%, le rythme élevé de la construction de maisons unifamiliales ne semble pas inquiéter outre-mesure les entrepreneurs. Même dans l'Ouest de l'île de Montréal, Dollard-des-Ormeaux et Kirkland où les maisons vendues atteignent des sommets records, on constate des augmentations significatives.

Pour l'ensemble de la région métropolitaine, le nombre de nouvelles maisons à un seul logement s'est accru de 32% en grimpant de 3.515 à 4.639.

Si ces tendances se maintiennent au cours de l'été alors que les activités atteignent leur point culminant, il se pourrait bien qu'un ralentissement des travaux survienne à l'automne accompagné d'une période de stabilisation des prix. C'est cette partie de l'évolution cyclique que connaît actuellement la ville de Toronto où pour les cinq premiers mois de l'année, seulement trois permis d'édifices à appartements ont été émis par les autorités.

\$418 de plus pour une Ford 75

DETROIT, (AFP) — Le constructeur automobile Ford à l'intention d'appliquer une hausse moyenne de 418 dollars, soit environ 8 p.c., sur ses modèles 1975, qui seront vendus aux États-Unis à partir de la fin septembre.

Ceci donne une indication d'ensemble des hausses qui seront appliquées sur les modèles 1975 par l'industrie automobile américaine. General Motors, Chrysler et American Motors n'ont pas encore, donné de précision à cet égard.

De considérables hausses de prix avaient déjà été appliquées — en plusieurs étapes — par les constructeurs de Detroit sur leurs modèles 1974. Les prix des voitures de General Motors, Ford et Chrysler ont ainsi progressé en moins

d'un an de plus de 500 dollars. Pour American Motors la hausse par voiture a été d'environ 370 dollars.

La hausse annoncée par Ford — dont les voitures coûteront en septembre 900 dollars de plus qu'un an auparavant — a pour origine tant les hausses de coût de production et de prix des matières premières que l'installation de nouveaux dispositifs anti-pollution comme les convertisseurs catalytiques.

Le marché de l'automobile aux États-Unis, déjà gravement touché cette année, risque d'être affecté davantage par cette escalade des prix, un espoir cependant: que General Motors annonce des hausses plus limitées, forçant ses concurrents à faire preuve de modération.

Montréal et Toronto acceptent la surcharge

Les membres des bourses de Montréal et de Toronto ont voté hier, sur leurs parquets respectifs, en faveur de l'imposition d'une surcharge de 17,5 pour cent qui s'ajoutera à tous les courtages sur les ordres de plus de \$20.000, à condition que le courtage et le surcharge n'excèdent pas le taux de base applicable aux ordres inférieurs à \$20.000.

Les membres de la Bourse de Vancouver devraient eux aussi approuver inces-

samment la mesure.

La surcharge sera mise en application à une date qui sera fixée après qu'elle aura été approuvée par les commissions des valeurs mobilières des provinces où opèrent les bourses, afin qu'elle devienne effective le même jour, à travers le Canada.

La mesure, affirme-t-on à Toronto, n'est que temporaire, mais nécessaire pour faire face à la chute des revenus.

Après une pause de quelques semaines

L'ascension des taux d'intérêt reprend

Après une pause de quelques semaines — le temps d'une élection — l'ascension des taux d'intérêt a repris hier avec l'annonce par la Banque de Commerce canadienne impériale du relèvement de ½% de son taux d'intérêt préférentiel qui passe de 11 à 11½%.

Pour sa part, la Banque Royale a décidé de porter à 12% le taux d'intérêt réclame pour les prêts hypothécaires de type conventionnel et à 11½% pour ce qui est des prêts assurés par la Loi nationale de l'habitation.

Toutefois, à Washington, une lueur d'espoir est apparue dans cette escalade du coût du loyer de l'argent alors que le taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain a sensiblement fléchi par rapport à la semaine dernière.

En annonçant le nouveau taux qui rejoint ainsi celui de la Banque de Montréal en vigueur depuis le 26 juin, le président de la Banque de Commerce, M. Russell Harrison a déclaré que les banques doivent dépenser de plus en plus pour atti-

rer les dépôts et que la demande de prêts reste forte au Canada.

Pour ce qui est des dépôts, M. Harrison a fait savoir que sa banque suivra l'exemple de la Banque de Montréal qui a augmenté vendredi dernier de ½% son taux d'intérêt sur les comptes d'épargne sans privilège de chèque, fixe dorénavant à 9¼.

Les statistiques les plus récentes de la Banque du Canada donnent raison au banquier torontois en mentionnant que le volume des prêts consentis par les banques à charte au Canada avaient augmenté de plus de six milliards de dollars au cours des douze derniers mois pour dépasser \$32 milliards.

Durant les sept jours qui ont précédé le mercredi 10 juillet, le montant de prêts généraux a atteint \$384 millions malgré les taux élevés que nous connaissons actuellement.

Le taux d'intérêt préférentiel se retrouve aujourd'hui à un niveau presque égal au double de qu'il était il y a quinze mois.

En mars 1973, le "prime rate" en vigueur dans les banques canadiennes s'établissait à 6% et a grimpé de 5½% en un peu plus d'un an.

Dans le cas du taux hypothécaire, la hausse a été moins accentuée puisque le niveau le plus bas des dernières années était celui de février 1972 à 8,93%. Avant l'annonce d'hier de la Banque Royale, les Banques Toronto-Dominion, Nouvelle-Ecosse et Commerce avaient le taux le plus élevé avec 11 ½%.

Il faut dire cependant que les banques doivent payer de plus en plus cher pour les dépôts: au début de l'an dernier, les comptes d'épargne sans privilège de chèque ne rapportaient que 4% soit moins que la moitié du nouveau taux de 9½% actuellement accordé par la Banque de Montréal et la Banque de Commerce.

Les huit banques qui maintiennent toujours à 11% le taux d'intérêt sur les prêts accordés à leurs meilleurs clients attendent encore les indices d'un mouvement

d'ensemble avant d'agir.

Du côté de la Banque du Canada, aucun geste récent laisse prévoir une augmentation à brève échéance et le taux d'escompte se situe toujours à 8 3/4% depuis la mi-juin.

Sur le parquet de la Bourse, les activités ont repris depuis deux semaines bien que le volume des transactions est toujours faible.

Aux États-Unis, la situation reste stationnaire et le marché boursier demeure dans l'incertitude.

Le taux d'intérêt des bons du Trésor américain vendus la semaine dernière s'est établi à 7,604% pour les bons à 13 semaines et à 7,700% pour ce qui est des titres d'une durée de 26 semaines. La semaine précédente, ces taux avaient été respectivement de 7,702 et de 7,876.

Par ailleurs, le taux de base des banques américaines a grimpé de ½% au début du mois et oscille maintenant entre 12 et 12½%.

Chute des profits du Montréal Trust

Les bénéfices du groupe Montreal Trust Co., pour le semestre se terminant le 30 juin dernier, sont de l'ordre

bénéfices

Sandwell and Co.: pour les neuf mois qui se sont terminés le 31 mai dernier, \$723.000-81 cents l'action, contre \$610.000, perte-68 cents.

United Financial Management: pour les six mois qui se sont terminés le 30 juin dernier, \$25.000, perte-deux cents l'action, contre \$232.000, bénéfice-18,6 cents.

de \$1.699.000, soit 66 cents par action, comparativement à \$2.552.000 ou un dollar par action pour la période correspondante l'an dernier.

Les bénéfices trimestriels, au 30 juin, se chiffraient à \$808.000, soit 32 cents par action, comparativement à \$1.227.000 ou 48 cents pour la même période en 1973.

Un communiqué émis hier par la société affirme que les revenus ont été satisfaisants au cours du dernier trimestre, mais qu'ils ont lourdement été grevés par l'intérêt à court terme.

Les revenus semestriels bruts ont été de l'ordre de \$20.042.000, comparativement à \$18.878.000 pour la période correspondante l'an dernier.

Buvez plutôt nos paroles.



Vous voyez ci-contre la photo agrandie d'un hôte commun de nos eaux nord-américaines: le colibacille.

Bien sûr nous ne désirons pas vous le faire avaler. Du moins pas avant que la CIL y ait vu.

C'est pour vous assurer une boisson saine que l'on ajoute le chlore à l'eau avant sa filtration.

D'innombrables villes et villages du pays bénéficient des services de production, de manutention et de livraison de bombonnes de chlore de la CIL. Elle dessert aussi maintes industries.

Après leur collecte on démonte, nettoie et recharge les bombonnes qui reprennent leur cycle de livraison. Cette façon d'emmagasiner n'est pas réservée uniquement au chlore. Le bioxyde de soufre, l'ammoniac, le peroxyde d'hydrogène, les réactifs,

l'acide nitrique sont autant d'exemples d'emmagasinement de gaz et de liquides sous pression. C'est avec soin, sûreté et efficacité que l'on procède à cette délicate opération à l'usine de la CIL à Cornwall, en Ontario.

Tous les clients de la CIL, quels qu'ils soient, bénéficient d'autant de fiabilité et de ponctualité dans la livraison.

Les produits chimiques de la CIL assurent un service continu, ma foi, comme l'eau du robinet.



Produits chimiques